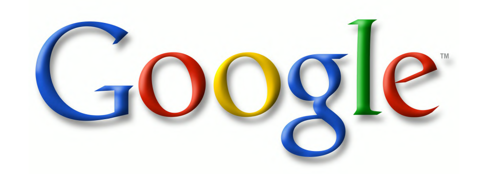
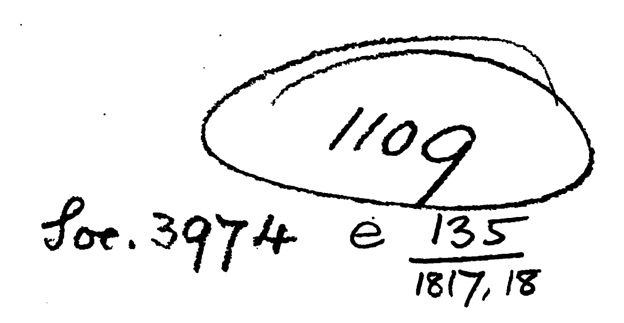








ACADÉMIE
DES SCIENCES,
ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE TENUE LE 30 AVRIL 1817.



A DIJON,
CHEZ FRANTIN, IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'ACADÉMIE.

M. DCCC XVII.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

ACADÉMIE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES, DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE TENUE LE 30 AVRIL 1817.

L'ASSEMBLÉE étoit nombreuse et composée des personnes les plus distinguées par leur rang, leurs fonctions et leurs talens. Un grand nombre de Dames rendoient encore cette réunion plus brillante.

M. Berthot, président, ouvre la séance, et dit :

MESSIEURS,

Lorsque l'Académie, dans cette séance solennelle, vient vous rendre compte de ses travaux, si elle n'a pas la satisfaction de vous annoncer d'importantes découvertes, elle a du moins l'espérance de vous prouver qu'elle ne s'est point écartée des princi-

pes qui doivent faire la règle de sa conduite.

Méprisant ces succès éphémères, fruits d'une curiosité avide, qui veut tout expliquer, elle n'oublie point que l'observation et l'expérience sont les seuls moyens d'étudier et d'interroger la nature ; elle ne la suppose point soumise à des lois créées par l'imagination, et n'invente pas des systèmes qui pourroient peut-être séduire un instant, mais qui rentreroient bientôt dans la classe des illusions, lorsqu'ils auroient la raison pour juge.

D'un autre côté, Messieurs, si l'Académie sait admirer le magnifique ensemble des connoissances humaines, elle ne se dissimule pas combien les diverses parties de ce vaste tableau laissent encore à désirer ; elle est loin de penser que l'homme, bien que capable de surmonter les difficultés de la science, ne puisse rien rencontrer qui soit au-dessus de son intelligence ; elle réprouve et condamne l'orgueil de celui qui prétend que la sphère, dans laquelle il peut se mouvoir, n'a point de bornes.

Cette honorable sévérité, qui nous défend d'adopter tout ce qui, dans les sciences physiques, ne seroit pas solidement établi sur des faits, qui nous prescrit de ne rien risquer,

dans les sciences morales, qui ne soit conséquence nécessaire des vérités éternelles qui les constituent, peut nous exposer à nous présenter quelquefois les mains presque vides ; mais elle n'en méritera pas moins l'approbation de cette assemblée, composée d'hommes trop instruits et trop vertueux, pour ne pas préférer un petit nombre d'idées justes et utiles, à des productions variées et brillantes, mais qui devroient leur existence à des écarts de l'esprit ou du cœur.

D'ailleurs, Messieurs, lorsque les sciences et les arts sont assez perfectionnés, pour fournir non-seulement aux besoins, mais encore aux agrémens de la vie ; lorsque l'homme a pour se guider ce flambeau divin qui ne s'éteindra jamais, malgré le souffle impétueux de la perversité ; ce qui reste de plus important à faire, n'est peut-être pas de découvrir des vérités nouvelles, mais bien de conserver celles qui sont connues, et de combattre l'erreur qui chercheroit à les renverser.

Un des principaux moyens d'atteindre ce but étant de diriger l'attention sur les faits antérieurement établis, et d'exciter les sentimens généreux et élevés qui, en disposant aux douces impressions du bien, le font

distinguer sans effort, et nous prêtent des armes contre tout ce qui lui seroit étranger; l'Académie, après avoir fait, l'an dernier, le plus noble appel à l'honneur et à la sensibilité, en proposant pour sujet de prix l'éloge du DUC D'ENGHIEN, choisira cette année une question, qui sauvera peut-être de l'oubli quelques observations qui, n'ayant aucun intérêt en restant isolées, pourront acquérir beaucoup d'importance, lorsqu'après les avoir réunies et comparées, on en déduira la solution de la question proposée.

Un membre de cette compagnie vous fera connoître cette question, ainsi que la manière dont elle devra être traitée, et vous entendrez la lecture du discours, qui a été distingué dans le grand nombre de ceux qui nous ont été adressés, et qui doit être couronné aujourd'hui, malgré les taches qu'on y a remarquées, mais que l'auteur pourra facilement faire disparoître.

Nous ne pouvions espérer, Messieurs, obtenir un monument digne du jeune héros, dont il falloit célébrer l'infortune et la gloire; car où trouver un BOSSUET! Les suffrages de l'Académie ont donc dû être accordés à un ouvrage, dont le style est généralement noble et soutenu, qui offre des pensées et des

intentions fines et délicates, dont plusieurs passages se font remarquer par le mouvement et la chaleur, qui n'appartiennent qu'à la véritable éloquence, et qui, abstraction faite du sujet, si touchant pour des Français, et sur-tout pour les habitans d'une cité, où le nom de CONDÉ rappellera toujours de si précieux souvenirs, doit faire le principal objet de l'intérêt, qui pourra se rattacher à cette séance, qui va être remplie ainsi qu'il suit :

Après la lecture du compte rendu par M. le secrétaire VALLOT, D. M.

M. GUENEAU DE MUSSY lira un rapport sur les pièces de vers envoyées au concours ;

M. GIRAULT, une discussion sur l'époque du martyre de Saint Benigne ;

M. GUENEAU DE MUSSY, la traduction d'une idylle de Moscus, intitulée : *l'Amour fugitif.*

L'ouvrage couronné, dont le sujet est l'éloge de Monseigneur le duc d'Enghien, et qui porte pour épigraphe : *Sta viator ! heroem calcas,* sera ensuite lu par le président, qui proclamera le nom du vainqueur.

La séance sera terminée par M. ANTOINE, qui fera connoître le sujet du prix pour 1818.

COMPTE RENDU

Des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

MESSIEURS,

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, en vous communiquant la notice des objets qui l'ont occupée, depuis sa dernière séance, sera satisfaite s'il en est quelques-uns qui méritent de fixer votre attention.

ON cherche depuis long-temps un procédé sûr et facile pour conserver les pommes de terre, d'une récolte à l'autre. Tous les livres d'agriculture indiquent des moyens qui sont insuffisans, et conseillent des précautions si embarrassantes, qu'il est difficile d'y recourir.

Le hazard nous a servi de la manière la plus satisfaisante, et le procédé nous a été communiqué (*29 janvier 1817*) par M. BONNET-COQUÉAU, associé résident.

Un père de famille des environs de la ville, désiroit soustraire au gaspillage de ses enfans, les pommes de terre qu'il avoit récoltées; pour y parvenir, il prit le parti d'enfermer dans des tonneaux ces tubercules, qui s'y conservèrent très bien; seulement lorsqu'il les planta, il fut surpris de ne les point voir germer. Il apprit de notre collègue que cet effet dépendoit de la privation d'air à laquelle ces tubercules avoient été soumis.

M. Bonnet employa cette méthode pour conserver les pommes de terre qu'il destinoit à sa consommation, et le succès en constata l'efficacité. Ce procédé, qui est très simple, consiste « à défoncer des tonneaux, « des foudres, et à remplir ces vases de « pommes de terre, à replacer le fond, « à fermer la bonde avec autant de soin « que si les vases contenoient un fluide (1), « et à les garder à la cave, ou dans le cel- « lier, pour les préserver de la gelée. C'est « dans le courant de janvier, et même de « février, avant le développement des ger- « mes, que l'opération doit être faite. »

(1) Cette précaution est indispensable, car si on la néglige, on trouvera des tubercules germés.

Par cette disposition, les germes s'éteignent; la saveur des tubercules est changée, elle devient très sensiblement sucrée, ce qui pourroit offrir un grand avantage dans la fabrication de l'alcohol de pomme de terre.

Lorsque l'on veut prendre de ces tubercules pour l'usage, on défonce le vase, on enlève la quantité que l'on désire, et l'on recouvre le reste d'un linge, sur lequel on étend de la balle de froment, de seigle ou d'avoine, vulgairement appelée BOUFFE. On en fait une couche de l'épaisseur de huit pouces, afin de continuer à intercepter la communication de l'air.

Trois années successives de l'emploi de ce moyen en ont confirmé l'efficacité, et *aucun* des tubercules renfermés, *n'a été altéré*.

M. GROFFIER, médecin des hospices civils et militaires à Châlon-sur-Saône, correspondant, a envoyé à l'Académie (*26 juin 1816*) une réponse détaillée sur des questions qui lui avoient été adressées, relativement à certaines affections cancéreuses du visage. L'auteur observe que ces affections sont assez communes en Bourgogne; il en développe les caractères, la marche; il fait observer combien il est dangereux de les irriter en les écorchant ou en y appliquant des corps

irritans ou escarotiques, et il termine en indiquant les moyens usités aujourd'hui pour combattre cette sorte d'affection avec succès.

On y est parvenu, en employant des remèdes internes, qui secondent l'action des topiques arsénicaux, signalés depuis plus de soixante ans, mais qui doivent être préparés suivant la formule ; car, si l'on substitue l'orpiment, *oxide d'arsenic sulfuré jaune*, à l'arsenic blanc, *oxide d'arsenic*, il arrive des accidens qui exaspèrent le mal et augmentent la douleur ; c'est sans doute ce qui a fait redouter, dans un temps, l'application de ce topique et qui l'a fait oublier. Le premier de ces remèdes, attribué à M. Chouet, est le suivant :

℞ Cinnabre artificiel. *Sulfure de mercure*. . . . . ʒ ij
Cendres de semelles de vieux souliers ʒ j
Sang dragon. grains. XII
Arsenic blanc. grains. IX

Pilez, en poudre impalpable, dans un mortier de verre.

La dose est d'une forte pincée ou de grains XX. On la délaie jusqu'à consistance d'une bouillie claire, dans une coquille d'huître, puis on l'étend par couches, à l'aide d'un pinceau, sur la surface du mal ;

on la recouvre par un plumaceau de toile d'araignée, que l'on maintient avec un bandage convenable. Le topique doit se détacher seul, et, suivant l'état de l'ulcère, on réitère ou on cesse son application.

Le deuxième de ces remèdes est attribué à M. Rousselot.

℞ Cinnabre . . .
Sang dragon..
Arsenic blanc } ā ā ʒ ij

On le prépare comme le précédent; la dose doit être d'un tiers ou de moitié moindre, on la délaie avec de la salive.

Ce remède est la pâte arsénicale du *frère* Cosme, et M. le professeur Dubois l'emploie encore à Paris, avec un grand succès.

Le troisième de ces remèdes, que l'on attribue à M. *Lassus*, se prépare ainsi qu'il suit :

℞ Arsenic blanc ʒ iij
Eau pure . . ℔ ij

Faites bouillir et réduire à trois setiers, conservez dans une bouteille pour s'en servir au besoin, en humectant de la charpie ou des compresses, que l'on applique sur les ulcères superficiels.

M. Groffier termine, en assurant que le remède dont la dame *Damoiseau*, de Châ-

lons, fait un secret, n'est que la préparation arsénicale, dont son mari, chirurgien à Verdun-sur-Doubs, lui a laissé la recette.

M. Féron, ancien chirurgien-major du 36.e régiment de ligne, correspondant à Paris, a envoyé (*22 mai 1816*) un mémoire intitulé : *Nouvelles considérations sur l'entérite adynamique, et sur l'utilité des toniques dans son traitement.* L'auteur, après la description de *l'entérite adynamique* (fièvre entéromésenterique de M. Petit), annonce que cette maladie est le résultat de l'inflammation de la dernière partie de l'*iléon;* il conseille dans le principe les boissons mucilagineuses, et lorsque la maladie devient plus grave, il y substitue le quinquina, dont l'action est éminemment secondée par l'application des vésicatoires.

Dans un rapport, sur le *Mémoire* de M. le comte Chaptal, relatif à la *Fabrication du sucre de betterave*, M. Masson, pharmacien, associé résident, a donné (*24 avril 1816*) une notice sur l'établissement formé à la Colombière, près Dijon; il nous apprend que les propriétaires de cette fabrique sont parvenus, à force d'essais, à obtenir les mêmes résultats que ceux indiqués par le savant chimiste; la machine à râper

est très simple, très expéditive et sans aucun danger pour les ouvriers. Trois presses construites avec solidité, expriment très promptement tout le suc qu'il est possible d'extraire de la betterave. La dépuration, l'évaporation du suc, la clarification, la cuite du sirop, enfin la cristallisation du sucre s'exécutent sans peine et par le secours d'un seul ouvrier. Aussi les années précédentes, les propriétaires de l'établissement ont livré dans le commerce, au-dessous du cours, des sucres terrés et des moscouades de bonne qualité. Des échantillons de ces divers produits ont été déposés à l'Académie. Aujourd'hui que le prix du sucre de canne a baissé, les propriétaires ne pourroient plus soutenir la concurrence, et ils se contentent de fabriquer des sirops, dont ils versent, tous les ans, environ dix milliers dans la circulation.

M. Tournon, docteur-médecin, associé correspondant, a envoyé (*8 mai 1816*) une notice sur la terrible explosion du magasin à poudre de Toulouse : explosion qu'il regarde comme l'effet d'un accident occasionné par le choc du charbon. Il appuie son opinion, sur un article contenu dans la notice de la séance publique, tenue le 6 septembre

1802, par l'Académie de Dijon. Cet article, relatif aux trois explosions successives de la Poudrerie de Vonges, en moins de trois mois, apprend qu'elles avoient été produites par le choc du charbon.

Tous les chimistes savent que l'on peut retirer la gelatine des os, à l'aide des acides affoiblis. M. Darcet a mis à profit cette découverte, pour fabriquer des tablettes de bouillon, et il a pris un brevet d'invention, afin de s'assurer la propriété des opérations par le moyen desquelles il réussit.

M. Masson, pharmacien, désirant mettre à profit ses connoissances chimiques, s'est aussi occupé de l'extraction de la gélatine des os, à l'aide des acides affoiblis. Par une série de procédés qui lui est propre, il est parvenu à se procurer de la gélatine, qui réunit toutes les qualités de la gelée de viande, comme on a pu en juger d'après l'échantillon qu'il a présenté à l'Académie; aussi on peut employer cette substance avec le plus grand avantage, pour la confection des bouillons dans les hôpitaux, les prisons, les casernes et autres établissemens, où la réunion des individus force à recourir pour leur nourriture, à des procédés économiques, d'accord cependant avec la salubrité des

substances alimentaires et la santé des hommes. M. Masson ignore si les procédés dont il fait usage sont les mêmes que ceux employés par M. Darcet ; mais il est certain que les résultats sont les mêmes.

Le désir d'éclaircir quelques points d'histoire naturelle a engagé M. Vallot à rédiger, sur ces objets, plusieurs mémoires qu'il a communiqués à l'Académie.

Le premier est intitulé : *Notice sur deux espèces de fleurs doubles* (*19 juin 1816*).

Quoique les botanistes regardent comme des monstruosités les fleurs doubles, et que par suite de cette opinion, ils ne les fassent pas entrer dans leurs catalogues systématiques, comme espèces ; l'auteur a cru devoir noter le sureau à fleurs doubles, *sambucus nigra, ver. fl. plen.* Cette variété, intéressante pour les amateurs, ressemble tellement au sureau vulgaire, que ce n'est qu'à l'époque de la floraison, qu'on peut l'en distinguer, par la forme et la couleur des fleurs très blanches : la conversion des étamines en corolles, fait disparoître la teinte jaunâtre que leur présence donne à la fleur du sureau commun ; il arrive quelquefois que l'anthère subsiste au sommet ou même sur les bords de la découpure ; l'auteur a vu

cinq étamines exister sur une corolle intérieure ; cette disposition explique comment il arrive que ce sureau à fleurs doubles présente quelquefois des baies, peu nombreuses à la vérité : en semant les pépins, on obtiendroit peut-être des variétés plus belles, mais l'expérience n'en a point été faite.

La variété dont nous parlons s'est trouvée par hazard, dans une haie, qui bordoit un champ de Vantoux, sur le chemin de Dijon à Messigny ; aussi dans toutes les excursions botaniques dirigées de ce côté, on avoit grand soin de faire remarquer aux élèves cette variété, d'autant plus singulière qu'elle n'étoit point le résultat des soins de l'homme. Par le secours des boutures, l'auteur s'en est procuré deux très beaux pieds qui, avec celui du Jardin de botanique, sont actuellement les seuls connus : la haie dans laquelle se trouvoit le premier pied a été entièrement arrachée.

Parmi les nombreuses variétés de renoncules, *renonculus asiaticus* LINN, il en est une que l'auteur n'a trouvée décrite nulle part, ni indiquée dans aucun catalogue. C'est une variét é à fleur très double, inodore, dont les pétales, d'un *vert d'herbe*, sont *coriaces*, terminés à leur sommet trilobé par un

point noir et quelques poils blancs fort courts, qui, avant l'épanouissement complet de la fleur, la font paroître comme couverte d'une très mince toile d'araignée.

L'auteur a vu cette variété dans le jardin de feu l'abbé BRET; cet amateur, qui en avoit reçu les griffes du Poitou, ignoroit comment son correspondant s'étoit procuré cette singulière variété, cultivée, il y a plus de cinquante ans, dans les jardins de l'Évêque de Blois.

L'auteur de la notice, frappé de la structure extraordinaire des pétales de cette variété, a fait infructueusement des recherches, pour en retrouver le type primitif, qui lui paroît devoir être différent de celui de toutes les belles variétés, si recherchées des fleuristes.

Les trois observations suivantes ont pour objet certains êtres et certaines substances mal observées, ou observées avec peu de soin et prises pour d'autres. (*19 février 1817.*)

A. Il est question dans les éphémérides des curieux de la nature (1682 *décad.* II, 1.re *année*, p. 381, *obs.* CLVII) d'un POISSON A PATTES. L'observation est de *Georges Wolfgang* WEDEL, fameux professeur à Jéna. Dans sa bibliothéque anatomique (*tom.* 1,

pag. 470, §. CCCCXXXVIII), HALLER donne le titre de tous les ouvrages de *Georges Wolfgang* WEDEL, et à la page 472, il met sous la rubrique E. N. C. Déc. II, année 1.re, obs. 157, *piscem bipedem.*

M. VALLOT témoigne son étonnement de ne trouver à cette citation aucune réflexion de HALLER; cet anatomiste si habile n'a pu laisser échapper la singularité d'un *poisson à deux pattes;* il a dû rechercher ce qui avoit donné lieu à une observation aussi étrange; il ne l'a pas fait, quoiqu'il connût les ouvrages de SWAMMERDAM et ceux de ROESEL, ce qui pourroit laisser croire que HALLER admettoit l'existence d'un pareil être.

Un professeur Italien appelé *Jean-Antoine* BATTARA, de Rimini, dans un supplément (*pag.* 237, §. *VII*, *tab. III*, *fig. G. H.*), ajouté à la nouvelle édition in-folio, qu'il a publiée en 1773, du cabinet de KIRCHER, donne la description et la figure d'un petit poisson *inconnu*, dit-il, à tous les ichthyologistes; il l'appelle BRATRACHOSCELOS, et le conserve précieusement dans l'alcohol pour le montrer aux curieux.

M. VALLOT, en rapportant cet article, ajoute qu'il n'a pu concevoir, comment le

professeur Italien a méconnu, dans son prétendu poisson, dont il dit que les intestins sont roulés en spirale; la LARVE *de la Grenouille*, lorsqu'elle est pourvue de ses deux pattes coxales.

Il suffit en effet de comparer les descriptions et les figures de WEDEL, de BATTARA, avec celles de SWAMMERDAM, de ROESEL, de SPALLANZANI, et sur-tout avec l'observation, que chacun peut faire aujourd'hui, pour demeurer convaincu que le *poisson bipède*, est la larve d'un batracien à l'époque que j'ai assignée.

Sur les plantes ou sur les arbres, qui ont été chargés d'une grande quantité de pucerons, *aphis* LINN., on observe quelquefois « des filets blancs longs de plus d'un pouce, « et terminés par un renflement ovoïde, tan« tôt entier, tantôt ouvert à son sommet. »

La première mention, de cette production, se trouve consignée dans les Éphémérides des curieux de la nature (1699 et 1700, *Déc.* III, *ann.* VII et VIII, *pag.* 258, *obs.* CXXXIX.) Le docteur *Gustave-Casimir* GAHRLIEP la décrit très exactement et la range parmi les petits champignons *De minutis vegetabilibus*

turiosis foliorum sambucinorum, flosculis minutissimis, sobolescentibus. Fig. *Folium sambucinum sobolescens.*

Dans sa Bibliothéque botanique (*tom.* I, *pag.* 642, §. DCCCIX), HALLER, en parlant de GAHRLIEP, dit, sous la rubrique *in miscell. nat. cur..... Dec.* III, *ann.* VII-VIII, *obs.* 149 (il faut lire 139) : « *Emboli, ut videatur, species descripta.* »

Philippe-Henri PISTORIUS, dans la continuation des Éphémérides des curieux de la nature pour l'année 1730 (*Acta physico-medica Academiae Cæsareæ Naturae curiosorum*, vol. II, pag. 270, obs. CXVII, *De pilis cum ovulis insecti insoliti in ceraso*), donne la description de cette production, qu'il dit être des œufs d'un insecte extraordinaire; mais il ne cite point l'observation de GAHRLIEP.

RÉAUMUR (*Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle des insectes*, 1737, tom. 3, pag. 386-389), rapporte ces deux observations, signale l'erreur de GAHRLIEP, et prouve que les productions en question sont les œufs de l'hémérobe Perlè, *Hemerobius Perla.* LINN. D'après une décision aussi formelle, et d'après l'observation qui nous a fait con-

noître deux autres insectes dont les œufs sont pédiculés (1), on pouvoit croire que l'on ne prendroit plus les œufs d'hémérobe pour de petits champignons; le contraire est cependant arrivé.

Tode, *fung. Meckl. sel. 1*, pag. 15, les a décrits comme un champignon, sous les noms d'*Ascophora ovalis*, et sous celui d'*Ascidium ovatum*, *Schrifft. d. Gessels. Naturforsch. in Berlin*, tom. 3, pag. 247, t. 4, f. 4-6. Il a été suivi par *Jean-Frédéric* Gmelin, qui, dans la xiii.ᵉ édition du *Systema naturae a*

---

(1) Ophion Luteus, *Linn. S. N. edit. xii, p. 937, sp. 55, sub* ichneumon. *Cuv. reg. an*, t. 3, pag. 468.

Uropoda vegetans, *Linn. S. N. edit. xii, t. 3, append. p. 226, sub* acarus.

A l'occasion de ce dernier insecte, l'auteur observe que *le Rédacteur du Dictionnaire des insectes de l'Encyclopédie méthodique par ordre de matières*, a rangé *la Mitte végétante* (tom. vii, pag. 698, n.° 26) parmi les espèces moins connues; qu'il s'est contenté de copier Gmelin, S. N. ed. xiii, tom. 1, part. 5, pag. 2933, n. 78, sans alléguer Linnée; il devoit cependant savoir que De Geer (*Act. Stockh.* 1768, et *Mém. sur les insectes*, tom. vii, pag. 123, tabl. 7, f. 15), en a parlé fort en détail.

Si l'on avoit le soin de remonter aux sources, dit l'auteur, les livres seroient remplis de moins d'inexactitudes et de moins d'erreurs.

LINN. tom. 2, pag. 1484, n.° 4, admet l'*Ascophora ovalis*.

PALISSOT-BEAUVOIS (*Dict. des Sciences natur.*, tom. 3, pag. 202) décrit ces œufs sous le nom d'*Ascophore perenelle*.

Dans le *nouveau Diction. d'Hist. natur.*, édition de Déterville (tom. 2, pag. 310), on voit l'*Ascophore vivace* figurer parmi les huit citées.

POIRET (*Encyclop. méthod. Diction. de Botanique, Supplément*, tom. 1, pag. 480, col. 1) admet l'*Ascophore perenelle*.

BOSC (*Nouv. Diction. d'Hist. natur.*, 2.e édition, Déterville, tom. 2, pag. 588) dit que le genre de l'*Ascophore* n'a qu'une espèce.

M.r VALLOT termine sa notice en observant, d'après ce qui précède, que tous les auteurs cités se sont copiés, et qu'il est important de détruire une erreur qui, à la faveur du nom des savans qui la répètent, prendroit par la suite l'apparence d'une vérité.

Le dernier Mémoire d'Histoire naturelle, communiqué par M.r VALLOT, a pour titre : *Sur le suif minéral* (26 fév. 1817). Après des considérations générales sur la prudence

qui doit présider à l'admission de certains faits, l'auteur rapporte différentes anecdotes, fournies par la précipitation, avec laquelle quelques observateurs ont admis des objets factices pour des êtres naturels; il en cite plusieurs qui par-là sont devenus le plastron d'une mystification sanglante. Il indique la Dent d'or (*Dan.* SENNERTI *D. M., profes. practicae medicae, lib. II, Lugduni, 1630,* 8.°, pag. 60, cap. XV de Dente aureo *pueri Silesii*); les prétendues pétrifications décrites par BERINGER (*Lithographia Wirzeburgensis*. Voy. GESNER, *de petrificatis*, p. 58; *Le Journal de Physique*, an VIII, floréal, p. 326; *Le Magasin encyclopédique*, 1808, novembre, tom. 6, pp. 116 et seq.;) le ver intestinal, admis par SCOPOLI (*Delic. insub.* pag. 46, n.° XX), sous le nom de *Physcis intestinalis*; (GMELIN, *Syst. naturae*, edit. XIII., tom. 1, pars VI, pag. 3080, nota), et qui n'est que la trachée artère d'un poulet (*Bulletin de l'Ecole et de la Société de médecine de Paris*, 1807, n°. VIII, pag. 114); la fameuse Hydre de Hambourg dont P. BOISTEAU (*Histoires prodigieuses*, p. 315) a parlé un des premiers, et dont SEBA (*Thes.* tom. 1, tab. 611, f. 1) a donné la gravure citée par LINNÉE (*System. naturae*, edit. XII,

tom. 2, pag. 358, n.ª), GMELIN (*System. naturae*, edit. XIII, pag. 1056, n.ª), et indiquée par HALLER (*Bibliotheca anatom.*, tom. II, pag. 474, §. DCCCCLXXVII), sous le nom de *Hydra septiceps Hamburgensis*; les basilics fabriqués avec des raies, et connus dès la plus haute antiquité (BOISTUAU, *Hist. prodigieus*, pag. 125). L'auteur a vu dans une collection, le *Pechstein de Menil-montant* ou menilite, (*Manuel du minéralogiste*, tom. 1, pag. 339, § CXXVI. S. Opalus piceus, GMELIN, *System. nat.*, edit. XIII.e, tom. 3, p. 159, n.° 2), désigné sous le nom de *Roseau des Indes pétrifié*.

Ces diverses anecdotes sont citées à l'occasion d'une notice que l'on lit dans le *Journal de Physique*, tom. LXXIV, 1812, juin, pag. 434. Cette notice rappelle la découverte dont feu HERMANN, célèbre naturaliste de Strasbourg, avoit fait part en 1764 à GUETTARD sur le *Suif minéral*.

M.r VALLOT écrivit en 1812 au Rédacteur du Journal, pour lui faire part de ce que HERMANN pensoit lui-même de cette découverte; la lettre n'a point été publiée; c'est ce qui a décidé M.r VALLOT à communiquer à l'Académie ce qu'il avoit appris de la bouche de M. HERMANN lui-même. Voici

le fait. En 1764, le père du naturaliste HERMANN étoit allé à Bar prendre les eaux pour raison de santé; il remarqua à la surface de l'eau une substance graisseuse, pareille à du suif fondu; il en fit part à son fils, qui l'écrivit sur-le-champ à GUETTARD: la lettre fut lue à l'Académie des Sciences de Paris. Quelque temps après, M. HERMANN découvrit que ce prétendu suif minéral, étoit le résultat de la supercherie d'un valet intelligent, qui, pour achalander les eaux, dont son maître étoit propriétaire, jetoit dans les chaudières des boules faites d'un mélange d'argile et de suif. HERMANN s'empressa d'écrire à GUETTARD pour lui annoncer cette découverte, et le prier d'annuller son observation précédente. GUETTARD lut cette nouvelle lettre à l'Académie, et les choses en restèrent-là.

Dix ans après, HERMANN fut très surpris de voir publier dans le *Journal de Physique* (1774, mai, tom. 3, part. v, p. 346), cette observation sous son nom, que l'on avoit tronqué, car il est dit *Hermand;* il fut encore plus étonné de la retrouver dans KIRWAN, dans *le Manuel de Minéralogie* (tom. 2, pag. 18, §. CXXXVIII, F), d'où plusieurs auteurs l'ont tirée pour en parler dans leurs ouvrages. GMELIN. *Syst. nat.*, edit. XIII, tom.

3, pag. 381, n.° 10, l'appelle *Bitumen Sevum*. Malgré les réclamations continuelles d'Hermann, l'erreur s'est propagée et se soutient encore, tant il est difficile de revenir au vrai, quand on s'en est écarté. A cette occasion, Hermann parloit de la *cire de montagne*, décrite par Resler ; elle n'étoit également que le résultat d'une supercherie.

Un de nos collègues, a vu lui-même que les eaux de Contrexeville, en Lorraine, ne devoient leur qualité ferrugineuse qu'à cinq ou six cents clous que le propriétaire faisoit placer secrettement à la source, après les pluies abondantes, afin que par leur oxidation, ils donnassent à l'eau une légère saveur astringente.

Si l'on réussit à tromper sur des faits qu'il est aussi facile de vérifier, on doit être très réservé sur le degré de confiance qu'il faut accorder à une foule d'autres faits plus difficiles à constater.

La littérature a occupé plusieurs de nos collègues, qui ont communiqué à l'Académie quelques pièces que nous allons faire connoître.

Un anonyme a adressé (*24 avril 1816*) à l'Académie une pièce de vers intitulée : Hom-

MAGE A L'ACADÉMIE DE DIJON; la lecture de cette pièce a prouvé que l'auteur étoit animé des meilleures intentions, et qu'il annonçoit des dispositions heureuses.

M. COUTURIER, professeur de rhétorique au Collége royal, associé résident, lit (*26 mai 1817*) une épître sur *l'amour de la gloire*, à madame DE VANNOZ.

L'auteur commence par des réflexions générales sur les divers sentimens qui animent l'homme; il les envisage ensuite sous leurs différens degrés de force et sous la direction qu'ils peuvent prendre : il conclut que leur exaltation ou leur mauvaise direction en déterminent l'abus, et il regarde *l'amour de la renommée après la mort*, comme la suite de l'abus du sentiment de l'immortalité de notre ame; malgré les preuves qu'il donne, l'auteur se défie de ses propres conclusions; il les soumet à Madame DE VANNOZ, dont le talent est bien connu, et il la prie de lui communiquer ses propres réflexions sur un objet aussi abstrait.

Outre cette pièce, dans laquelle l'auteur a encadré, avec beaucoup d'adresse, quelques passages des poésies de Madame DE VANNOZ, il a lu (*22 mai 1816*) une Ode

sur le mariage de *Charles-Ferdinand d'Artois*, Duc de Berry, avec *Marie-Caroline-Thérèse*, Princesse de Naples. Un exemplaire, obtenu par les procédés lithographiques, a été déposé à la Bibliothèque (*10 juillet 1816*).

M. le Marquis de Courtivron, académicien honoraire, a communiqué (*12 juin 1816*) à l'Académie, la *traduction* qu'il a faite d'une pièce allemande, en cinq actes, de Schiller, intitulée : La Pucelle d'Orléans ; il a fait précéder cette traduction de quelques observations sur le théâtre allemand.

Dans cette préface, M. de Courtivron fait un examen raisonné de la pièce de Schiller ; il la critique judicieusement ; il lui donne des éloges mesurés, sans adopter l'enthousiasme que cette pièce a excité en Allemagne.

On sait que c'est à Weymar que Schiller composa *sa Pucelle d'Orléans*. Lorsque la première représentation en fut donnée à Leipsick, il y assistoit ; le public fit éclater, en ce jour, sa joie et sa satisfaction, d'une manière unique, peut-être, dans les annales du théâtre allemand. Malgré l'excessive cha-

leur, la salle étoit remplie de spectateurs; l'attention fut très soutenue; et à peine la toile, après le premier acte, fut-elle baissée, que le cri unanime de *vive Schiller!* se fit entendre; le bruit des timballes et des trompettes se mêloit aux acclamations de l'assemblée. Le poëte saluoit, de sa loge, avec modestie.

Lorsque la représentation fut achevée, tout le monde sortit avec impétuosité de la salle, pour le mieux considérer; et en un instant, la place, qui est devant le théâtre, fut couverte d'un peuple immense; SCHILLER traversa ainsi en triomphe la foule de ses admirateurs. Tous, la tête découverte, se pressoient sur son passage, et les pères disoient à leurs enfans, qu'ils soulevoient dans leurs bras: *Le voilà!* (*La Quinzaine littéraire, tom. 1, pag. 427.*)

Une pareille scène prouve que les Allemands sont moins difficiles que nous, et qu'ils ne tiennent point à la règle des trois unités tracée par ARISTOTE, HORACE et BOILEAU: en effet, la tragédie de SCHILLER comprend la vie entière de Jeanne d'Arc; et cette héroïne, représentée suivant le goût du poëte, est totalement différente de cette Pucelle que nous peint l'Histoire. Aussi, dans

cette tragédie, ne retrouve-t-on aucune des qualités qui rendent Jeanne d'Arc, si intéressante pour les Français. On voit, par cette seule observation, qu'il existe une grande différence entre les pièces allemandes les plus célèbres, et les chefs-d'œuvre qui illustrent le théâtre français.

M. Poncet, professeur à la Faculté de droit, membre résident, a lu (3 *juillet 1816*) un mémoire intitulé : *De l'influence réciproque du Jury sur la morale publique, et de la morale publique sur le Jury.* Ce mémoire a obtenu une mention honorable de la part de l'Académie du Gard, qui n'a point accordé de prix. Elle avoit proposé cette question pour 1813 : le concours avoit été prorogé jusqu'en 1815, époque à laquelle la question a été retirée.

L'auteur commence par définir ce que signifie le mot *mœurs;* ensuite il parle du Jury, dont il fait remonter l'origine jusqu'à la formation de la société. Il suit cet établissement dans ses variations chez les différens peuples, et enfin il le décrit tel qu'il est aujourd'hui institué en France. Ses recherches l'ont amené à établir un parallèle très frappant entre la nation française et la nation anglaise ; il le fonde

sur la différence du caractère de ces deux peuples, sur la diversité de leurs mœurs, de leurs usages, de leurs habitudes, sur la divergence de leurs opinions. C'est en lisant l'ouvrage, que l'on peut se faire une idée de la peinture extrêmement ressemblante qui caractérise chacun de ces peuples, et qui établit entre eux une digue qu'il sera impossible de détruire. L'auteur finit par s'en rapporter au temps pour donner la solution de la question proposée par l'Académie du Gard, qui, en la retirant du concours, a reconnu elle-même que la réponse ne pouvoit encore être donnée, parce que le temps, qui s'est écoulé depuis l'établissement de cette institution, n'est pas suffisant pour fournir les renseignemens nécessaires.

M. GIRAULT, avocat, membre résident, a continué son travail sur l'arrangement et le classement des médailles de l'Académie, et en a communiqué (*12 mars 1817*) le résultat. Il s'est occupé de la seconde partie des médailles, qui comprend les pièces et monnoies des Rois de France, du Baronnage et des pays étrangers, des médaillons, des jetons de différens types et de différens métaux. De ce travail, il résulte que l'Acadé-

mie possède quatorze cents pièces, qui, jointes à celles de la première partie, (*Séanc. pub. du 30 mars 1816, p. 15.*) donnent une suite intéressante,

SAVOIR :

	OR.		ARGENT.	BRONZE.
Monnoies.	7		77	414
Jetons.	1		6	636
Médaillons	»	»	5	47
Papes.	»	»	4	87
Monnoies gauloises..	»	»	10	100
	8	»	102	1284

M. le Préfet de la Côte-d'Or, par une lettre, en date du 12 novembre 1816, demandoit à l'Académie son avis sur deux *machines*, l'une à *retordre*, et l'autre à *écheveaux*, présentées par M. QUATREMÈRE-DISJONVAL. Empressée de répondre aux vues bienfaisantes du premier administrateur, l'Académie a nommé une Commission (*13 novembre 1816*), qui, par l'organe de M. MATHIEU, a fait (*27 novembre 1816*) un rapport étendu, dont nous allons présenter la substance.

Il n'est personne qui n'ait quelquefois

examiné la manière dont les cordiers travaillent; on a pu observer que toute corde, grosse ou petite, est formée de plusieurs brins tordus ensemble, en sens contraire de leur torsion partielle. Ces manœuvres nécessitent deux opérations successives, et exigent beaucoup d'espace.

La machine à retordre, qui a été placée sous les yeux de l'Académie, fait disparoître ces deux inconvéniens; un espace, de quelques mètres carrés, suffit pour le jeu des machines, destinées à fabriquer des objets de dimension moyenne; la même machine tord dans les deux sens. Elle est construite d'une manière simple et ingénieuse; par le mouvement de ses roues elle a quelqu'analogie avec le mouvement de la sphère terrestre. Elle peut servir à retordre depuis la soie au-dessus de celle appelée *organsin*, jusqu'à des cordonnets en soie, laine, etc., des ficelles et cordelettes de deux à trois millimètres de diamètre.

La machine à écheveaux, est également fort simple; elle présente l'avantage de fabriquer très promptement les écheveaux de toutes les longueurs, d'en serrer et d'en régulariser la contexture; en augmentant les di-

mensions, on pourroit s'en servir pour toutes les substances réduites en fil, mais le modèle qui a été soumis à l'Académie, ne peut être employé que pour obtenir des écheveaux de soie, et ce n'est guère que pour cette substance que l'on a besoin de cette grande régularité.

M. Bonnet-Coqueau, associé résident, annonce (*16 avril 1817*), que M.[r] J. B. Chauvelot a singulièrement amélioré son système de filature, puisqu'il obtient avec de la laine cardée des filés n.° 43. Pour rendre intelligible la nature de ce perfectionnement, il faut observer que dans les manufactures, on distingue deux sortes de laine, celle *peignée* et celle *cardée*. Pour obtenir la première, on la passe sur un peigne de fer à longues dents, chauffé sur un feu doux; le contact du fer chaud dresse les brins de laine, leur enlève une partie de leur ressort et de leurs aspérités, et les rend lisses et brillans. Cette sorte est employée à la confection des schalls et autres étoffes légères et unies, qui ne sont point soumises à la trituration du foulon.

La laine *cardée* se prépare à froid; elle conserve son ressort, ses aspérités; elle se feu-

tre facilement et fournit des vêtemens plus chauds. Elle est plus difficile à filer que la première; aussi jusqu'à présent, dans aucune filature, on n'a pu dépasser en laine cardée le n.° 30; les numéros dont on se sert pour désigner les filés, indiquent la longueur du fil fourni par une livre de matière première; ainsi le n.° 30 apprend qu'une livre de laine filée a fourni un fil dont la longueur est de vingt-trois mille quatre cents mètres, et le n.° 43, qui est celui obtenu par M. Chauvelot, indique que ce fil atteint la longueur de trente-trois mille cinq cent quarante mètres. Par suite de ce perfectionnement, M. Chauvelot peut fournir aux fabricans, des laines cardées, filées à un dégré de finesse, bien supérieur à tous ceux connus, et leur procurer ainsi la faculté de faire des draps très légers et très chauds. On emploie, présentement à Dijon, ces laines cardées pour la fabrication de bas qui sont très chauds, qui ne piquent point la jambe et qui joignent à une grande douceur, une légèreté telle qu'une paire de bas pour homme ne pèse pas plus de quatre onces. M. Bonnet a fait voir à l'Académie, deux livres de laine mérinos cardée et filée d'après le nouveau

procédé, et deux paires de bas, confectionnées avec ces laines.

Ces bas sont bien plus avantageux que ceux fabriqués avec des laines peignées, qui sont à la vérité brillantes, mais sèches et ne tiennent point chaud.

En établissant à Dijon des métiers pour employer des laines cardées de la filature de M. Chauvelot, on réuniroit sur le même sol, les animaux qui nous fournissent leurs précieuses dépouilles, et les mains industrieuses qui en tirent un parti aussi avantageux. On fourniroit à la classe indigente, et sur-tout aux individus débiles, des moyens d'existence très utiles, et on donneroit à Dijon une renommée d'industrie, qui procureroit à cette ville une nouvelle branche de commerce, extrêmement importante. Mais les facultés pécuniaires de M. Chauvelot, sont trop restreintes pour lui permettre de faire une pareille entreprise.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon a reçu des envois de

La Société royale et centrale d'agriculture, à Paris.

La Société d'agriculture, commerce et arts, à Besançon.

La Société d'agriculture du département de l'Indre, à Châteauroux.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Tours.

L'Académie des sciences, lettres et arts, à Marseille.

L'Académie du Gard, à Nismes.

La Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles, à Lyon.

La Société des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.

La Société d'émulation et d'agriculture, à Bourg.

La Société de médecine, à Toulouse.

L'Académie des jeux floraux, à Toulouse.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Envoyés à l'Académie.

Annales de l'agriculture française, par MM. Tessier et Bosc.

Journal des propriétaires ruraux pour le midi de la France.

Lettre sur le rhythme grammatical des langues, par M. LA SALETTE, adressée à M. le rapporteur de la Commission de la seconde classe de l'Institut. *Paris*, 1815, 8.° 32 pag. 1.er *mai* 1816.

Annuaires statistiques, historiques et administratifs du département de l'Orne, pour les années 1808 — 1812, par M. *Louis* DUBOIS, 5 vol. 12.

Des melons et de leurs variétés, par le même. Paris, 1810, vol. 12.

L'avenue des Châtelets, élégie, 4 pages.

Notice sur les bains de Bagnoles, 7 pag.

Dissertation sur le camp du *Châtellier*, vulg. appelé *Camp de César*, situé dans la commune de Mont-Meré, près Argenton, 4 pages.

Recherches sur le jeu des échecs, 8 pag.

Toutes ces brochures de M. *Louis* DUBOIS ont été adressées à l'Académie le 15 *mai* 1816.

Courte notice sur la vie et les travaux de *Louis-François-Emmanuel* MERMET. Paris, 1814.

Addition à cette notice, par le même, Lons-le-Saunier, 1816.

Eloge de LOUIS XVI, de glorieuse mémoire, Roi de France et de Navarre, par M. l'abbé MERMET. Lons-le-Saunier, octobre 1815.

Réflexions sur les événemens présens, 1.er juillet 1815.

Ces brochures ont été communiquées à l'Académie le 22 *mai* 1816.

Eloge historique de M. VARENNE DE FENILLE, par M. MERMET. 10 *juillet* 1816.

Discours prononcé le jeudi 9 mai 1816, par M. BOURRÉE DE CORBERON, procureur du Roi près le tribunal civil de Beaune, lors de l'installation de ce tribunal. 29 *mai* 1816.

Recueil de l'Académie des jeux floraux, 1814, 1815, 1816. *Toulouse*, vol. 8.º. 5 *mai* 1816.

Ode sur le mariage de *Charles-Ferdinand d'Artois*, *DUC DE BERRY*, avec *Marie-Caroline-Thérèse*, princesse de Naples, par M. COUTURIER, professeur de rhétorique au Collége royal; exemplaire tiré sur pierre. 10 *juillet* 1816.

Mémoire sur l'instruction publique dédié aux parens chrétiens, par *Jean COUTURIER*,

professeur au Lycée (Collége royal) de Dijon, 1815. 10 *juillet* 1816.

Le Printemps, premier chant du poëme chinois des saisons, traduit en vers français, et mêlé d'allusions au règne de LOUIS XVIII, par *Charles - Léopold* MATHIEU, ancien substitut au ci-devant parlement de Nancy, membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères. *Nancy*, 1816, XII et 28 pages.

Première élégie de Tibulle, traduite en vers français par *Charles-Léopold* MATHIEU, lue à la séance publique de la Société académique de Nancy, le 18 août 1814. *Nancy*, sans date, 23 pages. 31 *juillet* 1816.

Hygiene militaire, par le D. *J.-Rom.-Louis* KERCKHOFFS, médecin militaire de première classe, etc. *Maestricht*, 1815, 8.° XXII et 187 pages. 6 *août* 1816.

Instruction sommaire sur l'épizootie contagieuse, par M. HURTREL D'ARBOVAL, 2.° édition. Paris, 1816, 8.° 267 pages. 6 *août* 1816.

Méprises d'un géomètre de l'Institut, manifestées par un provincial, *ou* Observations critiques sur le *traité de physique expé-*

rimentale et mathématique de M. BIOT, en ce qui concerne certains points d'acoustique, par M. SUREMAIN DE MISSERY, ancien officier d'artillerie, de la Société royale des sciences de Paris, et de l'Académie des sciences de Dijon. *Paris*, 1816, 8.° 74 pages. 13 *novembre* 1816.

Projet d'intérêt public, recommandé à l'attention du gouvernement et de tous les amis de l'agriculture, par *J.-A.-Victor* YVART. Paris, 1816, 8.° 92 pages.

Relation de la surprise de Berg-op-zom, les 8 et 9 mars 1814, par M. le chevalier LEGRAND. Paris, 1816, 8.° 132 pages. 13 *novembre* 1814.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale et centrale d'agriculture, année 1815. *Paris*, 1815, 8.° 500 pages.

Itinéraire descriptif de la France, par M. WAYSSE, inspecteur des postes-relais, correspondant de l'Académie, 8 livraisons. 4 *décembre* 1816.

Préface de la nouvelle édition des Provinciales de PASCAL, par M. le comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, faisant partie des classiques français imprimés par M. DIDOT l'aîné. 8 *janvier* 1817.

Sur les subsistances, par M. Toulot. 12 *février* 1817.

Supplément au dictionnaire de médecine dogmatique, par M. Marchand, docteur en médecine à Besançon. 26 *février* 1817.

Éloge historique de feu *Pierre Thouvenel*, premier médecin consultant du Roi, par M. de Haldat. 5 *mars* 1817.

Éloge historique de *Nicolas Saucerotte*, par le même. 5 *mars* 1817.

M.r Gueneau de Mussy, Inspecteur d'Académie, a la parole, et dit :

Messieurs,

Si l'Académie doit se féliciter d'avoir à décerner aujourd'hui une couronne, qu'elle avoit également proposée à l'éloquence et à la poésie, elle ne peut se défendre en même temps d'un juste regret, en voyant les poëtes vaincus dans cette lutte glorieuse et si digne de les inspirer. La vie, et sur-tout la mort du duc d'Enghien, ne sont-elles point l'héritage des Filles de Mémoire? Nos douleurs et le sublime caractère du Héros ne nous donnoient-ils pas le droit d'attendre des ef-

forts plus heureux de ceux qui ont entrepris de le célébrer dans leurs chants? Sans doute, la hauteur même du sujet a rebuté plus d'un poëte, dont la Muse a dû être d'autant plus effrayée, que son cœur étoit mieux pénétré des sentimens dont elle avoit à se rendre l'interprète : si nous devons apprécier ce modeste et respectueux silence, l'Académie doit aussi des encouragemens et même quelques éloges à la courageuse témérité de ceux qui ont essayé de jeter quelques fleurs sur la tombe du vertueux prince, dont la cruelle fin sera une source éternelle de regrets, pour la France.

Trois pièces de vers ont été adressées pour le concours. Au milieu d'un grand nombre de vers médiocres et incorrects, l'Académie a remarqué des germes de talent qui, mûris et développés par le travail, peuvent promettre pour l'avenir des applaudissemens moins restreints et de plus éclatans succès. Celle des trois pièces qui a plus particulièrement fixé l'attention de l'Académie, a pour épigraphe :

> *Purpureus veluti cum flos succisus aratro.*
> Telle une tendre fleur, etc.

L'auteur débute par uue apostrophe au

château de Vincennes, où il confondit ses sermens avec ceux des braves qui sollicitèrent en vain l'honneur de mourir pour leur Roi :

Lorsque d'un vil tyran, sur nos tristes remparts
Pour la seconde fois flottoient les étendards,
Quand Louis, s'éloignant d'une rive chérie,
Emportoit loin de nous les dieux de la patrie.

Là, devant ces murs si féconds en souvenirs, tandis que l'auteur étoit enfoncé dans de pénibles rêveries, un vieux guerrier lui apparoît soudain :

Tout-à-coup j'aperçus un vieux guerrier sans armes
A genoux et courbé, de ses brûlantes larmes
Arrosant un tombeau que l'herbe avoit caché.

Ce vénérable vieillard avoit été constamment attaché à la personne du duc d'Enghien; après avoir donné des leçons de sagesse à son enfance, il avoit plus tard combattu sous ses ordres : qui mieux que lui pouvoit faire connoître ce Héros et déplorer sa fin prématurée? Le poëte le représente racontant tout ce qu'il sait de la vie et de la mort du jeune Prince.

Après un tableau rapide de la révolution, il transporte son Héros sur ces rives qui de-

vinrent le théâtre de ses exploits, et où les défenseurs du trône s'étoient réunis pour protester en quelque sorte contre les horribles attentats qui avoient souillé la France.

Contraste merveilleux de forfaits, de vertus !
Quand le Rhin étonné voit sur ses flots émus
Fuir tous les défenseurs d'une cause chérie,
Il semble qu'avec eux ait passé la patrie :
Sur nos bords malheureux le crime arme ses mains,
Et la vertu s'exile aux rives des Germains.

C'est là que d'Enghien, combattant à côté de son père et de son aïeul, se montre le digne émule de leur valeur et le digne héritier de la gloire des Condés; c'est sur-tout au combat de Berstheim qu'il signale sa vaillance, et il a la plus grande part au succès de cette journée.

D'Enghien sur son coursier vole dans tous les rangs;
De bonheur et d'espoir ses yeux sont rayonnans,
Et son air belliqueux et sa taille imposante,
Tout annonce un héros : tel on nous représente,
Dans un jour de combat, Achille ou le dieu Mars
Embrasant les guerriers du feu de ses regards.
Il voit, il est par-tout, près des siens il s'empresse,
Excite la valeur, anime la foiblesse.
« Si les républicains sont trois fois plus nombreux,
« Amis, dit-il, soyons trois fois plus courageux ! »

Sa tendresse filiale est mise à une épreuve

dont il étoit à craindre que sa valeur ne parût un instant déconcertée ; mais son intrépidité redouble en voyant son père hors de combat, il court le venger, et décide la victoire :

Mais Bourbon est blessé : la soif de la vengeance
Redouble de son fils l'indomptable vaillance ;
Il court de ses soldats entretenir l'ardeur ;
Pour eux rien n'est changé, c'est la même valeur :
Conservant des Condé la gloire héréditaire,
Le fils victorieux fait revivre le père ;
Le laurier triomphant déjà brille en sa main,
Et devant lui se tait le chant républicain.

A cette bouillante ardeur qui dans le combat emporte toujours ce généreux Prince dans le plus épais de la mêlée, l'auteur oppose la modération toute paternelle qu'il montre envers ses prisonniers, après la victoire ; et cette clémence fait un touchant contraste avec la férocité dont on usoit en même temps envers ceux qui avoient défendu avec lui la cause sacrée du trône :

Ferme dans les combats ; mais, après les alarmes,
Sur un cruel succès laissant tomber des larmes,
Tandis que dans Paris ses soldats prisonniers,
Montoient à l'échafaud et mouroient en guerriers,
D'Enghien de ses captifs consoloit la misère,
Devenoit leur ami, leur bienfaiteur, leur père ;
Ils étoient tous Français, ils méritoient ses soins.

Sans que je veuille ici chercher d'autres témoins,
Reponds, jeune Français qu'au milieu de la plaine
Ce héros aperçut mourant au pied d'un chêne;
Il ne voit que le fer qui déchire ton flanc,
Il vole à ton secours, il étanche ton sang,
Te prête son appui, te conduit sous sa tente,
Où l'art victorieux par une main savante,
Te conserve la vie, et vers le camp français
Tu retournes du Prince exalter les bienfaits.

Nous le savons, Messieurs, c'est ainsi que les Bourbons ont coutume de se venger. Les sentimens exprimés dans les vers suivans sont encore bien dignes de la grande ame d'un Prince si dévoué à son pays, malgré l'ingratitude dont sa famille étoit la victime :

Et toi que je combats, terre ingrate et chérie,
J'aime à me souvenir que tu fus ma patrie;
Et je garde en secret l'espoir consolateur
D'être un jour ton soutien et ton libérateur!

Après un exposé succinct des différentes affaires où le duc d'Enghien se signala de nouveau, soutenu des regards et de l'exemple de son aïeul, l'auteur nous le montre soignant les fleurs, cultivant les beaux arts, et goûtant dans le sein de la retraite les douceurs de l'amitié et de la bienfaisance :

Près de lui, vétérans de Mars et de l'honneur,
Les soldats de Condé dont il connoît le zèle,
Gardent de ses bienfaits la mémoire fidelle :

Sur tout ce qui l'entoure il étend sa bonté ;
Qu'ai-je dit, il prévient la triste pauvreté :
Sous ses rustiques toits la timide indigence
Chante l'hymne pieux de la reconnoissance,
Et par tant de vertus Ettenheim embelli,
Habité par d'Enghien rappelle Chantilli.

C'est du sein de ce modeste asyle que l'atroce perfidie du tyran l'arracha, au mépris du droit des gens, pour l'immoler à son ombrageuse politique. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails de cet exécrable assassinat ; le défaut de chaleur et de verve qui se fait sentir dans toute cette pièce, est plus particulièrement remarquable dans cette seconde partie, qui sembloit cependant se prêter davantage aux couleurs de la poésie. L'auteur, pressé sans doute par le temps, y a laissé glisser un grand nombre de vers foibles et négligés qui en rendent la lecture peu supportable. Il est surprenant qu'aucun des concurrens n'ait essayé de chanter sur la lyre un sujet si susceptible de l'élévation et du mouvement de l'ode.

Nos regrets et notre indignation demandent encore un interprète ; espérons qu'il s'élevera quelque jour un poëte dont les chants dignes de l'immortalité, comme la mémoire de son Héros, sauront retracer tout

ce qu'il y eut de grand et d'aimable dans le cœur de ce jeune et malheureux Prince. Il dira de quel héritage de gloire la France s'est vue dépouiller par le meurtre du dernier descendant des Condés, et peut-être rendra-t-il moins amères les larmes d'un père et d'un aïeul qui désormais ne peuvent plus trouver de consolation qu'en pleurant avec tous les bons Français.

M.r Girault, avocat, a la parole, et lit le morceau suivant.

DISCUSSION

Sur l'époque de la mort de St. Benigne, Apôtre de la Bourgogne.

Le martyre de Saint Benigne est le pivot de la chronologie de Dijon ; ce fait est tellement lié à l'histoire des premiers temps de cette ancienne capitale de la Bourgogne, qu'on ne peut l'en séparer, sans s'exposer à retomber dans une obscurité d'où l'on ne sortiroit peut-être plus.

Bouillaud a critiqué l'authenticité de l'existence de Saint Benigne et de son martyre ;

mais si, malgré les diatribes amères de ce sceptique, l'on ne sauroit, dit M. Legouz-Gerland (*Diss. sur l'origine de Dijon*, 1770, *in-4.°*), douter de la mission de Saint Benigne en Bourgogne, on ne doit pas plus révoquer en doute son martyre, puisque l'un est la conséquence de l'autre.

Mais à quelle époque doit-on fixer la mort de ce propagateur de la foi ? C'est sur quoi les historiens de cette province ne sont pas d'accord ; nulle question cependant ne fut plus importante à examiner ; nous avons osé l'aborder et essayer de résoudre le problême.

Paradin (*Annales de Bourgogne, fol.* 17) prétend que Benigne, Thyrse et Andoche furent envoyés dans les Gaules par Saint Polycarpe environ l'an 225, sous le règne d'Alexandre Sévère, et sous le pontificat d'Urbain I.er, et qu'ils furent martyrisés sous Aurélien, qui régna de l'an 270 à l'an 275 : cet annaliste s'appuie d'un édit de persécution de cet Empereur, publié dans l'Autunois, en conséquence duquel furent arrêtés, dans le Langrois, Saint Benigne et les trois fils de Sainte Léonille, qui furent martyrisés en 270.

M. Legouz-Gerland combat ce récit de Paradin, et dit : Il est avéré que Benigne

étoit disciple de St. Polycarpe ; or, cet évêque ayant souffert le martyre en 167, il est hors de toute probabilité que Benigne, qui devoit avoir au moins trente ans, lorsqu'il fut envoyé dans les Gaules, y ait vécu cent trois ans, et y soit mort âgé de plus de cent trente ; d'ailleurs, Saint Polycarpe mort en 167, ne peut avoir envoyé, en 235, des missionnaires dans les Gaules. Ce raisonnement du savant bienfaiteur de cette Académie est certainement sans réplique.

La chronique de saint Benigne (*spicileg. d'Achery*, t. 1.er, p. 364) ne mérite pas plus de confiance que Paradin. Elle porte : An. ch. *195, imperante Severo, directus est Benignus Gallicae genti..... Imperator Aurelius, qui et Aurelianus vulgò dicebatur..... Divionense castrum ingressus, assistente Terentio comite, Benignum perquiri jussit, ac vinctum et caesum conspectibus suis praesentari ;* parce que, suivant cette chronique, Saint Benigne seroit resté depuis l'an 195 à 270 dans les Gaules, c'est-à-dire plus de 75 ans, tandis qu'il est acquis qu'il n'y resta que 20 à 21 ans ; parce que la vie de ce martyre auroit été de plus d'un siècle ; parce que du règne de Marc-Aurèle à celui d'Aurélien, il y a cent ans d'inter-

valle; parce que Polycarpe mort en 166 ou 167 (1), au plus tard, n'a pas envoyé des missionnaires dans la Gaule 28 ans après sa mort.

Saint-Julien de Baleurre (*origine des Bourguignons, fol.* 205) prétend que Saint Marcel et St. Valérien prêchèrent l'Evangile à Châlon l'an 161, sous le règne de Vérus; que plus de 60 ans après, Saint Benigne et ses compagnons, Andoche et Thyrse, vinrent à Autun; que Saint Benigne resta 21 ans en Bourgogne, et y fut martyrisé sous le règne d'Aurélien, ce prince étant à Dijon, où il faisoit élever les premières fortifications.

Saint-Julien a senti l'absurdité de faire vivre un siècle et plus l'apôtre de la Bourgogne; aussi dit-il que Saint Benigne fut envoyé dans les Gaules, non par le disciple de Saint Jean, mais par un autre Polycarpe, qui vécut postérieurement; mais

---

(1) Au commencement de 166 selon De Ruinart et Lenain de Tillemont; l'an 167 selon l'abbé Fleury qui cite la lettre écrite sur la mort de cet évêque par l'église de Smyrne à celle de Pont : le savant abbé de Longuerue a composé une dissertation sur l'année et le jour du martyre de Saint Polycarpe, insérée au 3.ᵉ vol. de ses manuscrits.

comme l'Eglise ne reconnoît pas deux Saints Polycarpe, l'échappatoire, que s'étoit fabriqué Saint Julien, ne couvre pas son anachronisme.

L'abbé Fyot (*hist. de l'église Saint-Etienne de Dijon, fol.* 13) dit que l'évêque de Smyrne vint à Rome l'an 152, pour conférer avec le Pape Anicet, sur la célébration de la Pâque, accompagné de quelques-uns de ses disciples, qu'il envoya depuis Rome dans les Gaules, lesquels y prêchèrent la foi catholique pendant 21 ans; ce qui fixeroit le martyre de Saint Benigne à l'an 173, époque du passage de Marc-Aurèle dans les Gaules, voyage mentionné dans le martyrologe romain, Laur-Surius, Baronius et autres : cette date de 173, a été adoptée par Saulnier (dans son *Autun chrétien*), et par Mille (dans son *abr. chron. de l'hist. de Bourgogne*).

Gaultherot (dans l'*Anastase de Langres, pag.* 191) fixe l'arrivée de Saint Benigne dans le diocèse de Langres à l'an 156, et son martyre à l'an 176 ou 177, puisqu'il est avéré qu'il y resta 21 ans; l'abbé Richard (*tablet. hist. de Bourgogne, an* 1753, *pag.* 65), l'abbé Courtépée (*hist. abrég. du duché de Bourgogne, pag.* 103), placent ce martyre à 178, mais sans en administrer

aucune preuve ; GAGNARE (*hist. de l'Egl. d'Autun, pag.* 527), les savans auteurs de *l'art de vérifier les dates, fol.* 151, placent la mort de St. Benigne à l'an 179 ; BARONIUS, dans ses *annales*, adopte la date de 158 ; DE MANGIN (*hist. du dioc. de Langres*) donne celle de 180 : voilà donc huit opinions différentes sur l'époque du martyre de Saint Benigne ; nous nous sommes occupés de rechercher quelle devoit être la véritable.

Tous les historiens conviennent d'un fait, c'est que ce martyre eut lieu par les ordres et en la présence de MARC-AURÈLE, pendant que cet empereur étoit dans les Gaules, le comte Térence étant prévôt à Dijon. Si nous pouvons préciser en quelle année l'empereur Marc-Aurèle vint dans les Gaules, nous serons parvenus à trouver l'époque fixe de la mort de l'apôtre de la Bourgogne.

Lors des deux premières expéditions de Marc-Aurèle et Verus contre les Marcomans et les Quades, ces empereurs passèrent par Aquilée, traversèrent la Carniole pour aller gagner les bords du Danube : ainsi ce n'est point en 167 ni en 169 qu'il faut chercher le passage de Marc-Aurèle dans les Gaules, puisque les voyages qu'il y fit sont liés à ses

guerres contre les Marcomans, peuples qui habitoient alors la Hongrie et la Moravie.

Reste donc les deux dernières guerres de cet Empereur contre ces peuples.

Après avoir été vaincus, les Marcomans devinrent vainqueurs à leur tour; Vindex, général des armées romaines périt dans le combat; 20,000 Romains restèrent sur le champ de bataille. Ce revers décida Marc-Aurèle à marcher de nouveau contre ces barbares; mais comme la peste régnoit toujours dans les pays arrosés par la Save et la Drave, il prit la route des Gaules, et se mit en route le 7 mars 170. Il resta trois ans en Allemagne à Carnunte, ville sur le Danube, toujours occupé à combattre les Marcomans, sans pouvoir les dompter; il étoit même en danger d'être vaincu par eux, lorsque le miracle obtenu par les prières de la légion Melitine, sauva l'armée, et lui procura une victoire éclatante.

Ce succès inespéré qu'il devoit aux soldats chrétiens, non-seulement rallentit la persécution de Marc-Aurèle contre le christianisme; mais au contraire, il écrivit en faveur des Chrétiens, cette lettre mentionnée et rapportée dans toutes les histoires ecclésiastiques : ce ne fut donc pas en 173, ni

même en 176, à son retour de sa troisième expédition, qu'il faut placer le martyre de Saint Bénigne, puisqu'alors les persécutions contre les Chrétiens étoient suspendues; ce ne fut pas non plus en 177, année pendant laquelle il n'y eut aucune guerre.

Mais en 178, les Marcomans recommencèrent les hostilités, et Marc-Aurèle marcha de nouveau contre eux, à la tête des forces de l'Empire : ce ne fut pas la peste de Carniole qui le décida cette fois à prendre la route des Gaules, mais des soulèvemens qui avoient eu lieu (en 177) dans la Celtique, et notamment dans la province de Lyon; ces mouvemens ayant été attribués aux Chrétiens, la persécution devint, contre eux, plus violente qu'elle n'avoit jamais été, dit Le Nain de Tillemont (*tom.* 2, *pag.* 470). Marc-Aurèle révoqua les édits de tolérance donnés en leur faveur, après sa campagne de Bohème, et se crut forcé d'ordonner que ceux des Chrétiens qui persisteroient dans leur religion, seroient punis de mort. Telle fut la cause du meurtre de tant de Chrétiens égorgés à Lyon et dans la première Lyonnaise, dont la Bourgogne faisoit partie. Saint *Andoche*, à Saulieu, Saint *Symphorien*, à Autun, Saint *Marcel*, à Châlon,

Saint *Valérien*, à Tournus, les fils de Sainte *Léonille*, à Langres, reçurent la palme du martyre dans cette dernière persécution.

Jules Capitolin nous apprend que Marc-Aurèle appaisa un mouvement chez les Séquanois, *res enim in Sequanis turbatas, censurâ et auctoritate repressit;* or, pour se rendre en Séquanie, cet empereur a nécessairement dû traverser la Bourgogne.

La légende de Saint Bénigne nous fait connoître un motif de plus à ce Souverain de passer par Dijon ; c'étoit afin d'y voir les nouvelles fortifications qu'on y avoit élevées par ses ordres (*ut videret novos muros quos illic construxerant*), dans l'intervalle de sa troisième à sa quatrième expédition, afin de défendre l'entrée des Gaules à ces peuples entreprenans, et sans cesse disposés à tomber sur les pays soumis aux Romains.

Tout ramène donc à penser que ce fut sur la fin d'octobre et au commencement de novembre 178, que Marc-Aurèle étoit à Dijon, et non à toute autre époque, puisqu'en août 179 il étoit en Hongrie, où il remporta sur les Marcomans une victoire mémorable qui lui mérita le titre d'Empereur pour la dixième fois, et qu'il mourut à Vienne le 17 mars 180.

C'est donc dans l'automne de 178, que Saint Bénigne fut martyrisé, et le 1.er de novembre, suivant sa légende, jour auquel, dans les premiers temps on célébroit sa fête, qui fut depuis transférée au 24 du même mois, par rapport à la solennité de la Toussaint.

Cette époque déterminée précise celle de la construction des premières fortifications de Dijon, par conséquent l'existence, comme ville, de cette capitale de la Bourgogne; elle explique pourquoi l'on rencontre tant de fragmens d'antiquités sous les murs bâtis par Aurélien; à quel temps ces débris de tombeaux, de colonnes, de statues, doivent se rapporter; à quelle époque ils furent brisés et enfouis; et, sous ces rapports, la date du martyre de Saint Bénigne méritoit d'être discutée et définitivement démontrée. C'étoit le but de ce mémoire.

M.r Gueneau de Mussy a la parole et lit la pièce suivante :

L'AMOUR FUGITIF,

(Traduction d'une idylle de Moschus.)

Dans cette pièce, le poëte grec suppose que l'Amour s'est échappé, et que sa mère, en proie aux plus vives alarmes, le redemande à tous ceux qu'elle rencontre, en les priant de l'aider dans ses recherches; pour le leur faire mieux connoître, elle le dépeint, sans le flatter, sous les couleurs qui lui sont propres; et ce signalement donné par elle, nous présente, dans un tableau tout à la fois piquant et moral, les traits caractéristiques du perfide Amour. Si, dans cette circonstance, on reconnoît avec surprise la vérité d'un portrait tracé par une mère, on doit considérer que cette mère est inquiète et courroucée, et que, pour cette fois, le dépit et la sollicitude l'emportent sur les illusions de la tendresse maternelle.

Un jour pour s'esquiver l'Amour prit sa volée,
Partant plus de repos pour sa mère éplorée;
Elle court... elle appelle... « Auriez-vous rencontré,
« Dit-elle à tout venant, un enfant égaré?
« C'est mon petit fripon! terminez mon supplice!
« Vénus reconnoîtra cet important service.
« A des signes certains on reconnoît mon fils:

« Son corps ne s'offre point sous la blancheur des lis,
« Il rayonne de feu : ses yeux dardent la flamme.
« Douceur est dans sa voix, malice dans son ame.
« Au mensonge exercé, son langage trompeur
« Va toujours déguisant les projets de son cœur :
« Malheur à l'imprudent qui brave sa furie !
« Terrible est son courroux, ses jeux sont perfidie.
« Minois rempli d'attraits, mais regard insolent,
« Son petit bras au loin lance maint trait brûlant.
« Ces traits ont des enfers pénétré les abîmes,
« Et jusques dans l'Olympe ont trouvé des victimes.
« Nu vous voyez son corps, mais des replis nombreux
« Environnent son cœur d'un voile ténébreux.
« Plus léger que l'oiseau, de son aile discrète
« Il s'en va voltigeant autour de ceux qu'il guette,
« Mais dans le fond des cœurs il siége en conquérant.
« Son carquois d'or enferme un acier pénétrant.
« De l'arc le plus petit vole une flèche amère,
« Dont le traître par fois ose blesser sa mère.
« Bien plus, par son flambeau Phébus est consumé....
« S'il tombe entre vos mains, qu'il soit bien enchaîné;
« S'il pleure, résistez au pouvoir de ses larmes;
« D'un sourire enchanteur s'il emprunte les armes,
« Redoublez ses liens : s'il vous offre un baiser,
« Ah ! d'un baiser d'Amour connoissez le danger;
« Le plus mortel venin sur ses lèvres réside;
« En lui tout est cruel, en lui tout est perfide !
« De son armure enfin s'il veut vous faire don,
« Gardez-vous de toucher aux traits de Cupidon.
« Combien de cet enfant les présens sont à craindre !
« Tous recèlent un feu que rien ne peut éteindre. »

M. Berthot, président, prend la parole pour lire le mémoire couronné.

ÉLOGE

De Louis-Antoine-Henri DE BOURBON-CONDÉ, *Duc* D'ENGHIEN, *Prince du Sang, Pair de France.*

Sta viator. . . . heroem calcas!

QU'UN guerrier, après avoir fourni une carrière longue et brillante, tombe avec éclat sur le champ de bataille, et s'ensevelisse, pour ainsi dire, sous ses lauriers; ou que, vainqueur des ennemis et de la fortune, il revienne triomphant dans sa patrie, terminer paisiblement ses jours au milieu de ses concitoyens; quel que soit son trépas, il laisse au panégyriste une tâche honorable et facile. Fléchier montrera le héros couché fièrement à côté de la foudre qui l'a frappé et qui fume encore auprès de lui; ou Bossuet peindra le grand-homme, mourant dans les bras de la Religion, et humiliant la gloire périssable devant l'éternelle Majesté de Dieu. Mais qu'un Prince destiné par sa naissance

et ses hautes qualités, à tous les genres de succès, se trouve constamment en butte à toutes sortes d'infortunes; qu'exilé d'une patrie dont il devoit être l'ornement et l'appui, il n'ait à combattre que ses propres concitoyens; qu'il soit sans cesse forcé d'opposer la loyauté à la trahison, le pardon à la vengeance, la haine des représailles à l'amour du carnage; et qu'au milieu de tant de nobles et de rudes travaux, qu'au milieu d'une jeunesse si laborieuse et si illustre, une mort inopinée, un supplice affreux en suspende le cours; que le coup mortel tranche non-seulement les jours du héros, mais anéantisse dans sa personne toute sa postérité, laisse son père et son aïeul dans le désespoir et dans l'étonnement de lui survivre, et force sa gloire de remonter vers sa source.......! Où trouver des expressions dignes d'un tel sujet? Comment faire ressortir, dans le jour qui leur convient, tant de belles actions, obscurcies par l'envie, ou dont la mémoire a péri avec ceux qui en furent les témoins? Comment rappeler des souvenirs qui doivent en réveiller tant d'autres? Faudra-t-il, lorsque tout impose l'union et l'oubli du passé, exhumer d'anciennes haines, et peut-être exciter des dissentions nouvelles? Faudra-t-il

appeler la vengeance sur la tête des coupables, quand le pardon se trouve partout gravé sur la tombe de leurs victimes ?

Est-il besoin d'agrandir ce tableau ? La difficulté de traiter dignement un pareil sujet, n'est-elle point assez démontrée ? Qu'ajouterai-je de plus pour dépeindre un Prince dont l'Europe entière pleura la perte ! A son courage, à ses malheurs, à la catastrophe épouvantable qui y mit le comble, n'a-t-on pas déjà reconnu le dernier rejeton des Condé, Monseigneur le Duc d'Enghien.

« Prince adoré ! objet éternel de nos re-
« grets, permets, avant de consacrer tes
« louanges, que, prosterné devant le mo-
« nument qui renferme tes cendres, je dé-
« pose sur ton cercueil le tribut de mes lar-
« mes. Là où expirent le trouble et la dis-
« corde, je viens puiser des sentimens de
« paix et d'union ; je viens y recueillir les
« divines inspirations de cet ardent amour
« de la patrie dont ton cœur étoit dévoré ;
« trop jeune encore, ma foible voix ne peut
« s'élever à la hauteur de tes actions su-
« blimes ; mais c'est du moins un encens
« vierge que je brûle devant toi, et le sen-
« timent qui me guide est pur comme ta
« vertu. »

Louis-Antoine-Henri DE BOURBON CONDÉ, DUC D'ENGHIEN, Prince du sang de France, naquit à Chantilly, le 2 août 1772, de Louis-Henri-Joseph Duc de Bourbon et de Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans. Je n'ouvrirai point les fastes de l'Histoire, je ne retracerai point les actions héroïques de tant de glorieux ancêtres; mais je dirai seulement que depuis l'oncle du bon Henri IV, c'est-à-dire, depuis l'intrépide Louis de Bourbon, qui fit des prodiges de valeur à la bataille de Jarnac, après laquelle il fut si lâchement assassiné, jusqu'au vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Nortlingue et de Lens, et depuis cet immortel Condé, jusqu'au jeune héros de Bertsheim, on compte une suite non interrompue de vaillans capitaines; et telle a été la gloire de cette branche de la Maison de Bourbon, que ses membres ont dû naître grands-hommes pour ne pas dégénérer. Jamais noblesse ne fut donc plus ancienne, mieux soutenue, moins contestée; mais aussi jamais personne n'eut moins besoin des avantages de la naissance que le DUC D'ENGHIEN.

La figure la plus agréable, la taille la plus noble, un goût et une adresse inconcevables pour tous les exercices du corps, beau-

coup de finesse dans l'esprit et non moins de simplicité dans le cœur, un son de voix touchant, se joignoient en lui aux plus belles qualités de l'ame. L'éducation ne fit que perfectionner les grâces de sa personne et de son esprit : elle fut même, tant il sembloit qu'on dût prévoir l'avenir, plus sévère que ne l'est ordinairement celle des Princes. Les principes de religion dans lesquels il avoit été élevé, contribuèrent aussi à lui donner cette fermeté de caractère et cette résignation admirable qui distinguent particulièrement le philosophe chrétien. On vivoit alors dans un temps où les choses les plus saintes étoient poursuivies par le ridicule ; un esprit prétendu philosophique s'étoit emparé de toutes les classes de la société ; une secte d'écrivains, prêchant partout la modération et la tolérance, et n'ayant au fond du cœur que rage et qu'esprit de persécution, se vengeoit de la puissance qui l'avoit protégée, en méditant sa ruine : déjà on pouvoit prédire les funestes événemens qui se préparoient. C'est à une époque aussi critique, que le Duc d'Enghien fut présenté à la Cour ; c'est au moment où la société alloit se dissoudre, au moment où tous les fermens de discorde étoient prêts d'éclater,

qu'il parut dans le monde. Dans toute autre circonstance, il eût fixé l'attention générale ; mais elle s'occupoit entièrement de la lutte qui venoit de s'élever entre la Religion et l'incrédulité, entre le Trône et l'anarchie. Le Prince prononça cependant au parlement de Paris, où il siégea pour la première fois, en 1788, un discours qui réunit tous les suffrages. On vit alors, cirsconstance remarquable, un Condé prendre place dans les Conseils, entre son père et son aïeul : plus tard, il devoit combattre et triompher à leurs côtés.

Enfin, le signal de la révolte est donné ; les institutions les plus saintes et les plus antiques tombent devant un fantôme de liberté ; une affreuse anarchie succède au règne des lois ; un Souverain, trop avare du sang de ses sujets, porte sa tête sur un échafaud.

Sa mort trouve des vengeurs ! A la voix de Condé, une armée de héros se rassemble sur la frontière ; sous l'étendard des lys vient se ranger une foule de nobles combattans. Le jeune Duc d'Enghien, qu'anime une bouillante ardeur, se distingue au milieu de tous, et fait assez connoître, par sa fière conte-

nance, quels exploits on doit attendre de l'héritier des Condé.

Il sera sans doute réservé à une plume plus éloquente que la mienne, de retracer les merveilles de cette armée de braves qui, abandonnant à-la-fois leur famille et leurs biens, n'emportant que l'honneur et une épée, seul reste, et désormais seul apanage de leur noblesse, se dévouoient à la défense du Trône, et prodiguoient leur sang pour cette cause sacrée. Si le sort a quelquefois trahi leur courage, si la force des circonstances leur a fait depuis déposer les armes, du moins ils n'ont point à rougir, ils n'ont rendu que leur épée.

La campagne de 1792 s'étoit passée en marches et en contre-marches; l'action n'avoit été que défensive, et aucune occasion importante ne s'étoit offerte à la valeur du jeune Duc. La campagne de 1793 s'ouvrit sous des auspices plus brillans, et le Prince avide de gloire sentit que le moment étoit venu de se montrer digne de ses aïeux. Il avoit sous les yeux de grands modèles: le prince de Condé et le duc de Bourbon. Le premier, arrivé à cet âge où la tactique est consommée, où le coup d'œil est toujours juste, où les passions moins vives laissent

à l'ame plus de liberté d'agir; le second jeune encore, mais parvenu à ce point de maturité nécessaire pour réunir la prudence du conseil et la hardiesse de l'exécution; tous deux nés pour la guerre, et aussi habiles dans la pratique que dans l'enseignement: tels étoient les maîtres du duc d'Enghien, et il est facile de concevoir quel fruit un jeune élève, qui montroit de si bonnes dispositions, dut tirer d'un pareil apprentissage.

Ce fut au passage des lignes de Weissembourg, que l'on vit des deux côtés, tout ce que pouvoit la valeur française; aussi franchement attaquées qu'habilement défendues, elles devinrent une lice brillante, où les deux partis se signalèrent avec un égal courage, et où le sang des vainqueurs se confondit souvent avec celui des vaincus. Il ne s'agit point de fossés, de palissades, de retranchemens; ce sont des lignes mouvantes, des remparts vivans, qui semblent se relever aussitôt qu'on les abat, et se rétablir à mesure qu'on les détruit; ce sont des murs de terre et des créneaux de gazon, mais garnis d'un triple airain, dont les bouches tonnantes vomissent l'épouvante et la mort..... Cependant tout tombe, tout cède, tout

s'écroule, et les assiégeans, maîtrese nfin des hauteurs, lancent la foudre à leur tour, et pulvérisent leurs ennemis. Mais c'est surtout au brillant combat de Bertsheim, que le duc d'Enghien surpassa toutes les espérances. Quelle gloire pour la Maison de Condé ! O spectacle vraiment étonnant : trois générations de héros combattent à-la-fois. Le prince de Condé marche à la baïonnette sur le village de Bertsheim, et s'en empare malgré la résistance la plus vive ; d'un autre côté, le duc de Bourbon et son fils chargent à la tête de la cavalerie ; mais le duc de Bourbon blessé au fort de la mêlée, est obligé de quitter le champ de bataille ; le duc d'Enghien prend alors le commandement, et tandis que son grand-père, s'abandonnant à une impétuosité naturelle, oublie ses années, s'expose comme un simple soldat, et montre sous ses cheveux blancs un feu, une audace extraordinaires, le jeune Duc fait preuve d'un sang froid, d'une présence d'esprit et d'une précision, que l'âge et l'expérience peuvent seuls donner. La victoire fut complette, malgré la force d'un ennemi deux fois plus nombreux ; que lui servoit en effet cet avantage contre une armée que trois Condé guidoient au champ d'hon-

neur ! A peine le combat est-il terminé, à peine le héros s'est-il assuré que la blessure de son valeureux père n'est point mortelle, qu'il vole visiter les prisonniers. Ces infortunés attendoient le moment de leur supplice ; l'horrible loi des représailles avoit dicté leur arrêt ; le duc d'Enghien paroît au milieu d'eux. « Le sang de nos compagnons, « dit-il, versé pour la plus juste des causes, « demande une plus noble vengeance : VI- « VEZ..... Ils sont Français, ajoute-t-il, en « s'adressant aux officiers qui l'entourent, « ils sont malheureux, je les mets sous la « sauve-garde de votre honneur et de votre « humanité. »

Arrêtons-nous : l'image et les actions du grand Condé viennent ici se retracer naturellement à notre esprit. Que de traits de ressemblance et quel rapprochement ! Le duc d'Enghien n'avoit que vingt-un ans lorsqu'il vainquit à Bertsheim ; Condé n'en avoit pas vingt-deux, lorsqu'il triomphoit à Rocroi. A Bertsheim, le duc d'Enghien voit son père blessé entre ses bras ; dans une autre bataille, Condé voit son fils frappé entre les siens. Le duc d'ENGHIEN oublie sa victoire pour ne s'occuper que du salut de ses ennemis ; Condé, malgré une trahison, baisse son épée

sanglante devant des soldats dispersés, et d'un seul geste interrompt le carnage. Aussi les admirables expressions de Bossuet, à cette occasion, conviennent également au Grand-Condé et à son petit-fils. « Quel fut l'éton-
« nement des vaincus, dit l'orateur, lors-
« qu'ils virent qu'il n'y avoit plus de salut
« pour eux que dans le sein du vainqueur !
« De quels yeux regardèrent-ils ce jeune
« prince, dont la victoire avoit relevé la
« haute contenance, et à qui la clémence
« ajoutoit de nouvelles grâces ! »

La campagne de 1793 se termina, et le cours des événemens vint enchaîner la valeur des Condé. Les campagnes suivantes se consumèrent en négociations. Le duc de Bourbon fut chargé de plusieurs missions importantes, et passa à cet effet en Angleterre. C'est au mois de juillet 1795 qu'il quitta le duc d'Enghien. Sans le savoir, ce malheureux père embrassoit son fils pour la dernière fois. Il me semble voir ces deux princes se jeter dans les bras l'un de l'autre, rester étroitement serrés, s'étonner de répandre des pleurs dans une séparation qu'ils croient être de si courte durée, s'en adresser de doux reproches, essuyer leurs yeux humides, et enfin se séparer..... Pénibles adieux, tendres em-

brassemens, vous êtes les derniers; regrets du moment, vous deviendrez éternels; larmes d'un père, hâtez-vous de couler, tandis que vous pouvez vous mêler encore à celles d'un fils..... Un jour vous coulerez seules, et rien ne pourra plus vous arrêter.

Le prince de Condé resta auprès de son petit-fils, et adoucit, au moins pour lui, les regrets de cette absence; et pendant que le duc de Bourbon traversoit les mers, songeant toujours qu'un seul des hazards de la guerre pouvoit le priver d'un fils chéri, le duc d'Enghien s'apprêtoit à cueillir de nouveaux lauriers, et à charger la renommée du soin de porter ses nouvelles en Angleterre.

L'occasion s'en présente bientôt; la campagne de 1796 s'ouvre, et le jeune duc s'y montre encore digne de sa réputation. Ce ne sont que remparts disputés avec opiniâtreté, redoutes emportées d'assaut, escadrons mis en fuite; ici c'est un pont défendu l'épée à la main, au milieu de tout le feu ennemi; là c'est une rivière passée à la nage à travers une grêle de balles; tantôt c'est une poursuite où par une manœuvre prudente, le prince force à se rendre prisonniers des ennemis qui pouvoient encore combattre;

ailleurs, c'est une retraite où tout-à-coup, par un mouvement hardi il fait volte-face, repousse les assaillans, reprend sur eux tous les équipages de l'armée alliée déjà tombés en leur pouvoir, et trouble le vainqueur au sein même de son triomphe. D'autres fois ce n'est plus d'ENGHIEN, c'est le grand Condé lui-même qu'on croit voir, tant la ressemblance est frappante; et pour ajouter encore à l'illusion, les lieux témoins des exploits de Condé deviennent le théâtre des exploits de son descendant. Condé chasse les Bavarois des plaines de Fribourg, et les force l'épée dans les reins, de se réfugier sur des montagnes presque inaccessibles; un siècle et demi après, d'ENGHIEN attaque l'ennemi retranché sur ces mêmes montagnes, l'en déloge, et le culbute dans cette même plaine de Fribourg, où son aïeul a triomphé. Ce sont des Bavarois commandés, il est vrai, par un chef intrépide, que Condé fait reculer; c'est une armée de Français que le duc d'ENGHIEN force à la retraite. Qu'on trouve donc un ennemi plus redoutable, plus brave, plus impétueux, et qu'on lui cherche un autre vainqueur que lui-même! Ah si dans nos jours d'horreur, si dans nos jours de désastres, le nom français s'est couvert d'op-

probre ; si des monstres épouvantables ont semé sur le sol de la France le carnage et le deuil ; du moins ses soldats égarés, mais non criminels, entraînés dans une guerre injuste, mais croyant combattre pour la défense de la patrie, ont montré, par leur courage, qu'ils désavouoient la lâcheté de ceux qui les dirigeoient. Pour quelque cause que le sang français ait coulé, il a été également versé avec gloire ; et ne sait-on pas que l'effet inévitable des guerres civiles est de donner aux plus nobles sentimens une direction contraire, et de faire obéir aux passions, alors qu'on pense ne suivre que les lois de l'honneur. Soldats français des deux partis, que n'avez-vous pu vous entendre ? que de braves guerriers vivroient encore pour la perte et la honte de nos ennemis ; hélas ! ils jouiroient maintenant de leurs triomphes et de notre reconnoissance. Que ne puis-je borner ici ma carrière, et quitter une plume destinée à rappeler tant de désastres ; ou plutôt que ne m'est-il permis de montrer ces longues discordes éteintes, et tous nos maux appaisés par le retour inespéré de la paix et des Bourbons ! mais je ne dois point m'écarter des limites qui m'ont été posées, il me

faut continuer un récit qui bientôt va ne devenir que trop pénible !

Le prince de Condé fut chargé en 1799 (1) de défendre la ville de Constance, et il s'acquitta d'une mission aussi importante en capitaine consommé. Quant au duc d'ENGHIEN, on le vit au sein de ces murailles aussi bon chevalier qu'il l'avoit été en rase campagne. Sa vaillance même s'indignoit de rester ainsi sur la défensive, et plusieurs sorties vigoureuses firent assez connoître aux assiégeans que la prise de Constance leur coûteroit la perte de leurs plus braves guerriers. Dans une autre occasion, à Rosenheim, le duc d'ENGHIEN se trouve surpris par des forces considérables, sous le commandement du célèbre Moreau. La situation du duc

---

(1) Le texte portoit 1797; mais M. le comte Charles de Damas, qui s'est empressé d'assister à la lecture de l'éloge d'un Prince, qui lui laisse de si profonds souvenirs, et qu'il a constamment suivi dans toutes ses campagnes, nous ayant fait observer que cette date étoit 1799, nous avons dû la rétablir sans hésiter.

Monsieur le Comte nous ayant en même temps rappelé que la ville de Constance n'avoit point été assiégée à cette même époque, mais simplement attaquée, nous invitons l'auteur à faire disparoître de ce passage les expressions qui semblent annoncer un siège.

étoit critiqué ; son adversaire avoit parfaitement combiné son plan d'attaque, et il se croyoit sûr de vaincre un ennemi pris en défaut. Cependant sa prévoyance est inutile, ses espérances seront déçues, les dispositions de cet habile général vont échouer devant l'audacieuse tactique d'un jeune héros. D'Enghien connoît tout le péril, mais il ne voit plus de salut, que dans une téméraire audace. Il fait rompre ses bataillons, ordonne de s'éparpiller en tirailleurs, et débouche en désordre du bois où il étoit retranché. Moreau, étonné d'une attaque aussi imprévue, craint d'avoir été trahi par ses espions, et la prudence lui fait abandonner le terrain à un ennemi, dont le succès couronne la ruse. Ainsi le duc d'Enghien montroit jusqu'où peuvent aller les ressources d'un grand capitaine ; et c'est surtout lorsqu'il se trouva séparé du corps du prince de Condé, et obligé de tenir la campagne avec des forces très inférieures, qu'on le vit dans la conduite de sa petite armée déployer des talens, et faire preuve d'une sagesse qui font présumer qu'il seroit devenu le meilleur général de son siècle. Il étoit l'idole du soldat ; ses grâces et son courage lui avoient gagné tous les cœurs. Personne dans l'armée qui ne lui dût ou

un service ou une marque de bienveillance. Ses ennemis même honoroient sa valeur et respectoient sa vertu. Qu'on se représente une de ces trêves où l'on ne suspend le carnage que pour s'y préparer de nouveau ; où les deux camps se mêlent avec confiance ; où le soldat se rappelant qu'il est homme, oublie, en embrassant son adversaire, la haine qu'on lui commanda. Il me semble voir les grenadiers de l'armée républicaine reconnoître le duc d'Enghien, et enhardis par l'air modeste et affable de ce prince qu'ils avoient vu si audacieux et si fier dans les combats, lui rappeler ses glorieux faits d'armes, lui prodiguer les plus vifs témoignages d'amour et de respect, et le conjurer en pleurant de venir parmi eux. Sans doute le Prince rejeta vivement une pareille proposition ; mais qu'il dût être touché de cette franchise, de cet énergique langage, de ces larmes qui peut-être inondoient pour la première fois les visages de ces braves ! Citerai-je encore ce trait si connu, mais qui ne sauroit être trop répété. Au commencement de la campagne du Rhin, le duc faisoit une reconnoissance accompagné de quelques officiers, lorsque plusieurs émigrés à pied, accablés de fatigue et en danger d'être pris par l'ennemi,

se rencontrent sur sa route. Le prince s'émeut à l'aspect de ces vénérables militaires ; il descend de cheval, et force un des nobles soldats de monter à sa place. Sa suite imita aussitôt son exemple : c'est ainsi qu'ils rentrèrent au camp après avoir fait plusieurs lieues. Marche vraiment triomphale ! cortège imposant ! spectacle plus magnifique mille fois que l'entrée d'un vainqueur dans une ville conquise.

La gloire a aussi ses bornes ; les faits militaires du duc d'Enghien se terminent ici. Les alliés qui avoient juré de ne jamais poser les armes, concluent une paix aussi honteuse pour eux, qu'avantageuse pour leurs ennemis, et signent le traité de Lunéville. La mauvaise cause triomphe ; des perfidies, elles sont de tous les temps, achèvent d'enlever tout espoir aux Bourbons. Le prince de Condé licencie son armée, sans avoir pu obtenir pour elle, les palmes qu'elle a si justement méritées. Allez, braves défenseurs de la monarchie la plus légitime, séparez-vous : retournez dans votre patrie ; je ne vous dirai pas, rentrez dans vos foyers, vous n'en avez plus. Vos femmes ont langui dans une longue captivité ou péri dans les supplices ; vos enfans, ô comble d'horreur ! quoi ! ne

les avez-vous pas reconnus dans la mêlée ? Ils combattoient contre vous. Trop jeunes pour vous suivre lors de votre exil, une loi barbare les a forcés de marcher au combat. Heureux si leur fer parricide n'a pas déchiré votre sein, ou si votre bras n'a pas sans pitié moissonné leur enfance.

Le duc d'ENGHIEN connoissoit enfin le besoin du repos; il avoit assez fait pour sa gloire; et si le but qu'il s'étoit proposé, n'avoit pas été atteint, c'est que les forces humaines n'y suffisoient point, et qu'il étoit réservé à la Providence seule de replacer les Bourbons sur le trône. Dix années d'une guerre active, des fatigues de toute espèce avoient vu s'écouler la jeunesse du héros; il étoit temps qu'il jouît au moins d'une vie, que le sort des combats avoit respectée. L'Angleterre offroit alors un asyle à la Famille royale, mais le duc préféra vivre dans la retraite. Ettenheim situé presque sur les bords du Rhin, lui parut réunir tous les avantages qu'il recherchoit.

Bossuet nous a représenté le Grand Condé se dérobant aux acclamations publiques, et allant cacher ses lauriers sous les délicieux ombrages de Chantilly; il nous a montré ce Prince aussi grand au sein de cette retraite

qu'à la tête des armées, aussi magnanime dans la paix que dans la guerre, et aussi entouré, aussi pressé par les siens dans ces jours de repos qu'il l'étoit aux jours de batailles. Tel fut aussi le partage du duc d'Enghien; et si son aïeul eut de vrais amis dans la prospérité, s'il les dût à sa profonde connoissance des hommes, le jeune duc en trouva de nombreux, malgré sa mauvaise fortune, et l'adversité le dispensa du soin de les choisir lui-même.

C'est à ces généreux amis que j'en appelle; ils avoient suivi ce prince dans sa retraite, et ils surent aussi bien apprécier ses vertus pacifiques, qu'ils avoient admiré ses qualités guerrières; ils diront tous qu'il n'exista jamais un Prince plus accompli. Sa bonté encourageoit toutes les demandes, sa grâce donnoit un prix aux moindres services, et la reconnoissance n'étoit jamais un fardeau pour ceux qu'il obligeoit. Plus de vieillards sans asyle, plus de veuves dans la misère, plus d'orphelins sans appui; des couples dotés par ses soins, s'avançoient aux autels en bénissant son nom; tout respiroit le bonheur autour de lui.

Au milieu de si douces jouissances, le duc d'Enghien ne pouvoit oublier sa patrie;

quelques lieues seulement le séparoient de la France, et il ne lui étoit pas permis de baiser le sol natal; mais il trouvoit une consolation à accueillir généreusement ses compatriotes. Le Prince ne se lassoit point de leur parler de la France; il se plaisoit à apprendre des triomphes, qui cependant éloignoient sans fin le terme de son exil; et l'amour de la patrie triomphoit dans son cœur sur ses plus chères affections.

Cependant cette France, l'objet de ses vifs regrets, a passé par toutes les vicissitudes d'une longue et cruelle révolution; si les vertus ont trouvé des bourreaux, les crimes ont aussi rencontré des supplices. Le plus aveugle des peuples, témoin coupable de l'assassinat de son Roi, en reçoit la juste punition. Agité par les partis, déchiré par tous les maux de la guerre civile, sujet du premier venu, il change chaque jour d'esclavage et de tyrannie, et n'attend plus de repos que de la lassitude de ses oppresseurs. Tout-à-coup on voit naître au milieu des factions, on voit s'élever rapidement sur la scène sanglante, un homme d'abord obscur, mais poussé par son audace à la tête des armées. Favori de la fortune plutôt que de la

victoire, il cache sous des formes républicaines des intentions despotiques, et couvre du voile de l'amour de la patrie le projet de l'asservir. Long-temps balotté sur une mer agitée par mille partis différens, un flot révolutionnaire le jette jusqu'aux pieds du trône; il s'y attache, repousse les compagnons de son naufrage et s'empare du souverain pouvoir; mais c'est peu pour lui d'échapper à tant de périls, et de se trouver à une hauteur d'où il perd de vue le point dont il est parti. L'orgueil du commandement ne lui suffit pas; chef du pouvoir suprême, il n'est point satisfait; et tandis que les nations s'épouvantent au seul bruit de son nom, un seul homme, tranquille, retiré au-delà du Rhin dans un modeste asyle, un jeune guerrier désarmé lui inspire des craintes dont il ne peut se défendre; il tourne souvent ses regards vers ce coin de terre où le juste vit en paix; il s'agite, il roule dans sa pensée un farouche dessein. Quelle subite rage vient s'emparer de lui! le trône est vide, il hésite à s'y placer; son bras saisit le sceptre, il reste suspendu; le glaive homicide brille dans ses mains! Quoi! avant de se revêtir des dépouilles de la royauté, veut-il sacrifier quelque nouvelle victime au Dieu

de l'ambition ? veut-il..... Il n'en faut plus douter, le sang d'un Bourbon doit sceller son alliance avec des régicides ; il donne l'ordre fatal, et ses esclaves courent l'exécuter.

« Malheureux Prince, qui pourra t'avertir du danger qui menace tes jours ? N'est-il personne qui ose tromper la confiance d'un perfide, ou qui, lent à obéir, te laisse au moins la facilité de te soustraire à ses coups ? Non, les bons rois trouvent des traîtres : les tyrans ne sont que trop fidèlement servis. »

D'Enghien dormoit d'un sommeil profond : tout-à-coup on le réveille, on lui annonce que son habitation est cernée de toutes parts ; et au même instant, la porte de son appartement cède aux coups redoublés d'une troupe furieuse : la résistance devient impossible. « Qui de vous est le Duc d'Enghien ? s'écrie-t-on : » Un généreux silence succède à cette insolente question : plus généreux, sans doute, devenoit le mensonge de celui qui, pour sauver son maître, eût répondu : *c'est moi !* mais, dans ce moment affreux, tout, hors le Duc, a perdu courage. Les satellites du tyran, n'osant se croire sûrs de leur proie, enveloppent dans la proscription du Prince, ses fidelles serviteurs : on les entraîne

tous ; le malheureux Prince, à pied, demi-nu, confondu parmi les siens, conserve en vain l'espoir de s'échapper ; la fortune inflexible trahit ses efforts, il est reconnu et transporté sur-le-champ à Strasbourg. Cette ville, dont le grand Condé protégea les remparts, voit entrer en ses murs son petit-fils, prisonnier. Là, seulement, il connoît toute l'horreur de sa situation ; sa dernière espérance lui est enlevée ; on l'enferme dans une voiture de poste, et deux jours sont à peine écoulés, qu'il arrive à la vue de Paris.

Non loin de cette capitale, est un antique château, bâti par nos Rois, habité longtemps par plusieurs d'entre eux, et changé depuis en prison d'État. C'est-là que l'ordre a été donné de conduire le Duc d'Enghien. Il arrive à quatre heures du soir au lieu de sa destination, au lieu de son éternel repos.

Accablé de lassitude et d'épuisement, le Prince se jette sur un peu de paille et s'endort ; mais, à minuit, il est mené devant ses prétendus juges. Les agens de la tyrannie pâlissent à son aspect. D'une voix tremblante ils l'interrogent, et l'accusent d'avoir porté les armes contre sa patrie. « J'ai combattu « avec ma famille, dit le Héros, pour recou- « vrer l'héritage de mes ancêtres ; mais, de- « puis la paix, j'ai posé les armes : il n'y

« avoit plus de Rois en Europe. » A cette réponse courageuse, à cette mâle assurance, les juges, étonnés, se regardent entre eux; ils hésitent un moment. Mais un ordre arrive de condamner à mort : ils signent, d'une main mal assurée, cet arrêt, dont ils commandent l'exécution sur-le-champ.

Entourée de farouches satellites, la victime est conduite dans les fossés du château. La lune a retiré sa lumière; la pâle lueur des flambeaux précède le lugubre cortége. Le Héros traverse sans crainte les rangs des soldats destinés à son supplice; il aperçoit une fosse fraîchement préparée, creusée sans doute avant le jugement! il s'arrête alors et se met à genoux. Privé des derniers secours de la Religion, il élève un cœur pur au Dieu de miséricorde, et prie pour ses bourreaux.

O Condé! si ton ame est avide d'un spectacle sublime, si tu veux contempler, dans toute sa splendeur, la vertu luttant contre l'adversité, abaisse tes regards vers cette tour où un de tes glorieux ancêtres rendit la justice, et au pied de laquelle un de tes descendans va être si injustement immolé. Regarde cet appareil terrible qui ne sauroit l'émouvoir; ne crains rien pour la gloire de ton nom : d'Enghien ne la démentira pas. Il a conservé cet air intrépide qu'il portoit aux

combats ; et à la noble fierté qui règne sur ce front désarmé, se joint je ne sais quelle majesté divine, signe imposant de son prochain martyre........ Qu'ai-je vu ? le Héros s'est relevé ; un fanal, placé sur son cœur, jette en même temps une vive lumière sur son visage auguste, et sert à diriger les coups. Les armes sont baissées : on donne le signal......... L'éclair brille, le fanal s'éteint ! l'ame de d'Enghien a rejoint celle du grand Condé.

Douze ans se sont écoulés depuis ce meurtre exécrable ; et par une suite d'événemens presque miraculeux, la monstrueuse puissance de l'assassin est tombée, pièce à pièce, comme cette statue qu'un roi de Babylone vit en songe ; l'auguste Maison de Bourbon est rentrée dans ses droits ; le frère de l'infortuné Louis XVI est remonté sur le Trône de ses ancêtres......... Les Condé sont venus prendre possession du tombeau de leur unique héritier ! On a vu un prince octogénaire, affoibli par les souffrances et les travaux guerriers, s'appuyer avec douleur sur son fils, que les chagrins, plus que l'âge, avoient vieilli, et qui, lui-même, cherchoit vainement un soutien. Ils ont redemandé à la terre ce trésor qu'elle avoit recélé si long-temps, et dont elle devoit rendre un compte si infi-

delle ! .... Des os, à demi rongés, quelques débris de vêtemens, un peu de poussière humide : voilà tout ce qu'ils ont recueilli : voilà tout ce qui restoit d'un Héros !!!

Après la lecture de l'ouvrage couronné, le président ouvre le billet cacheté qui y étoit joint, et proclame le nom de l'auteur, qui est Mr. *Antoine-Nicolas-François* MAQUART, employé au Ministère de la Marine, à Paris.

M. Antoine, docteur en médecine, a la parole, et lit :

PRIX proposé par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, pour l'année 1818.

L'ACADÉMIE, après avoir, par un éloge public et solennel, élevé un monument à la mémoire de l'infortuné petit-fils de son auguste protecteur, de cet illustre DUC D'ENGHIEN, dont elle déplore, avec tous les bons Français, la perte cruelle et prématurée, a dû s'occuper d'un nouveau sujet de prix pour le concours de l'année prochaine. Parmi plusieurs questions, toutes dirigées vers des objets d'une utilité incontestable, et la plupart

fournies par l'ordre des sciences physiques, elle a particulièrement distingué un sujet de médecine, qu'elle a jugé d'un intérêt plus général, parce qu'il est lié à tout ce qui tient au domaine de l'art conservateur de la santé des hommes.

On pourroit peut-être comparer la médecine à un vaste territoire dont toutes les parties ne sont pas également bien cultivées, parce qu'elles ne sont pas toutes également bien connues, malgré les constantes recherches et les travaux assidus de ceux qui se livrent à ce genre de travail. Il n'est malheureusement que trop certain qu'il existe des maladies dont le caractère propre n'est pas encore suffisamment établi; telle est, entre autres, une affection très meurtrière qui réclame toute l'attention des gens de l'art; affection d'autant plus redoutable que sa marche est insidieuse, ses premiers temps obscurs, ses symptômes assez légers d'abord pour ne pas donner d'inquiétude, et tellement équivoques qu'ils l'ont fait trop souvent confondre avec d'autres affections totalement différentes. Moins commune sans doute que beaucoup d'autres maladies, elle est loin cependant d'être une maladie rare, et c'est chez les enfans, depuis l'âge d'un an jusqu'à celui de douze, qu'on la rencontre le plus ordinairement; les âges

plus avancés n'en sont cependant pas exempts.

Des calculs faits tant à Genève qu'à Paris, élèvent, parmi les enfans malades dans cette dernière ville, à mille, le nombre de ceux qui sont atteints de cette maladie, toujours si dangereuse, qu'elle compte, pour ainsi dire, autant de victimes que d'individus qu'elle a frappés; ce qui donneroit, pour le reste de la France, où les circonstances sont généralement moins défavorables, un total de près de dix-huit mille enfans destinés à périr chaque année des suites de cette affection. Il faut en effet qu'elle soit bien pernicieuse, puisqu'un très habile médecin suédois, digne à tous égards de la haute réputation dont il a joui, n'a pas hésité de prononcer qu'elle est presque toujours incurable, ou du moins qu'elle ne laisse, à ceux qui semblent lui être échappés, qu'une existence malheureuse et, pour l'ordinaire, de courte durée.

Une telle assertion seroit désespérante pour les pères de famille, et capable de jeter les médecins dans le découragement, si des observations assez nombreuses, et recueillies avec un soin extrême, ne fournissoient pas la preuve la plus positive que la maladie dont il s'agit est susceptible de guérison, pourvu

toutefois que le traitement, reconnu pour le plus efficace, soit mis en usage avant l'époque funeste où les ressources de la nature et les moyens de l'art deviennent désormais impuissans. Il importe donc, pour arrêter les effets désastreux de cette maladie, d'en bien connoître le véritable caractère, d'en observer les temps avec une scrupuleuse attention, et de lui opposer des secours rationnels, confirmés par l'expérience. C'est dans la vue d'atteindre ce but que l'Académie, toujours empressée de faire servir à quelque objet d'utilité publique les foibles moyens qui sont à sa disposition, présente, par la voie du concours, à l'émulation des gens de l'art, un sujet aussi intéressant à traiter. Elle a lieu d'espérer qu'en excitant le zèle de ceux qui voudront descendre dans l'arène, elle pourra, comme cela lui est déjà plusieurs fois arrivé, faire éclore un ouvrage propre, à inspirer aux parens une frayeur salutaire, sur le sort des objets de leurs plus chères affections; à servir de guide aux jeunes médecins, moins familiarisés avec les signes de cette désolante maladie, en leur traçant la conduite qu'ils doivent tenir dans l'emploi du traitement qui lui est applicable.

Par ces considérations, l'Académie pro-

pose pour sujet du prix à distribuer en 1818, de déterminer, d'après des observations exactes,

« Quelles sont la nature et les causes de « l'hydrocéphale interne ou hydropisie aiguë « des ventricules du cerveau ?

« En quoi cette maladie diffère des autres « affections du même organe, et quels en « sont les signes caractéristiques ?

« Quel est le traitement qu'il convient « d'appliquer, tant à cette espèce d'hydro- « pisie, qu'aux variétés qu'elle peut offrir ?

Le prix est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires pourront être écrits en français ou en latin, et seront adressés *francs de port* au Secrétaire de l'Académie avant le 1.er avril 1818, terme de rigueur.

Les concurrens inscriront leurs noms dans un billet cacheté, et y joindront la même épigraphe que celle mise en tête du Mémoire.

Les membres résidens de l'Académie sont seuls exclus du concours.

BERTHOT, *Président.*

VALLOT, D. M., *Secrétaire.*

TABLE DES MATIÈRES.

ACADÉMIE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE TENUE LE SAMEDI 4 JUILLET 1818.



A DIJON,
CHEZ FRANTIN, IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'ACADÉMIE.

M. DCCC. XVIII.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES, DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE TENUE LE SAMEDI 4 JUILLET 1818.

L'ASSEMBLÉE étoit aussi nombreuse et aussi brillante que les années précédentes.

M. ANTOINE, D. M., Président, ouvre la séance et lit le discours suivant :

MESSIEURS,

Les Sociétés académiques ont toujours mis au rang de leurs obligations l'usage où elles sont de rendre compte, dans une séance publique et solennelle, du résultat de leurs travaux. L'Académie de Dijon s'honore de remplir aujourd'hui ce devoir, devant une assemblée d'hommes instruits et distingués sur-tout par les qualités éminentes du cœur

et par les dons brillans de l'esprit. Elle peut assurer que le zèle de ses membres ne s'est point ralenti, bien que leurs productions ne soient pas aussi nombreuses qu'elle l'auroit désiré ; mais elle est loin de penser que ce soit un inconvénient grave : dans la culture des sciences et des lettres, il importe toujours moins de faire beaucoup que de faire bien. Au reste, sa correspondance n'a pas cessé d'être utile et très active ; elle s'en promet les plus heureux succès. Pourroit-on, en effet, ne pas entrevoir des avantages réels dans ce concert d'efforts multipliés que font les hommes éclairés de tous les pays pour coopérer au bonheur de la société ? On en jugera tout autrement si l'on considère l'empressement avec lequel des personnages illustres et plusieurs savans d'une nation voisine ont témoigné le désir d'être associés aux travaux de l'Académie. Personne n'ignore que l'Angleterre, depuis long-temps célèbre par les grands hommes qu'elle a produits, et à laquelle la nation française doit tant de reconnoissance pour l'asyle sacré qu'elle a procuré à ses Princes pendant une grande partie de la trop longue durée de leur exil, possède encore aujourd'hui des hommes de lettres supérieurs dans tous les genres, et des savans du pre-

mier ordre. Hé bien ! c'est parmi ces hommes d'un mérite reconnu que l'Académie compte aujourd'hui plusieurs de ses membres; et sans doute elle a quelque sujet de s'enorgueillir d'une telle association, peut-être unique en France. Aussi espère-t-elle tirer de grandes lumières de ses communications avec des savans laborieux dont les productions les plus importantes ne pénètrent pas facilement dans ce Royaume.

Cette séance, vous le savez, Messieurs, est particulièrement consacrée à la distribution du prix proposé dans celle de l'année dernière, où la même récompense fut décernée à l'auteur du meilleur Éloge du Duc d'Enghien petit-fils de son auguste protecteur. Mais en s'acquittant de ce triste devoir, elle s'attendoit peu qu'elle en auroit sitôt un semblable à remplir, et plus douloureux peut-être, celui d'honorer par un éloge public la mémoire de l'aïeul de ce jeune et infortuné Prince que le Ciel sembloit avoir destiné à perpétuer chez les races futures le nom immortel de Condé. Ce nom, déjà depuis long-temps l'emblême de l'héroïsme et de la gloire militaire, doit être encore celui de fidélité à son Roi, d'attachement et d'amour pour sa personne, de constance à supporter

le poids de l'adversité, de résignation à la volonté suprême de celui qui conduit et dirige à son gré les événemens. Mais que devint cette inébranlable constance d'un Prince si supérieur à sa mauvaise fortune, lorsqu'il apprit la foudroyante nouvelle de l'assassinat de son petit-fils ordonné par le féroce ennemi des Bourbons? Ses facultés furent-elles tout-à-coup anéanties, ou conserva-t-il assez de force pour prendre dans cette fatale conjoncture une résolution vigoureuse? C'est, Messieurs, ce que je livre à vos réflexions; le Prince de Condé étoit père, mais il étoit religieux, et sa grande ame ne lui permit jamais de laisser germer dans son cœur le moindre désir de vengeance.

A peine commençoit-il à jouir des heureux effets de la restauration du Trône, qu'il lui a fallu subir la loi commune à tous les hommes. L'Académie n'eut pas plutôt acquis la certitude d'une perte si affligeante pour elle, qu'elle s'est hâtée d'en témoigner sa vive douleur à S. A. S. Mg.r le Duc de Bourbon, et d'annoncer en même temps, sans attendre l'époque de sa séance publique, l'Eloge du Prince de Condé, pour sujet du prix de 1819. Dans cette triste circonstance, elle a osé, non pas dans la vue de mettre un terme à ses

regrets, mais seulement pour en adoucir l'amertume, prier Mgr. le Duc de Bourbon d'accepter le titre de Protecteur qu'avoit porté si long-temps son illustre père. Ce généreux Prince tout à la fois, comme il l'a dit lui-même, le plus malheureux père et le plus malheureux fils, a cédé sans hésiter aux instances de l'Académie; il a consenti que son nom fût placé en tête du tableau de ses membres.

Si, pénétrés du sentiment le plus pénible, à la seule pensée des longs malheurs d'une famille auguste qui les a si peu mérités, nous cherchons à en connoître la source, nous la trouverons dans la foiblesse et l'inexécution des lois, dans l'anéantissement de la morale publique et dans le relâchement de tous les liens sociaux, effets nécessaires des principes corrupteurs scandaleusement répandus dans les écrits monstrueux qui ont pris naissance dans la dernière moitié du 18.e siècle, et qui ont attiré sur la malheureuse France tous les fléaux destructeurs accumulés presqu'en même temps sur elle. Oui, c'est aux écrivains trop fameux de cette époque sinistre que l'on doit la publication des doctrines anti-sociales qu'ils ont dirigées, sans pudeur comme sans remords, contre l'Autel et le

Trône, certains d'opérer par-là plus sûrement la ruine de nos belles et antiques institutions. Se croyant appelés à la réforme du genre humain, ils ont eu l'audace de régenter les Rois, sans autre mission que celle qu'ils tenoient d'une ambition effrénée et d'une profonde perversité. Mais trop novices encore dans l'art de gouverner les hommes, ils n'ont pu prévoir les conséquences funestes d'un pernicieux apostolat, qui devoit aboutir à épouvanter le monde et à ensanglanter la terre.

Que les Sociétés savantes réunissent donc tous leurs efforts pour opposer une digue insurmontable au torrent de ces désolantes doctrines, déjà depuis long-temps réprouvées par l'expérience et par la raison : l'Académie de Dijon les repousse loin d'elle et se fait un devoir de ne rien accueillir qui soit entaché d'un vice aussi contagieux. Bien résolue de ne point s'écarter de la ligne de ses obligations, elle veut fermement entrer dans les vues d'ordre et de tranquillité que travaille à maintenir un Prince ardemment désiré et rendu enfin par le Ciel, las de punir, aux vœux de tous les bons Français.

N'en doutons pas, Messieurs, c'est à cette Providence éternelle qui donne aux hommes

et qui leur retire, quand il lui plaît, l'appui de sa protection toute puissante, que la France doit le signalé bienfait de posséder son légitime Souverain deux fois remonté, comme par miracle, sur le Trône de Louis XIV, de Henri IV et de Saint Louis. Espérons qu'après avoir été long-temps agitée par les plus violentes tempêtes et poussée par de grands désastres jusques sur le bord du gouffre prêt à l'engloutir, elle n'oubliera pas que c'est la main paternelle et protectrice de son Roi qui l'a sauvée de l'abîme; que c'est sur la tête de cet auguste monarque, pacificateur et législateur, et sur celle des princes de son antique dynastie, que reposent désormais ses destinées, et que l'exemple du passé ne doit pas être perdu pour l'avenir.

Après la lecture du compte rendu par M. Valliot D. M. Secrétaire,

M. le Marquis de Courtivron, membre honoraire, lira l'éloge historique de la Reine de Prusse :

M. Girault, la relation du séjour d'Henri IV à Dijon, en juin 1595 :

M. Peignot, un fragment de son ouvrage sur le luxe et la somptuosité des Romains :

M. Couturier, une ode sur la mort du Prince de Condé :

M. Antoine, D. M., lira le rapport sur les ouvrages envoyés au concours.

Le prix sera ensuite décerné à l'auteur du meilleur mémoire, et la séance sera terminée par l'annonce du sujet de prix pour 1819.

COMPTE RENDU

Des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

MESSIEURS,

L'Académie, fidelle à remplir ses obligations, éprouve une satisfaction bien douce en vous rendant compte de ses travaux.

L'extension qu'a reçue depuis un demi-siècle l'instruction publique, la multiplicité des foyers de lumière, la publicité donnée, par la voie des journaux, à toutes les découvertes intéressantes, enlèvent le mérite de la nouveauté à plusieurs objets dont nous aurons l'honneur de vous entretenir; cependant, comme ils ont été communiqués d'abord à l'Académie, nous pensons qu'elle doit vous en entretenir, quoique plusieurs soient déjà rendus publics.

M. GIRAULT, notre collègue, continue de se livrer avec ardeur à tout ce qui tient aux antiquités. Il s'est occupé d'enrichir le mé-

dailler sur lequel il a fait plusieurs rapports (*14 mai, 16 juillet 1817, 18 février 1818*). Dans l'un d'eux, on remarque une note curieuse relative à une médaille en bronze, extrêmement rare, portant d'un côté la tête de Pertinax, et de l'autre une libéralité à cinq figures (21 *mai* 1817).

Dans un autre rapport, M. Girault a entretenu l'Académie, d'une petite figure en bronze, dont la structure fort singulière est faite pour piquer la curiosité (29 *avril* 1818). La tête de cette figure se trouve tellement placée, que le visage regarde la face dorsale de la statue. Si cette disposition n'est point une *malice* de l'ouvrier, on peut présumer que l'intention de l'artiste a été de représenter le supplice des devins décrit si énergiquement par le Dante, dans sa divine comédie. « Ils (les devins) ont, dit-il, la tête « et le cou renversés, et leur visage, tourné « à contre-sens, ne voit que leurs épaules, « qui sont inondées de leurs larmes. »

Che'l pianto degli occhi
Le natiche bagnava per lo fesso.

M. Girault a communiqué (18 *mai* 1818) le dessin qu'il a reçu de M. Guiton, bibliothécaire à Autun, d'une mosaïque trouvée dans une cave de cette ville.

La présence des monumens antiques agrandit notre existence, en nous reportant aux époques qui les ont vu construire : nous aimons à nous identifier avec nos ancêtres, comme à vivre dans l'avenir, avec nos neveux. Tels sont les motifs qui font désirer la conservation des monumens. C'est pour rassurer contre la crainte de les voir devenir la proie du temps, ou de les voir succomber sous les coups du marteau destructeur, que l'on s'empresse de les décrire ; c'est dans ces vues, que M. Girault a lu (26 *novembre*, 17 *décembre* 1817), un résultat de ses recherches, intitulé : *Monumens des Arts à Dijon.* Il parle des édifices consacrés au culte, de ceux destinés au soulagement de l'humanité souffrante, à l'instruction, à l'administration municipale, etc. ; et à chacun de ces édifices, il rappelle les peintures ou les sculptures qui les décorent. Cette notice a été imprimée.

Jaloux de constater tout ce qui tient à notre ville, et de lui rendre ce qui peut augmenter sa célébrité, M. Girault nous a communiqué (13 *mai* 1818) une *Dissertation sur le Concile de Dijon.*

L'Histoire apprend que Philippe-Auguste fit casser son mariage avec sa seconde femme

Ingeburge ou *Isamburge*, fille de Valdemar et sœur de Canut VI, rois de Danemarck. A l'occasion de ce divorce, le Pape Innocent III convoqua à Dijon, un Concile, qui se tint le dernier mois du douzième siècle, et s'ouvrit, dans l'église de Saint-Benigne, le jour de Saint Nicolas, l'an 1199.

Ce Concile décréta la mise en interdit du royaume de France. Cet interdit dura sept mois; il eut des suites très funestes pour la France : Philippe-Auguste, pour le faire cesser, reprit sa femme.

Par ses recherches, M. Girault a démontré, 1.° que le Concile a réellement eu lieu à Dijon; 2.° que la promulgation du décret n'a été effectuée que vingt jours après, lorsque le Légat du Pape se fut retiré à Vienne en Dauphiné; 3.° qu'il n'y a point eu de translation du Concile de Dijon à Vienne, comme l'avance le P. Labbe, d'après une chronique dont la fausseté est démontrée par les preuves qu'allègue M. Girault. « Ce « n'est, dit-il, que depuis 1657, que le lieu « de la tenue du Concile est devenu dou- « teux; parce que tous les écrivains, posté- « rieurs à cette époque, ont copié le Père « Labbe, sans remonter aux sources; elles « étoient à la vérité d'autant plus difficiles

« à trouver, que le Duché de Bourgogne
« étant alors un État souverain, ne se ressentit
« point de l'interdit; c'est par cette raison
« qu'aucun des historiens de cette province
« n'avoit parlé d'un Concile qui n'avoit eu
« sur le pays aucune influence. »

D'autres recherches très intéressantes pour notre ville, ont également occupé M. Girault, qui les a communiquées à l'Académie (8 *et* 15 *avril*, 1 *et* 17 *juin* 1818). La dissertation qui les renferme, a pour titre : *Entrées solennelles des différens Rois de France, dans la ville de Dijon, depuis la réunion de la Bourgogne à la Couronne*. Ce travail offre un double intérêt; d'abord sous le point de vue général, il fixe des dates qui se rapportent à l'histoire de nos Rois; et sous le point de vue local, il donne des détails très curieux sur les usages du temps, et sur l'étiquette du cérémonial à ces diverses époques.

Après s'être emparé de la Bourgogne, Louis XI voulut prendre solennellement possession de ce Duché; il vint à cet effet, à Dijon, dans le mois de juillet 1479; il se rendit en l'église Saint-Benigne, où, la main sur les Saints Évangiles, il jura la confirmation des droits et priviléges de la ville et de la province, et reçut le serment de fidélité

des habitans. Conformément aux usages observés sous nos Ducs, l'abbé de Saint-Benigne mit au doigt du Monarque, en signe d'alliance, l'anneau ducal conservé au trésor de l'abbaye, pour servir à cette cérémonie. Ce fut pendant ce voyage que Louis XI ordonna la construction du château qu'on voit encore aujourd'hui.

Charles VIII, pour se rendre en Italie, traversa la Bourgogne. Il fit son entrée à Dijon le 29 juin 1494 : il fut conduit à Saint-Benigne où l'on suivit le même cérémonial que pour son prédécesseur; ce monarque tint une séance à la chambre des Comptes et rendit sédentaire à Dijon, le Parlement, qui jusqu'alors avoit tenu ses séances, à Dijon, pour le duché ; à Salins, pour le comté de Bourgogne, et à Saint-Laurent-lès-Châlon pour le comté d'Auxonne.

Louis XII vint à Dijon au mois de juin 1500, accompagné de la reine *Anne* son épouse ; il prit possession de la Province suivant le mode accoutumé : la ville lui offrit deux grands pots d'argent doré du poids de chacun 12 marcs, et deux coupes de 6 marcs chacune furent offertes à la Reine : la contagion qui régnoit alors dans la ville empêcha LL.MM. d'y faire cette fois un plus long séjour.

Louis XII revint à Dijon le 23 avril 1501, et fut reçu au Logis du Roi : le 29 avril 1505 il fit remettre par deux hérauts d'armes, au chapitre de la Sainte-Chapelle, la couronne d'or de son sacre, pour être déposée sur l'ostensoir qui renfermoit la Sainte-Hostie, invitant les chanoines de *supplier le Tout-Puissant de le maintenir en santé pour faire service à son peuple.*

Ce bon Prince revint à Dijon le 7 mai 1510, il y resta 4 jours : *tous ceux-là se réputoient heureux qui le pouvoient voir* ; il ordonna le parachevement du château commencé sous Louis XI, et la construction du Palais de justice ; il quitta Dijon le 12 mai. Des ponts furent jetés sur l'Ouche et les Tilles pour faciliter le passage de la Cour.

François Ier. vint à Dijon au mois d'avril 1521, le 16, suivant la coutume romaine, porte le journal de Louise de Savoie ; le 26 dudit mois, suivant les registres de la ville et du Parlement : la différence de ces dates donne lieu à une discussion, de laquelle il résulte que dès le Concile de Latran en 1518, auquel elle fut proposée, la réforme du calendrier fut suivie par la Cour de Rome.

Ce Monarque tint une séance royale au

Parlement, accorda des fonds pour faire peindre les vitraux de la grand-chambre, et pour parachever les salles du Palais de justice.

Il étoit à Cîteaux au mois de juin de la même année, et il y tint un chapitre de l'ordre de Saint-Michel, dans lequel il fit beaucoup de promotions; le 5 juillet ce Prince étoit à Argilly; le 17 du même mois, il reçut à Dijon, les Ambassadeurs des cantons Suisses et leur déclaration de demeurer à jamais unis à la couronne de France; il accorda aux officiers municipaux de Dijon, Beaune et Auxonne, le droit de posséder des francs fiefs.

Ce monarque revint à Dijon le 30 mars 1521, v. st., ou 1522; le 10 avril suivant, la Reine *Claude de France* et la Reine régente vinrent l'y trouver; le 8 juillet, même année, fut signé à Saint-Jean-de-Lône, un traité de neutralité entre les deux Bourgognes. Le 18 janvier 1530, la Reine Eléonore d'Autriche, seconde épouse de FRANÇOIS Ier, fit son entrée à Dijon : c'est dans le mémoire de M. G...., qu'il faut lire le détail de la fête superbe qui lui fut donnée ainsi qu'aux enfans de France qu'elle ramenoit de l'Espagne;

jamais pompe ne fut plus magnifique, plus galante, plus ingénieusement ordonnée.

François I.er étoit à Is-sur-Tille en octobre 1535 ; il y signa sa belle ordonnance pour l'administration de la justice : il étoit à Argilly en septembre 1746, il y donna un édit de suppression de la Chambre des requêtes du palais à Dijon. Il étoit à Rouvres au mois d'octobre suivant et y scella plusieurs édits ; mais rien n'affime que, si près de Dijon, ce Prince soit revenu dans cette ville, et M. G... respecte le silence de l'histoire.

Le 1.er juillet 1548, Henri II fit son entrée à Dijon par la porte d'Ouche ; il fut conduit sous le poële à Saint-Benigne, où il prêta et reçut les sermens en la manière accoutumée : ce monarque resta dix jours en cette ville.

Charles IX vint à Dijon le 18 mai 1564 ; il descendit aux Chartreux, et fit son entrée dans la ville par la porte d'Ouche ; il fut conduit à Saint-Bénigne, où le cérémonial accoutumé pour la réception des Rois fut suivi : plusieurs arcs-de-triomphe furent dressés sur son passage ; le lendemain l'on donna à la Cour le spectacle d'un superbe tournoi préparé par les soins du maréchal de Tavannes ; le surlendemain, Charles IX tint au Parle-

ment de Dijon, un lit de justice où se trouvèrent la Reine et le Chancelier, plusieurs Princes, Cardinaux, Ducs et Evêques; une cause fut plaidée à cette séance mémorable, le Roi prononça l'arrêt. Le 26 mai, la Cour partit de Dijon, pour se rendre à Châlon-sur-Saône.

Catherine de Médicis, en allant au devant d'*Henri III*, qui quittoit le trône de Pologne pour prendre celui de France, arriva à Dijon le 19 août 1574; elle dîna aux Chartreux, et le soir elle fit son entrée solennelle dans la ville; elle étoit accompagnée du Roi de Navarre, du duc d'Alençon, et autres grands personnages; le lendemain elle prit la route de Lyon.

Henri III fit son entrée à Dijon, par la porte Saint-Pierre, le 31 janvier 1575, et fut descendre au Logis du Roi : le lendemain S. M. donna audience aux Cours; elle fit hautement l'éloge de la conduite qu'avoit tenue Chabot-Charny qui préserva cette ville du massacre de la Saint-Barthelemi, et gratifia le sieur Desbarres d'une charge de Conseiller, en récompense de ses services pendant les années 1573 et 1574 qu'il fut maire de Dijon; le soir les Princes de la suite du Roi s'amusèrent à courir la bague dans la grande rue

Saint-Jean ; le 3 février la Cour quitta la Bourgogne pour se rendre à Rheims où le Roi alloit se faire couronner.

L'entrée de HENRI IV sera lue par l'auteur dans cette séance, comme l'une des plus intéressantes pour les faits et pour le héros.

M. VALLOT D. M., a communiqué *(30 juillet 1817)*, une *notice sur un ouvrage d'Anatomie*, qui paroît rare, puisqu'il n'est mentionné ni par HALLER, ni par PORTAL dans leur Bibliothéque anatomique. Cet ouvrage a pour titre : *Figures et Portraicts des parties du corps humain. A Paris, par Jacques Kerver, rue S. Jaques, aux deux Cochetz.* 1557, *in-folio, figures.*

Cet ouvrage n'est composé que de planches en bois, au nombre de soixante-une sur trente feuillets, gravés des deux côtés, à l'exception du premier feuillet qui porte *Au lecteur*, et au verso une figure.

Les gravures sont d'IOLLAT et de *Pierre* WOERIOT, ainsi que l'indiquent les monogrammes qui se voient sur plusieurs d'entre elles. Ces planches ne seroient-elles point une réimpression de celles faites pour l'ouvrage de *Charles* ETIENNE, intitulé : *de dissectione partium corporis humani, libri tres ; unà cum figuris et incisionum declarationibus a*

Stephano Riverio, chirurgo, compositis. Parisiis 1545, fol. ? L'ouvrage de Charles ETIENNE ne se trouve point à Dijon, aussi la comparaison n'a-t-elle pu être faite.

M. GIRAULT a lu *(23 juillet 1817)*, des *Réflexions sur les nouvelles éditions projetées des OEuvres de Voltaire.* Le but de M. Girault est de signaler le danger de publier des productions qui n'auroient jamais dû voir le jour.

Il examine les différens titres de Voltaire. Il distingue parmi ses ouvrages, ceux qui sont dignes d'être publiés, et il s'élève avec force contre les autres. Il termine en démontrant que ces derniers, loin de contribuer à augmenter la gloire du Patriarche de Ferney, en ternissent l'éclat, et ne prouvent que les écarts où peut entraîner l'abus du génie.

Parmi les preuves employées pour donner au monde une antiquité extrêmement reculée, les auteurs s'attachent sur-tout à des périodes, dont la durée avoit jusqu'à présent été regardée comme absolue; c'est à cette occasion que M. VALLOT, D.-M., a communiqué *(25 février 1818)* une *Dissertation sur les anciennes périodes égyptiennes.* (1) Après avoir rappelé les opinions de MM. DE

(1) Elle est imprimée en entier dans la Bibliothèque universelle pour 1818.

LA NAUZE, DUPUY, (*Mémoires de l'Académie des inscriptions, tom. XXIX*), du docteur MARCOZ (*Bibliothèque universelle, 1817, décembre, Sciences et arts, vol. 6, n.° 4, pag. 237 et suiv.*), il développe celle de M. DE SAINT-PAUL, mousquetaire du Roi. (*Mercure, 1762, avril, 2e. vol. Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen. Tom. 3, pag. 184.*) Ce dernier savant, pendant son séjour dans l'Inde, s'étoit instruit dans la connoissance des anciens livres; il s'étoit assuré que l'allégorie et le mystère étoient dans l'Orient, le moyen de transmettre les connoissances. Il découvrit chez les Indiens l'abus que leurs ancêtres avoient fait des diverses périodes; il en donna la preuve, en expliquant leur période de 4 millions d'années et plus, et en démontrant, qu'elle n'indique que des heures. Cette découverte a conduit M. DE SAINT-PAUL, à l'explication du passage d'Hérodote, qui parle d'une période de 11,340 ans.

On sait que les Egyptiens partageoient le jour et la nuit en 60 parties, puisque les Indiens, successeurs des Egyptiens qui passèrent aux Indes, lorsque Cambyse dévasta l'Egypte, avoient conservé cette même mé-

thodé. (Hist. des cérémonies religieuses 1741. Tom. 6, pag. 235.)

D'après ce principe, M. DE SAINT-PAUL, prouve que la période de 11,340 ans, est l'indication du nombre d'heures égyptiennes qui s'écoulent entre l'équinoxe du printemps et celui d'automne, c'est-à-dire pendant 189 jours, et la preuve s'en déduit des réflexions suivantes : Plutarque nous apprend que tous les temples égyptiens étoient orientés ; que les Sabéens et les Chaldéens se tournoient pour prier, vers le pôle arctique ; que les prêtres qui avoient soin des choses sacrées, les conservoient dans un lieu appelé *Amenthes*, situé à l'orient ; que c'étoit de-là qu'ils tiroient l'image du Soleil, pour l'exposer dans le sanctuaire de leur temple, et que le soir, ils reportoient cette image au même lieu de dépôt.

Nous savons que le langage mystérieux et allégorique étoit employé par les prêtres égyptiens. Il n'est donc plus surprenant qu'ils aient donné le nom de Soleil à son image. D'après ces considérations diverses, le passage d'Hérodote s'explique avec la plus grande facilité.

Ce passage est ainsi conçu : « Les prêtres « égyptiens me dirent (c'est Hérodote qui

« parle) que durant les 11,340 ans, dont ils
« m'avoient parlé, aucun Dieu n'avoit paru
« sous une forme humaine, et que pas un
« des rois qui avoit régné devant ou après
« en Egypte, n'avoit été déifié; que dans
« cet espace de temps, le Soleil s'étoit levé
« quatre fois des points où il a coutume de
« se lever, et que deux fois il avoit recom-
« mencé son cours du côté où il se couchoit,
« deux fois il l'avoit fini du côté où il se le-
« voit en même temps; et que néanmoins,
« ce prodige n'avoit apporté aucun chan-
« gement dans l'Egypte, soit à la terre,
« pour la production de ses fruits, soit au
« fleuve, pour ses débordemens ordinaires;
« et que les maladies n'en avoient pas été
« plus fréquentes, ni la vie des hommes
« moins longue. »

Puisque les jours de l'équinoxe étoient pour les Egyptiens, des fêtes solennelles, leurs prêtres les célébroient avec la plus grande pompe. Il exposoient ces jours-là aux regards du peuple l'image du Soleil. Pour cet effet, il alloient la prendre à l'*Amenthes* pour la porter au Sanctuaire, c'est-à-dire que le Soleil et son image alloient d'orient en occident, ce qui donne les deux levers dans le lieu ordinaire. Le soir, en prenant

l'image au sanctuaire et la reportant à l'*Amenthes*, il falloit aller du couchant à l'orient, ce qui a fait dire aux prêtres que le Soleil (c'est-à-dire son image) s'étoit couché, où il a coutume de se lever. En effet, dans le langage allégorique, on pouvoit bien se servir des mots *lever* et *coucher* pour désigner l'action de montrer au peuple et celle de soustraire à sa vue l'image du soleil, qui étoit prise pour le soleil lui-même.

Cette explication simple et naturelle donnée par M. de SAINT-PAUL, s'adapte à toutes les variantes que présentent les traductions faites par différens savans, et s'accorde avec les diverses parties du texte d'Hérodote; on ne peut qu'être étonné de ne la voir citée par aucun des auteurs qui ont écrit après lui.

Pour s'assurer de l'exactitude de cette explication, il suffit de comparer les efforts faits par tous ceux qui ont voulu prendre le passage à la lettre et l'expliquer. On trouvera que *Jérôme* FRACASTOR, célèbre médecin du XVIe siècle, a admis que l'écliptique avoit été perpendiculaire à l'équateur : le chevalier DE LOUVILLE a adopté ce système. M. DE LA NAUZE a cru qu'il ne s'agissoit que d'indiquer le lever et le coucher du soleil, dans le voisinage d'une étoile remarquable,

à pareil jour de l'année. DUPUIS a voulu prouver, par des calculs astronomiques, que le récit des prêtres égyptiens annonçoit positivement que le lever et le coucher du soleil avoient réellement eu lieu aux points diamètralement opposés à ceux où il se trouvoit du temps d'Hérodote; ces diverses opinions sont aussi peu probables l'une que l'autre.

M. DE SAINT-PAUL démontre que la révolution perpétuelle des mondes, établie par les Chinois, est une allégorie pour désigner l'Egypte, qui tous les ans est submergée par le débordement du Nil.

En effet, suivant un de leurs philosophes, chaque révolution est de 129,600 ans, divisés en 12 conjonctions. Les 12 conjonctions sont les 12 mois ou les 12 signes du zodiaque; les 129,600 ans ne sont que le nombre des jours de l'année multiplié par lui-même.

M. VALLOT pense que ce nombre 129,600 désigne le nombre d'heures de l'année, divisées chacune en six parties.

Les Egyptiens avoient une autre période de 3600 ans; elle étoit appelée *saros*. M. DE SAINT-PAUL démontre qu'elle désigne le nombre d'heures égyptiennes des deux mois, pendant lesquels les prêtres égyptiens supposoient que le débordement du Nil crois-

soit de jour en jour. Ces diverses explications ont engagé M. VALLOT à examiner la période de 36525 ans, qui représente la durée de la grande année des étoiles fixes, ou du retour du point équinoxial à la première étoile du Bélier, dont il est parti. On la regarde ordinairement comme produite par la multiplication de 25 par 1461, parce que, suivant les Egyptiens, la période de 25 ans ramenoit à très peu près le soleil et la lune en conjonction, et que celle de 1461, qui est l'année caniculaire des Egyptiens, ramenoit les étoiles, le soleil, la lune et les planètes au même point du ciel dont ils étoient partis.

M. VALLOT démontre que la période de 36525 indique exactement la durée de l'année égyptienne sacrée, laquelle étoit complette et sans jours embolismiques (*Mém. de l'Académie des Inscriptions, tome XXIX, p. 104*). Elle étoit en effet de 365 jours $\frac{1}{4}$; et comme il est certain que les Egyptiens, pour leur année sacrée, avoient divisé le jour en 100 parties, au lieu de 60, comme cela avoit lieu pour l'année ordinaire de 360 jours, on voit que le quart équivaut à 25, et que la période ci-dessus indique exactement 365 jours 25 centièmes de jours.

Cette explication est encore une nouvelle preuve du soin que, prenoient les prêtres égyptiens, pour cacher aux profanes les mystères de leur religion. En suivant la même marche, il est facile de prouver que les périodes de 3000, 9000, 18000 et 36000 ans, ne sont que les mois, les saisons, la moitié et l'année vulgaire de 360 jours exprimés en heures sacrées. On peut voir, dans le *tome XXIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, le parti que les divers peuples ont tiré de ces périodes, pour se donner une origine plus ou moins reculée.

En suivant cette même marche, on trouvera que la période chaldéenne de 373000 ans se réduiroit à 300 ou plutôt 300 $\frac{1}{6}$ ans;

Que celle de 436000 ans, indiquée par Bérose, pourroit bien désigner 436 ans, désignés en heures sacrées, dont chacune est divisée en dix parties;

Que le cycle 1460 doit sans doute indiquer l'année exprimée en jours lunaires répétés autant de fois qu'il y a de semaines dans une année. $1460 = 28 \times 52 \frac{1}{7}$;

Que la période de 52 années des Mexicains est une allégorie qui représentoit l'année exprimée en semaines.

M. Vallot termine son Mémoire en dé-

montrant que la période de 600 ans n'exige pas beaucoup de temps pour être découverte, parce qu'elle est le résultat d'une progression arithmétique, dont la loi a pu être reconnue au bout de 60 ans.

M. le Docteur Coindet, Correspondant à Genève, a adressé un Mémoire sur la Coqueluche (*11 février 1818*). L'intention de l'auteur n'a pas été de donner un traité sur cette maladie, qui affecte plus ordinairement les enfans; il a eu seulement pour but d'exposer ses réflexions sur une discussion, qui avoit eu lieu, à Londres entre de célèbres Médecins, à la Société médicale de Londres. M. Coindet termine son Mémoire en exposant la notice des remèdes qui lui ont le mieux réussi dans sa pratique : tels sont la ciguë, la phellandrie aquatique, le sulfure de potasse, à la dose de 6 à 10 grains, dans un sirop quelconque.

M. Vallot a lu *(27 mai 1817)* une note relative à un cas de *fragilité des os*, dont il a été témoin. Il a pensé que ce cas rare, dont il y a cependant des exemples dans plusieurs livres de médecine, étoit assez intéressant pour être recueilli, et c'est ce qui l'a engagé à le consigner dans les registres de l'Académie.

La rareté et la cherté des subsistances en 1817, par suite des mauvaises récoltes de 1816, avoient éveillé la cupidité, et excité plusieurs marchands à altérer les farines qu'ils débitoient. Malgré toutes les précautions prises pour s'opposer à cet abus, on vendit dans Dijon des farines qui donnèrent du pain si mauvais, que des plaintes en furent portées aux Magistrats. Pour prononcer avec connoissance de cause, les autorités judiciaires et administratives chargèrent M. Masson, pharmacien, d'examiner ces farines, afin de reconnoître si elles ne contenoient aucune substance nuisible.

C'est le résultat de ce travail que M. Masson a communiqué *(30 juillet 1817)* à l'Académie.

Guidé par les recherches savantes de MM. Enhof et Galvani, il isola les différentes substances contenues dans ces mélanges frauduleux; il répéta le procédé de Kirchof, qu'il avoit déjà employé, à l'effet de parvenir à déterminer la fécule contenue dans les farines.

D'après ces diverses expériences, M. Masson a trouvé que la plupart des farines examinées contenoient,

Une assez forte proportion de son remoulu,

Une petite quantité de farines extraites de céréales avariées ;

De la farine de légumineuses ;

Et deux centièmes de terre calcaire ;

Quelques-unes contenoient de la farine de sarrasin.

Ces mélanges échauffés ont fourni une substance huileuse, fétide, et une matière végéto-animale en décomposition.

Aussi toutes ces farines ne fournissoient qu'une galette noire, indigeste, de mauvais goût, et peu propre à remplacer le pain.

M. Masson termine son mémoire, en observant que, malgré les travaux entrepris pour déterminer la composition des substances nutritives, fournies par les plantes céréales et les légumineuses, on n'a point encore une série de procédés infaillibles pour démasquer les moyens frauduleux, mis en usage, soit par les meûniers, soit par les marchands de farines. On parviendroit peut-être à se procurer cette méthode, en faisant un grand nombre d'expériences sur différens mélanges faits à l'avance, et qui serviroient de terme de comparaison.

M. le chevalier Regnier, Correspondant à Paris, a envoyé à l'Académie l'instrument

qu'il a inventé pour pratiquer l'incision annulaire sur la vigne. Les expériences ont été répétées avec toutes les précautions requises, et dans quelques mois nous serons dans le cas de rendre compte du résultat d'une opération en faveur de laquelle existent des attestations respectables, et l'approbation de la Société royale et centrale d'agriculture. L'essai répété en Bourgogne ne se bornera pas à une seule année; on le réitérera assez de fois pour que l'on soit assuré positivement de la valeur d'un procédé qui intéresse si vivement tous les pays de vignobles.

M. Couturier a lu une Ode sur la mort du Prince de Condé.

M. le marquis de Courtivron, Membre honoraire, a lu l'éloge historique de la Reine de Prusse.

M. Coindet, Correspondant à Genève, a donné à l'Académie des détails très intéressans sur le lac formé par le déplacement des glaces dans la vallée de Bagnes; et, dans une autre lettre, M. Coindet apprend les désastres effrayans amenés par la débacle de la montagne de glaces : une submersion totale, le pays ravagé, les maisons enlevées, une forêt déplacée, sont les tristes effets d'un

phénomène dont il y a peu d'exemples dans l'histoire.

M. Vallot a aussi communiqué à l'Académie des éclaircissemens sur plusieurs points d'histoire naturelle.

Sur le Cornu plantabile. C. B. Pin, p. 514, *col.* 2.
(21 *mai* 1817).

Jean Hugues de Linschot, voyageur estimable et véridique, annonce avoir *vu*, aux environs de Goa, *et considéré de près, avec admiration*, des cornes pourvues de racines. (*Hist. de la Navigat. de J. H. de Linschot, Hollandais, aux Indes orientales.* 3.e *édit. augment. Amsterdam*, 1638. *Fol. pag.* 112).

J. Eusebe de Nieremberg (*Hist. natur. maxime peregrinae, pag.* 304, *lib.* xiv, *cap.* xxiv) parle aussi des cornes pourvues de racines, mais seulement d'après Linschot, qu'il ne cite pas.

Pierre Borel, médecin du Roi à Castres, accusé, peut-être un peu trop légèrement, d'une grande crédulité, dit avoir *vu* des cornes de béliers et des cornes de bœufs, qui avoient poussé des racines comme celles dont parle Linschot. (*Pet. Borelli, med. reg. Castrensis, Historiar. et Observat. medico-physicar. centuriae* iv. *Parisiis*, 1657, *pag.* 318, *cent.* iv, *obs.* lii).

Gaspard Bauhin termine son *Pinax* par la note de Linschot, placée sous la rubrique, *Cornu plantabile.*

Malgré l'assertion de deux témoins oculaires, Redi (*Observat. sur div. chos. natur.*) révoque le fait en doute, et s'appuie sur des renseignemens négatifs, (*Collect. acad.*, *partie étrangère, tom.* iv, *pag.* 567), dont la valeur disparoît devant ce qui va suivre.

On lit (*Mém. de l'Académ. des Sciences de Paris pour 1717, Hist. pag.* 11, *art.* v; *fig. p.* 12) que M. DE MAIRAN a fait voir à l'Académie une corne de bœuf qui paroissoit avoir végété en terre. Les filets, partant de la base, offroient un tissu soyeux, qui annonçoit le résultat du travail d'un *insecte inconnu* et souterrain.

On trouve dans les Mémoires de l'Académie de Berlin (*Miscellanea beroliniensia.* . . . . *continuatio Ia.*, 1723, *p.* 34), une note intitulée, J. L. FRISCH *de Eruca canalicola et de Papilione qui ex ea fit.* Dans cette note très curieuse, est citée l'observation de MAIRAN, que FRISCH explique en rapportant que lui-même a vu, dans de grands vases remplis de terre pour élever des insectes, des canaux soyeux longs de neuf à douze pouces, construits par une chenille qui en occupoit l'extrémité la plus large.

Il décrit cette larve, longue d'un pouce dans son état adulte, et d'un brun presque noir; ses pattes sont jaunâtres; elle devient insecte parfait au commencement de mai.

La phalêne qu'elle produit est blanche, piquetée d'une grande quantité de petits points noirs, qui, par leur réunion sur les aîles supérieures, y forment des taches. D'après tous ces rapprochemens, on voit comment *Linschot et Borel* ont pu prendre des tubes de fausses teignes pour des racines : à l'époque où écrivoient ces auteurs, l'histoire des insectes étoit dans le chaos, puisque l'on regardoit ces animaux comme le résultat d'une génération équivoque.

Nous avons donc aujourd'hui la certitude que ces prétendues racines ne sont que les tubes construits par la larve, peut-être polyphage, de la GALLERIE DES

CORNES, *Galleria cornuum.* NOB. C'est aux Naturalistes voyageurs à nous apprendre si l'espèce qui existe aux Indes orientales est différente de celle d'Europe.

Sur un POLYPE TERRESTRE (*25 juin 1817*).

GUETTARD (*Mém. sur différ. part. des Sciences et des Arts, tom.* 1. 1768; *Préface, pag.* xij *et p.* 80), décrit *un corps qui pourroit être un* POLYPE TERRESTRE; il l'a trouvé en Normandie, aux environs de l'Aigle, sur l'Espergoutte ou Espargoute, *Spergula Arvensis*, Linn. Les détails, dans lesquels entre GUETTARD, ne laissent aujourd'hui aucun doute sur la nature de cette production, qui appartient à un champignon parasite du genre *Erysiphé*. Mais parmi les espèces décrites par les Botanistes, je n'en trouve aucune qui soit indiquée comme croissant sur l'Espargoute. Ce seroit aux Botanistes de l'Aigle à examiner de nouveau le corps décrit par GUETTARD; en attendant, je l'appelle Erysiphé de l'Espargoute, *Erysiphe spergulae.* NOB. Les mouvemens que GUETTARD a remarqués sur ce corps, sont hygrométriques comme ceux de beaucoup de cryptogames.

Sur les ROTIFÈRES *et les* TARDIGRADES. (*25 juin 1817*).

On trouve dans les *Annales du Mus. d'Hist. nat.* x.^e^ *année*, v.^e^ *cahier*, CXXIII.^e^ *n.*^o^, *tom.* XIX, *pag.* 357, des *recherches sur les Rotifères*, par M. du TROCHET, qui dit s'être *assuré que l'organe des Rotifères effectuoit une rotation véritable.* L'auteur s'est visiblement laissé séduire par une illusion d'optique. La rotation n'est qu'apparente, puisqu'elle dépend du mouvement rapide de chaque cil, par suite de l'irrita-

bilité exquise du rebord du pavillon, doué d'un mouvement péristaltique analogue à celui qui s'observe très facilement dans les branchies du *Monoculus apus,* Linn. Ce mouvement peut être interverti, c'est pour cela que M. Dutrochet *a vu un mouvement en sens inverse, mais rarement.*

L'espèce décrite, par M. Dutrochet, sous le nom de *Rotifer quadricircularis,* a été vue d'abord par *Leuw. Philos. trans.; Baddam, act. angl., tom. XV, pag.* 374, *tab. XI, fig.* 25-28.

Baker, *Microsc. pag.* 101, *tab. VIII, f.* 4. 5.

Schæffer, *Monograph.* 1775. *tab.* 1. 2.

Eichorn, *Beytr. pag.* 52, *tab. V, lit. J.*

Pallas, *Zooph. elenchus, pag.* 91, n.° 46, *Brachionus tubifex.*

Linné, S. n. XII, t. 1, pag. 1268, n. 811, *Sabella ringens.*

Blumenbach, *Vorticella tetrapetala.*

Gmelin, *S. n. ed. XIII, t.* 1, *pag. 3873, n.* 9, *Brachionus tubifex.*

Lamarck range cette espèce dans son genre *tubicolaria.*

Le *Rotifer albivestitus,* Dutrochet, a été désigné par Leuwenoeck, et ensuite décrit et gravé exactement par Baker (*Microsc. pag.* 100, *tab.* 8, *f.* 2. 3.)

Eichorn (*Beytreg. pag.* 37, *tab. III, fig. F.*)

Les autres espèces de Rotifères, décrites par M. Dutrochet, sont nouvelles.

Il faut admettre plusieurs espèces de tardigrades :

Celle observée d'abord par Spallanzani (*Opusc. t.* 2, *pag.* 346, *tab.* 5, *f.* 9), a le corps ridé, et 8 pattes coniques. Elle a été appelée par MULLER, *Acarus ur-*

sellus : c'est sous ce nom qu'on la trouve dans Gmelin (*S. n. ed. XIII , pag.* 2924 , n. 36) , et sous celui de Mitte oursonne (*Encycl. meth. entom. tom. VII , pag.* 595 , *n.°* 1).

Celle observée par M. Dutrochet est hexapode ; elle a le corps alongé , annelé ; et les deux appendices de sa queue sont fourchus. Elle a été parfaitement décrite et figurée par *Eichorn* , pag. 74 , tab. VII , f. E.

J'appellerai la 1.re espèce *Lentigradus Spallanzani.* NOB.
la 2.e *Lentigradus Eichornii.* NOB.

Sur la PEZIZE DES SEAUX *(23 juillet 1817).*

Cette singulière plante cryptogame se trouve presque toute l'année sur les seaux de bois de chêne, qui, après avoir servi quelque temps, éprouvent à leur surface une demi-décomposition. Elle est d'une consistance de cire, blanche ; elle est petite , glabre , d'abord hémisphérique, puis concave et portée par un court pédicule. On la prendroit pour une goutte de suif, si on ne l'examinoit pas avec soin : c'est sur-tout en été qu'elle est le plus visible. Son habitation m'a déterminé à lui donner le nom de *Peziza situlaeseda.* NOB. Par sa couleur et ses dimensions , cette espèce diffère totalement de la *Pézize aquatique.*

*Sur l'*YCHO. *(20 août 1817).*

Cette plante graminée, qui croît au Pérou, remplace le bois, sert à faire des nattes, à couvrir les maisons et à nourrir les bestiaux. FREZIER (*Relat. du Voyage de la mer du sud, aux côtes du Chili et du Pérou. Paris*, 1732 , in-4°. , pag. 138, 165 , 250), dit que le Llama, mouton du Pérou, ne se nourrit que de cette plante.

Elle a été convertie en animal par DE LA CHESNAYE

DES BOIS, dans son *Dictionn. des Animaux*, *tom. IV*, *pag.* 580.

Il est question de cette plante dans l'*Encyclopédie in-fol.*, *tom. XVII*, *pag.* 666 ; dans la 4.e édit. du *Dict. d'Hist. nat. par M. Valmont de Bomare, tom.* 10, *pag.* 11, *tom.* 15, pag. 178 ; dans le *Nouveau Dict. d'Hist. nat.*, *tom. XXIII*, *pag.* 510, où il est dit qu'on ignore à quel genre cette plante appartient. Cette assertion n'est point exacte, puisque Ruiz et Pavon (*Flor. peruv.* 1, *p.* 5, *tab.* 6, *f.* 6) l'ont appelée *Jarava ichu* ; Palissot de Beauvois (*Essai d'une nouv. agrostographie* ; *Paris*, 1812, *p.* 19 ; *Atlas*, *p.* 6, *tab. VI*, *fig. III.*) Stipa jarava ; Poiret (*Encyc. méth.*, *Dict. Bot. suppl. tom.* 3, *p.* 130), Jarava usitata.

Ne seroit-elle pas la *Stipa eriostachya*, Kunth ?

Don Félix de AZARA (*Voyag. dans l'Amérique mérid.*, *tom.* 2, *pag.* 459) dit que « l'ychoicho est « une paille haute du genre de la *festuca* ; on la mêle « avec les excrémens secs des différentes espèces de « chameau du Pérou. » Par une erreur typographique assez grave, l'éditeur a réuni en un seul mot les deux, ycho icho, qui indiquent les deux manières d'écrire le nom de la plante dont il s'agit.

J'observerai qu'il est surprenant de trouver dans l'Amérique méridionale un usage des déserts de l'Afrique et de l'Arabie. Dans ces deux régions si opposées, les excrémens des chameaux, mêlés avec quelques substances végétales, sont employés comme combustibles.

Sur le CLYMENOS DIOSCORIDIS (*24 décemb. 1817*).

La savante dissertation de *Fabius* COLUMNA (*minus cognitarum rariorumque nostro cœlo orientium stirpium* ΕΚΦΡΑΣΙΣ *p.* 154, *cap.* XLIX) prouve que le Cly-

menos Dioscoridis est la chenillette, *Scorpiurus sulcata*, Linn., ainsi que l'ont noté C. B. Pin., pag. 287, I. *Scorpioïdes buplevri folio*; et Herm. Boerhaave, *Index Plant.*, *pars* 2, *pag.* 52, *Scorpioïdes*. I.

Il est extraordinaire que Janus Plancus, dans l'édition qu'il a donnée en 1744, du Φυτοβασανος de Columna, n'ait pas, dans son annotation xi, remarqué que Columna, qui avoit d'abord cru que le *Clymenos Dioscoridis* étoit le souci, *Calendula officinalis*, Linn., ainsi que le rapporte C. B. Pin., pag. 274, I. *Caltha vulgaris*, avoit par la suite changé d'idée, et prouvé qu'il ne s'agissoit que de la chenillette, *Scorpiurus sulcata*, dont il donne une excellente gravure, que je suis surpris de ne voir citée par aucun Botaniste moderne.

Sur le Rapuntium umbellatum. (*24 déc. 1817*).

Fabius Columna (*oper. citat. pars* 2ª., *pag.* 22, *cap.* ix) décrit cette plante, et donne la gravure de deux fleurs et d'une capsule, pag. 24. Il y rapporte le *Telephium purpureum*, Lobel, icon. tab. 473; ce qui a fait que tous les auteurs ont regardé comme un orpin, le *Rapuntium umbellatum* de Columna.

C. B. Pin., pag. 287, le place sous la rubrique, Telephium pupureum majus.

Raj, *Hist. Plant.*, *tom.* 1, *pag.* 689, à l'article Anacampseros purpurea, ajoute, an Rapuntium umbellatum, *Colum.*?

Pag. 745, à l'article Rapuntium umbellatum, *Col.*

Raj ajoute, an Telephium purpureum majus, *C. B.*? Telephium floribus purpureis, *Park*?

Herm. Boerhaave (*Index, pag.* 288) cite le Rapuntium umbellatum, *Col.*, parmi les orpins, à la 8.ᵉ

espèce désignée sous le nom de Anacampseros purpurea.

Tournefort, Linné, et l'Encyclop. méth., n'ont cité ni la figure très bonne de Lobel, ni la description parfaite de Columna : cependant avec une légère attention on auroit reconnu la Trachèle bleue, *Trachelium caeruleum*, Linn., dans la plante de Lobel et dans celle de Columna.

Il est à croire qu'une transposition de nom, sur la figure de Lobel, aura été faite par l'imprimeur ou le graveur en bois ; car on ne peut pas supposer que Lobel ait rangé parmi les polypétales une plante monopétale ; et qu'il ait appelé rouge une fleur bleue.

Sur l'Horàu. (24 décembre 1817).

Kaempfer (*Amdenit. exoticae*, pag. 254), en citant le Père Avril (*Voyag. liv.* 2, *p.* 89), a lu sauge au lieu de saule ; ce qui lui a donné occasion de disserter inutilement.

Olivier (*Voyag. en Perse, tom.* v, *pag.* 247) parle aussi des feuilles de saule, qui de la mer caspienne vont au golfe persique.

Kæmpfer dit que les feuilles qui flottent sur le golfe persique, sont celles de l'Horàu, *seu* Amygdalus marina sinus persici ; Saga, *Malaicorum*. Les détails curieux fournis par Kæmpfer sur cet arbre, m'ont inspiré le désir de savoir à quel genre les Botanistes l'ont rapporté. Adanson (*Famille des Plantes, tom.* 2, *tableau, p.* 9, *pag.* 77, 79, 80, 585) met l'Horàu dans sa famille des *Eleagnus*. En parcourant la Flore d'Arabie par Forsköhl, j'ai trouvé, pag. LXXXII et pag. 37, la description d'un arbre qu'il appelle *Sceura marina*. J'ai comparé la description de Kæmpfer avec celle de Fors-

köhl, et j'ai reconnu que l'horàu du premier étoit le Sceura marina du second.

Belon (*Singularitez, pag.* 277, *liv.* 2, *chap.* LIX) parle d'un arbre de Rhamnus, qui croît aux rivages de la mer rouge : ne seroit-ce pas le Sceura? Le genre du Sceura est indiqué par Gmelin, S. n. éd. XIII, t. 2, pag. 260. Je ne sais sur quoi l'on s'est fondé pour dire que le *Sceura* de Forsköhl est l'Avicenne cotonneux. Cette opinion, avancée dans le *Nouv. Dict. d'Hist. natur., édit. de Déterville, tom.* 2, *p.* 293, *tom.* 20, *pag.* 218 ; deuxième édition, *tom.* 3, *p.* 98, *tom.* 9, *pag.* 539 ; répétée dans l'Encyclopédie méthodique ; *Dictionn. d'Agric., tom.* 6, *pag.* 271, *col.* 1 ; *Dict. de Botan., suppl., tom.* V, *pag.* 83 ; a besoin d'être prouvée, puisque la corolle du Sceura est régulière, campaniforme, a 4 ou 5 divisions, tandis que celle de l'Avicenne est à deux lèvres. J'ai cru important de signaler cette erreur, pour s'opposer à ce qu'elle se propage.

OBSERVATIONS DIVERSES.

Le mérite des collaborateurs, qui publient la 2.e édition du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, chez Déterville, devoit donner la certitude que cet ouvrage ne contiendroit que peu de fautes, et que les éditeurs auroient eu le soin d'éviter celles typographiques qui s'y rencontrent assez souvent.

J'ai cru rendre service à la science en notant quelques-uns des articles qui m'ont présenté de graves erreurs.

Parmi les fautes typographiques, je n'ai noté que les suivantes :

1. Élégante Striée (tom. x, pag. 138) l'animal de cette coquille est pourvu de deux dards *vénéneux*.

Obs. Il est extraordinaire que l'on ait laissé subsister une épithète aussi peu convenante.

On sait que les hélices sont hermaphrodites ; que le mode de leur fécondation présente une singularité, qui réalise l'allégorie des traits de l'amour ; puisque les deux individus, en présence, se lancent réciproquement un dard, *nullement vénéneux*, mais désigné sous le nom de *dard vénérien*, (spicula venerea.)

2. Un gordius.... (tom. xi, pag. 83), trouvé dans l'abdomen du *faucheur cornu*, peut faire croire que ces arachnides sont sujettes à *se* nourrir de ces vers.

Obs. L'auteur a certainement voulu dire que ces arachnides sont sujettes à nourrir de ces vers, parce qu'en effet, il existe une *Filaire* que l'on trouve quelquefois dans le corps des insectes et dans celui des arachnides.

3. Agerite, *Agerita* (tom. i, pag. 204.) Genre de plantes etc. établi par Persoon.

Obs. Persoon a dit Ægerita, et dans la flore française, dernière édition, on lit Egerite.

4. A l'article Agul, on trouve... (tom. i, pag. 221), c'est une espèce de manne qu'on appelle *Trangebris*.

Obs. Il faut lire *Trangebin* (enc. méth. Bot. tom. vi, pag. 397, 1.re col.) Dans l'histoire générale des plantes, Lyon, 1653, tom. ii, pag. 558, Dalechamp rapporte :

Trunschibin, par les Perses ; tereniabin et trungibin, par les Arabes.

Dans C. B. Pin., pag. 497, iv, transchibil, Rawolf., mannæ genus aliud, tyriam jabyn, seu trungibyn dictum.

5. Ces fibres (tom. II, pag. 298, lig. 29), composent un tissu reticulaire dont la cessation de dilectabilité.....

Obs. *Lisez* dilatabilité.

6. Graine de lance (tom. XIII, pag. 349).

Obs. Cette dénomination est très fautive ; il faut substituer celle de graine de l'anse, donnée par les créoles aux fruits de l'*omphalier grimpant*, parce que cet arbre croît, sur le bord de la mer, et dans les enfoncemens qu'elle forme et qui sont connus sous le nom d'*anses*.

7. Le gratgal à larges feuilles...... (tom. XIII, pag. 435), on le nomme *bois de lame*.

Obs. *Lisez* bois de lance, à cause de l'usage auquel l'employoient les sauvages.

8. *Alipha virginica* (tom. XX, pag. 207, lig. 4).

Obs. *Lisez* acalipha virginica.

9. Mérendere.... (Tom. XX, pag. 208), ce genre auquel *Bergeron* avoit donné le nom de *géophylle*.

Obs. *Lisez* Bergeret.... géophile.

10. De ce petit coquillage (tom. XX, pag. 323), qu'il croit être l'*ambrette* de Geoffroy.

Obs. *Lisez* Ambrée.

11. Microscome (tom. XX, pag. 521).

Obs. *Lisez* Microcosme.

Pour peu que l'on veuille recourir à l'étymologie, on sent de quelle importance, il est de ne point laisser subsister de transposition de lettres.

12. Klopode, *klopoda* (tom. XVII, pag. 104 et 105).

Obs. *Lisez* Kolpoda. C'est en effet ce dernier nom qui a été employé par O. F. Muller, dans son ou-

vrage intitulé : *Animalcula infusoria..... Hauniae*, 1786, 4.° pour désigner un animalcule dont le caractère se tire d'une échancrure (*sinus*), que l'on y remarque.

13. MALAPERTURE, *Malaperturus*. Lacep. (t. XVIII, pag. 453.)

OBS. *Lisez* Malaptérure, Malapterurus.

14. MACROPODE Berglax (tom. XVIII, pag. 356.)

OBS. *Lisez* Macroure Berglax.

15. JABEBINETTE (tom. XVI, pag. 436), raie, qu'on pêche sur les côtes du Brésil.

OBS. *Lisez* jabebirette. Voy. Margr. Bres. lib. IV, cap. 16, et Dictionn. des animaux, par de la Chesnaye-des-Bois, tom. II, pag. 511.

16. JABIL (tom. XVI, pag. 436), Adanson appelle ainsi une espèce de rocher.

OBS. *Lisez* jabik; Adans. coq. pag. 121.

17. BATAN (tom. III, pag. 308), M. de Jussieu pense que l'arbre de l'Inde ainsi nommé par le voyageur Linscot est probablement la *divrion*.

OBS. M. de Jussieu dit qu'il est probable que Linscot a voulu parler du DURION. Voy. Dic. sc. nat., tom. IV, pag. 133.

C. B. Pin., pag. 434, VIII, avoit déjà rapporté le batan au durion.

18. Clusius a figuré la graine du cafeyer (tom. IV, pag. 443), et lui donnoit le nom de *mattes*.

OBS. *Lisez* Mates. Voy. Clus. exot. lib. 2, cap. 30, tab. 3.

Dalechamp, Hist. gén. des plant., tom. 2, p. 712, X.

C. B. Pin. p. 404, fructus XIII.

Plukenet mantiss. p. 151.

Raj. Hist. Plant. p. 1775, 3.

19. Les anciens (tom. v, pag. 159), ont désigné le Tadorne, en lui donnant la dénomination de *Chelalopex* ou de *vulpanser*. C. à-d. *oie renard* (tom. VI, pag. 228.)

Obs. *Lisez* Chenalopex.

Il est démontré aujourd'hui que le Tadorne n'est point le *vulpanser* des anciens : Buffon, sur la foi de Turner, l'a cru, mais à tort.

Le *vulpanser* des anciens est l'oie d'Egypte, *anas aegyptiaca*, révérée par les anciens égyptiens, à cause de son attachement pour ses petits. Voy. Cuvier reg. anim., tom. I, pag. 532 et 537.

20. Céomice, *ceomyce* (tom. v, pag. 477), genre de lichen qui rentre presque entièrement dans celui appelé béombice et phyllocarpe.

Obs. *Lisez* Cenomyce et non *Cænomyce*, comme il est dit (tom. III, pag. 521), en renvoyant à ce mot.

Il n'y a point de genre béombice, mais bien béomycès, Dec. *bæomyces*, Ach. ; c'est donc à tort que (tom. III, pag. 521), on lit bœmyce, *bæmyces* au lieu de béomycès qui est le nom latin francisé.

21. Elphide (tom. x, pag. 182), nouveau genre de coquille.... à bouche triangulaire...., cette coquille ne présentant point de bouche....

Obs. Comment accorder la bouche triangulaire avec la non existence de la bouche ? d'où peut venir une contradiction aussi forte ?

22. Erneute ou ernote (tom. x, pag. 407), nom vulgaire de la Terre Noix.

Obs. Le nom vulgaire de la Terre Noix, *Bunium bulbocastanum*, Linn., est Siro; Adans, fam. nat., t. 2,

pag. 528, 605. Suron, ibid, pag. 528, 608. Les gens de la campagne disent que cette plante a été appelée Siro, à cause de la saveur sucrée et syrupeuse de sa racine.

En Bourgogne les mots *aneute*, *anotte* (venant évidemment d'erneute, ernote), sont employés uniquement pour désigner la racine de la gesse tubéreuse, *Lathyrus tuberosus*, Linn.

N. B. Je n'ai noté que quelques unes des fautes typographiques les plus graves; actuellement je vais indiquer une autre sorte d'incorrection, dont on a fait dans le temps un reproche très fondé aux rédacteurs de la première édition de l'encyclopédie. Elle a pour objet les renvois qui quelquefois sont mal indiqués, et presque toujours illusoires.

23. Faux perdrieux (tom xi, pag. 281). Voy. fau perdrier.

Obs. On cherche inutilement ce mot qui devroit se trouver à la pag. 157. Ce nom du temps de Belon désignoit le busard, proprement dit, *falco aeruginosus*, Linn. *Circus œruginosus*, Vieillot (tom. iv, pag. 451.)

24. Gecko a tête plate (tom. xii, pag. 514), appelé à Madagascar, famocantraton, selon Drapper, qui a fait à son sujet un conte que l'on peut lire au mot famocantraton.

Obs. En consultant le mot famocantraton (tom. xi, pag. 51), on lit gecko à tête plate; et l'on cherche en vain le conte qui y est indiqué. Je sais que ce conte fait par Dapper, descrip. de l'Afrique, pag. 458, e[illegible] assez ridicule; mais il ne falloit pas le promettre; [illegible] quoi sert de piquer la curiosité pour ne pas la satisfaire?

25. On trouve ce cynips (tom. VII, pag. 130), dans la galle du CHÊNE TOZIN. Voy. ce mot.

OBS. On ne trouve point ce mot parmi les espèces de chêne mentionnées, tom. VI, pag. 228 et suivantes. Cependant à la 3.e variété de chêne roure à larges feuilles, nommée chêne roure noirâtre, il auroit été utile de dire qu'elle est le *quercus pyrenaica*, Wild. et connue sous les noms de *Tauzin* ou *Touza* dans les Landes et les Pyrénées.

26. DRYANDRE, *dryandra* (tom. IX, p. 592), genre de plantes établi par R. Brown, aux dépens du genre Protée. V. Driandre.

OBS. Pourquoi renvoyer au driandre (pag. 578), qui est un genre de la famille des tithymaloïdes, et entièrement distinct de celui de la pag. 592 ?

27. Le gui de chêne (tom. XIV, pag. 32). Voy. Loranthe.

OBS. L'article LORANTHE (tom. XVIII, pag. 188), ne dit rien sur le gui de chêne, et n'offre rien qui ait rapport à la curieuse dissertation insérée dans le Dictionn. des sciences médicales, art. GUI. Après avoir lu cette dissertation, on ne peut plus douter que le gui des druides ne fût le *loranthus europæus*. Linn.

28. LAPIS FUNGIFER (tom. XVII, pag. 313), voy. fongites.

OBS. FONGITE (tom. XI, pag. 599). Guettard a ainsi appelé des madrépores fossiles en entonnoir etc. Cette citation n'a, comme on le voit, nul rapport avec le *lapis fungifer* ou plutôt *lapis fungiferus*, décrit par beaucoup d'auteurs. Boet. pag. 261, cap. 298. Mus. Worm. p. 91. J. B. Porta lib. 10, cap. 70. Mus. Septal. pag. 42, cap. XVII. Mus. Besler, pag. 110. tab. 40, etc. etc., et qui est la *pierre à Champignon*.

C'est un tuf volcanique, imprégné de carcite (blanc de champignon), qu'il suffit d'arroser pour lui faire produire des champignons dont ont parlé beaucoup d'auteurs.

C. B. Pin. pag. 372, xxxiii, fungus in saxis proveniens.

J. Bauh. hist. plant., tom. 3, p. 386, cap. 36, fungi suprà lapides.

Micheli, nov. plant. gener, p. 153, n.° 4, fungus esculentus ex ingenti perenni... radice.

Boccone mus. tab. 300.

Battara fungi arimin., pag. 59 et 61, tab. 24. A. Tuberaster, vulgò *pietra fungifera*.

Jacq. collect. austr. sup., tab. 8, 9.

Encycl. méth. botan. sup., tom. 2, pag. 674, n.° 72. Boletus tuberaster.

Nouv. dict. d'hist. nat., ed. 2, tom. vi, p. 39. La fameuse pierre à champignon de Naples ... est imprégnée de carcite.... du bolet tubérastre, et d'un agaric voisin de l'oronge par sa couleur.

29. Jubée, l'amande de ce palmier (tom. xvi, p. 569), se mange sous le nom de *coquito*.

Coquito. (tom. vii, pag. 586) nom vulgaire du jubée au Pérou.

Obs. Pourquoi dans un article dire que *coquito* est le nom du palmier, et dans un autre le nom de son fruit ?

30. Hyvourahé (tom. xv, pag. 550), c'est le gayac au Bresil.

Hivourahé (tom. xiv, pag. 574), fruit d'Amérique mentionné par Thevet..... Il paroît être celui du *Spondias myrobalanus*.

Obs. Il me paroît que la plante décrite par Thevet (singularitez de la France antarct. pag. 85 vers., pag. 92, pag. 94 vers.), n'est pas encore parfaitement connue. Les auteurs qui en ont parlé après lui sont :

J. Bauh. Hist. Plant., tom. I, p. 200; lib. II, cap. XV.

C. B. Pin. p. 144, II, Prunus brasiliana.

Raj. Hist. Plant., tom. II, p. 1529, n. 2.

Plukenet Almagest., p. 307. Prunifera americana diphyllos, laurifolia, glyciphyllos. Mantiss., p. 156. Hivouraë, tab. 327, f. 5.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas encore pu savoir positivement à quelle espèce de végétal appartient l'Hivourahé.

Thevet dit bien que la décoction de l'Hiuourahé est employée contre le pian; mais cette indication ne suffit pas pour prouver que c'est le gayac, et encore bien moins que c'est un fruit.

N. B. Si l'on s'attache aux étymologies, on s'assurera que les éditeurs n'ont point été constamment heureux, et que dans plusieurs circonstances la manière dont ils les expliquent, ou dont ils écrivent les noms, les rendent difficiles à saisir.

31. Grassette, tom. XIII, p. 438. Nom de l'Orpin reprise, à cause de l'épaisseur de ses feuilles et de leur apparence graisseuse.

Obs. Les feuilles d'orpin n'ont point une *apparence graisseuse*; elles sont seulement épaisses, charnues, et l'on sait que cette structure se retrouve dans toutes les plantes désignées en français sous le nom de *plantes grasses*. D'ailleurs on doit se rappeler que ce mot feuille grasse, est traduit par *folium crassum*, et non *folium pingue*.

32. Herbe maur (tom. xiv , p. 352). Reseda lutea.

Obs. Il me semble que la dénomination doit être Herbe maure et désigner le Réséda odorant, parce que cette plante, qui croît en Afrique, a été apportée en Europe par les Sarrazins ou les Maures, et a été désignée d'abord sous le nom d'herbe des Maures et ensuite herbe maure.

33. Herbe du Tan (tom. xiv, p. 358). C'est la Bryone, *Bryonia alba.*

Obs. On pourroit croire que la Brioine a des propriétés astringentes et qu'elle peut servir pour tanner les cuirs ; il n'en est rien.

La Bryone est appelée par les gens de la campagne *Herbe du temps,* parce qu'elle croît très-vîte et s'élève très-haut en grimpant, lorsqu'elle est dans le voisinage des arbres. On sait que dans le langage populaire, *temps* et *ciel* sont synonymes, ainsi qu'on peut le conclure de diverses locutions usitées. Telle par exemple que celle *haut comme le temps* pour indiquer un orgueilleux.

34. Herbe du vent (tom. xiv, p. 359), c'est l'anémone dont les fleurs ne s'ouvrent que lorsqu'il fait du vent.

Obs. L'anémone ou l'herbe au vent est ainsi appelée parce qu'elle croît dans les lieux battus des vents.

35. Bursérie, Burseria (tom. iv, p. 450). Genre de plante établi par Loeffling, sur la verveine lappulacée.

Busseria (tom. iv, pag. 484). Loeffling appelle ainsi la *Verbena lappulacea.* Linn.

Obs. Ce double emploi ne peut qu'induire en erreur, et s'opposer à ce que l'on connoisse le véritable nom ; il

est donc utile de dire que *Burseria* est le véritable nom et que *Busseria* doit être effacé. En multipliant ainsi les dénominations vicieuses, on embrouille la science.

36. Cagarelle, tom. iv, p. 568). Nom vulgaire de la mercuriale annuelle, dans le midi de la France.

Obs. Je pense qu'il faut lire *Cacarelle*, synonyme de *Foirolle*, autre nom vulgaire de la même plante.

Ces deux dénominations très significatives, désignent de la manière la plus exacte les propriétés relâchantes de la mercuriale.

On doit faire les mêmes remarques sur Caquenlit (tom. v, p. 249), *Mercurialis perennis*; il faut lire Cac-en-lit.

37. Chaya (tom. 6, pag. 208). Plante de l'Isoïde, dont la racine sert à la teinture. C'est une *garance* ou un Gaillet raie aigle.

Obs. Il faut lire chayaver, plante de l'Inde. Elle est connue des botanistes sous le nom *d'Oldenlandia umbellata*.

Que veut dire Gaillet raie aigle ?

38. Coucou (Pain de). (tom. viii, pag. 238). La primevère officinale porte ce nom.

Obs. La primevère officinale est appelée *fleurs de coucou*, *brayes de coquu*, en latin *brachulae cuculi*, de *bracae*, *brachae*; et l'oxalis acetosella porte le nom de *pain de coucou*, Brunsfol., soit parce que le coucou en mange, soit plutôt parce qu'à l'époque où cette plante fleurit, le coucou commence à chanter. Les habitans de la Calabre donnent à l'oxalis acetosella le nom de juliola, que les Barbares ont changé en lujula, d'où l'on a fait alleluia. C. B. Pin., pag. 330, col. 2. Raj. Hist. Plant., tom. 2, pag. 1098.

39. GALIETTE et bien salée (tom. XII, pag. 386). *Conyza retusa*, Lam. Ses feuilles ont un goût salé.

OBS. C'est la raison pour laquelle cette plante est appelée la SALIETTE, la bien salée. Commerson l'avoit appelée Alix salsifolia. V. Encyc. méth. botan., tom. 2, pag. 90, n°. 39.

40. ARBRE DE SEL (tom. II, pag. 435). Arbre de Madagascar, dont les feuilles servent à assaisonner les mets. On ignore à quel genre il appartient.

OBS. Il me paroît que cet arbre est l'*Alix salsifolia*, Commers. *Conyza retusa*, Lam., dont les feuilles ont une saveur salée assez agréable. C'est sans doute de cet arbuste que parle Sonnerat, Voy. aux Indes, tom. 2, pag. 58.

41. GIOLET (tom. XIII, p. 164), nom vulgaire du concombre sauvage.

OBS. *Lisez* GICLET : ce mot vient du verbe *gicler*, employé en Bourgogne pour désigner l'action de lancer un fluide. Ce mot très expressif, dérive du latin *jaculare*, qui est la racine de plusieurs mots techniques.

L'expression *giclet* est d'autant plus convenable, que le fruit du concombre sauvage, à l'époque de sa maturité, se détache du pédoncule, et lance à une distance considérable les graines et le suc qui les accompagne.

N. B. Parmi des explications fautives, on peut noter les suivantes :

42. Le MÉSENTÈRE (tom. XX, p. 332) est ce qu'on nomme le *riz de veau* chez le jeune animal.

OBS. Le mésentère des jeunes veaux est connu dans nos cuisines sous le nom de *fraise de veau*, et ce que l'on sert sur nos tables sous le nom de *riz de veau*, est le thymus de ces jeunes animaux.

43. La Mélique ciliée (tom. xx, p. 91) produit un agréable effet, lorsqu'elle est en fleurs.

Obs. Cet effet n'est produit que lorsque la fleur est passée, parce que la valve extérieure de chaque fleur fertile est garnie vers les bords, de poils blancs, soyeux, d'abord appliqués et peu visibles, puis étalés au moment de la maturité des graines.

44. Médiastine (tom. xx, p. 2.); c'est la clavaire digitée de Bulliard.

Obs. La médiastine, décrite par Dodard (Mémoir. academ., 1675, tom. 10, p. 557), est la Rhizomorphe fragile, Var. B. comprimée. Dec. Fl. fr. tom. 2, p. 281, n.° 751, b.

45. Maussane (tom. xix, p. 466), nom vulgaire de la viorne obier.

Obs. C'est un des noms vulgaires du *Viburnum lantana*, qui est encore appelé mansienne, mansausse, coudre moinsinne, coudre moisine, sans doute à cause du duvet qui couvre les feuilles en dessous.

46. Fatague (tom. xi, p. 80), graminée de Madagascar, dont le genre est inconnu.

Obs. On lit, dans Sonnerat (Voy. aux Ind. orient. tom. 2, p. 71, n.° a), Fatague, espèce de liseron qui, rampant sur la terre, couvre les bords de la mer et les endroits sablonneux.

Deux plantes différentes porteroient-elles le nom de Fatague ?

47. Calebasse d'herbe (tom. v, p. 14), *Cucurbita lagenaria*.

Obs. C'est aussi le *Trichosanthes amara*, ainsi que le pense M. Moreau de Jonnès.

48. Fausse-rose des saules...... (tom. xi, p. 158),

probablement occasionnée par la piquure de quelques insectes.

Obs. C'est très certainement la piquure d'une Cécidomye qui produit cette espèce de galle. Swammerdam et de Geer s'en sont assurés, et avec un peu de patience on peut en acquérir soi-même la preuve.

49. L'Acacie à grandes gousses (tom. I, p. 63), *Mimosa scandens*...... On l'appelle vulgairement *fève de Saint Ignace.*

Obs. L'acacie à grandes gousses s'appelle vulgairement *Liane à bœuf;* sa graine est désignée sous le nom de *cœur de Saint Thomas, chataigne de mer.*

Le nom de *fève de Saint Ignace* est réservé pour désigner le fruit de l'*Ignatia amara.* Linn. fil. *Strychnos Ignatii,* Lam., Encyc. meth.; Dict. Bot. tom. VIII, p. 697, n.° 6.

50. Hysope des gariques (tom. XV, p. 549): c'est l'hélianthème, espèce de ciste.

Obs. Je ne parlerai pas de l'erreur de pagination qui a lieu, puisqu'après 544 on trouve 549; mais j'observerai qu'il faut lire Hisope des garigues (Encycl. méth. bot., tom. 2, p. 24, n.° 49), à raison des lieux où croît cette plante. *Garrigues*, c'est ainsi qu'on appelle en Languedoc les landes et les broussailles. (Rabelais, édit. de Duchat, tom. 2, p. 78, note 14). Il faut ajouter que l'hisope des garigues est le *cistus helianthemum,* Linn., ou l'hélianthème commun, Desf.; car on sait aujourd'hui que le genre helianthemum *Tourn.,* supprimé par Linné, est rétabli par les Botanistes modernes.

51. Jambon (tom. XVI, p. 479); nom que quelques anciens Naturalistes donnoient à la Pinne ronde.

Obs. Parmi les coquilles qui forment le genre *pinna*, il n'en est aucune qui soit appelée ronde; aussi faut-il lire pinne rude, *pinna rudis*. Linn.

52. Notre Homard (tom. x, p. 91) n'est point le *cancer homarus*, Linn., mais le cancer marinus.

Obs. Il n'y a point de cancer marinus dans Linné; on y trouve *cancer gammarus*, Lin. *Astacus marinus*, Fabr.

53. Lithophage (tom. xviii, p. 204), ou mangeur de pierres (tom. xix, p. 204) : cet article est la copie de celui du Dictionn. des Animaux par de la Chesnaye des Bois, tom. 2, p. 197; et on ajoute : est-ce la chenille d'un insecte de la famille des tinéïtes ?

Obs. Réaumur a complètement résolu cette question; plusieurs mémoires insérés parmi ceux de l'Académie des Sciences font voir que ce lithophage est la larve d'une teigne dont il y a plusieurs espèces. Toutes ces larves ne mangent ni la pierre ni l'ardoise; mais elles se nourrissent du *lichen botryoïdes* et du *lichen candelarius*.

Act. Paris, 1666-1699, tom. x, p. 458, ver lithophage.

Réaumur, Mém. pour l'hist. des insectes, tom. iii,
p. 179—185. tab. 15. f. 1—3.
p. 187—192. tab. 15. f. 17—19.
tab. 15. f. 20—22.

Collect. acad., tom. 1, p. 366.

Geoff. Ins., tom. ii, p. 204, sp. 53, la teigne des pierres à fourreau rond en capuchon.

Goeze, entom., tom. 3, part. 4, pag. 168, n. 289, tinea lapidella.

Dict. Anim., tom. 4, p. 307, teignes des murailles.

Nouv. Dict. Hist. nat., tom. 23, p. 512, la teigne des lichens.

On trouve aussi aux environs de Dijon les fourreaux tournés en spirale de la larve d'une espèce de teigne, *tinea helicoïdella*. Nob.

54. Lucet..... (tom. xviii, p. 227). On ignore à quel genre appartient cette plante.

Obs. Molina dit que le *lucet* est une espèce de myrte, qu'il désigne sous le nom de myrtus ugni. Voy. Encyc. mét. bot., tom. 4, pag. 412, n.° 16, *myrte musqué*.

55. Lunot (tom. xviii, p. 242); coquille, probablement du genre des tellines.

Obs. Cette coquille est désignée par Gmelin, (S. n. ed. xiii, tom. 1, part. vi, p. 3282, n.° 67), sous le nom de *venus senegalensis*.

N. B. Il existe aussi dans ce Dictionnaire une certaine quantité de doubles emplois qui multiplient inutilement les recherches, causent une perte de temps considérable, et augmentent la confusion qu'il seroit bien important de bannir de la science. Parmi les preuves, je me contenterai d'alléguer les suivantes :

56. Le Lutjan adriatique (tom. xviii, p. 256), *Labrus adriaticus*. Linn.

Obs. Il auroit été utile d'ajouter que le *Labrus adriaticus* est le même que le *Labrus hepatus*, et qu'il étoit désigné dans le tom. xiii des Annal. du Mus. d'Hist. natur., xxii. 8., sous le nom de *holocenthrus siagonotus*.

57. Le Lutjan magnifique (tom. xviii, pag. 256), *Perca nobilis*. Linn.

Obs. La Perca nobilis de Linné a été appelée *chae-*

todon capistratus, Linn. (tom. VI, p. 323, chétodon bridé). *Chœtodon octo fasciatus*, Linn. (tom. VI, p. 324, chétodon huit bandes).

D'où l'on voit que le même poisson a été décrit sous trois noms différens.

58. Le Lutjan chrysoptère (tom. XVIII, p. 257), *Perca chrysoptera*. Linn.

Obs. Ce poisson est déjà décrit (tom. IX, p. 494), sous le nom de *Diptérodon queue jaune*. Lacép.

59. Macroramphose (tom. XVIII, p. 356), genre de poisson établi par Lacépède pour placer le *Silure cornu*, qui diffère assez des autres pour en être séparé.

Obs. Il en diffère tellement qu'il est le même que le *Centriscus scolopax*, comme l'observe très bien Cuvier (Règne Anim., tom. 2, p. 350.) Il paroît que l'individu mal desséché, qu'a observé Forskaël, ne lui aura pas permis de reconnoître un *centrisque*, et l'aura porté à en faire un *silure*, qu'il a appelé *cornu*. Ce n'est pas la première fois que des échantillons mal conservés ont été pris pour des espèces différentes.

60. Ibéride a tiges nues (tom. XVI, p. 5). Elle constitue le genre appelé *téesdalie* par Aiton, et *guépinie* par Bastard.

Obs. On trouve (tom. XIV, p. 27) guépinie, genre de plantes que R. Brown a appelé *téesdalie*; ce qui rend fort incertain sur le créateur du genre *téesdalie*.

61. L'Inule glutineuse (tom. XVI, p. 379) constitue aujourd'hui le genre *Donie*.

Obs. Il auroit fallu rappeler que l'inule glutineuse a été décrite (tom. III, p. 25) sous le nom d'astère glutineuse, et que Wildenow en a fait un *doronic*. Ces

rapprochemens sont extrêmement utiles pour guider les recherches de ceux qui veulent s'instruire.

62. Horau de Kæmpfer (tom. xv, pag. 289)...... Adanson en a fait un genre particulier.

Obs. Cet arbre, très bien décrit par Kæmpfer, a été aussi observé et décrit par Forskaël, sous le nom de *Sceura marina*. Voyez notre notice, p. 39.

63. Gochet (tom. xiii, p. 277), *turbo fulminea*, Gmel. Cette coquille fait aujourd'hui partie du genre natice.

Obs. Il n'y a point de *turbo fulminea*, mais bien *nerita fulminea*. Gmel. pag. 3672, n.° 10.

64. Goezie (tom. xiii, pag. 278) : genre de vers intestinaux qui ne comprend qu'une seule espèce, le *cucullanus ascaroïdes*. Gmel.

Obs. Il falloit ajouter que Zéder a donné à ce genre le nom de *cochlé*, et que Rudolphi l'a réuni aux *Liorinques*. (Tom. vii, p. 257; tom. viii, p. 536).

65. Guainumu (tom. xiii, p. 566)..... On ignore à quel genre il appartient.

Obs. Ce crustacé appartient au genre gécarcin. (Tom. xii, p. 511).

66. Gundon (tom. xiv, p. 52), insecte que Dapper regarde comme une fourmi.

Obs. Ne seroit-ce pas plutôt une espèce de *termès*?

67. Hémérocalle du Japon (tom. xiv, p. 307), *Hemerocallis japonica*, Thunb. Feuilles entières à sept nervures, fleurs bleues, disposées en grappe au sommet d'une hampe.

Obs. Cette description ne peut convenir à l'*Hemerocallis japonica*, Thunb., qui a des fleurs blanches; mais bien à l'*Hemerocallis caerulea*.

68. Herbe d'Arlot (tom. xiv, p. 342), *Lemna trisulca*. Linn.

Herbe de Mahot (tom. xiv, p. 349) : nom donné à la *marchane des fontaines*.

Obs. Ces deux dénominations sont vicieuses, et la première est mal appliquée. On appelle en Bourgogne, herbe d'alaud, la Marchantie protée, *Marchantia polymorpha*. Linn. V. Durande, Flore de Bourgogne, 1.re part., p. 474, n.° 1246 ; et 2.e part., p. 286, n. 1246, et p. xxv.

Je pense qu'à raison des grandes vertus supposées à cette plante, les anciens l'auront jugée digne de louanges, *laudes* ; et que pour la désigner, ils l'auront appelée herbe que l'on ne sauroit trop louer, *herba laudum* ; d'où l'on a fait *herba laud*, puis herbe d'alaud.

69. Herbe cassienne (tom. xiv, p. 343), *Herba cassiana* ...... Les Botanistes ne connoissent point cette plante, que J. Bauhin croit être une espèce de tabac.

Obs. Il paroît reconnu aujourd'hui que cette plante est l'*Apalachine*. Voy. *C. B. Pin., pag. 170, VI*, cassina herba.

Cassina vera Floridanorum, *Pluken. amalth., p 52, pl. 8, tab. 377, f. 4.*

Almag. mantiss., p. 40, pl. 5, tab. 376, f. 2.

Lamarck, Encyc. méth., tom. 1, p. 652, n.° 3, cassine caroliniana.

Ilex vomitoria, *Willd.* Ilex cassine, *Walt.* Cassine peragua, *Mill.*

70. Herbe de Guinée, (t. xiv, p. 349) : c'est le *Milium altissimum* de Linnæus.

Obs. Linné n'a point décrit de plante sous le nom

de *milium altissimum.* L'herbe de Guinée est le Panicum maximum, *Jacq.*; Panicum altissimum, *Hort. Paris.*; Panicum læve, *Lam*, Encyc., tom. 4, p. 740, n.° 51.

71. Guira tirica (tom. xiv, p. 43) : nom brasilien d'un oiseau rouge.

Obs. Margrave a désigné sous le nom de guira tirica, l'oiseau appelé *Loxia dominica.* Linn.

72. Guron : coquille du genre des huîtres.

Obs. Le mot guron est employé pour désigner l'huître à talon, *spondylus gaederopus.* Linn. Voy. Dict. Anim., tom. 2, pag. 381.

73. La Bacile (tom. iii, p. 139, ne s'élève qu'à quelques pouces.

Obs. La bacile s'élève de douze à quinze pouces, (Encyc. méth. botan., tom. 1, p. 347), et c'est à cette hauteur que croît le pied cultivé depuis longtemps au Jardin Botanique de Dijon.

74. Byssonie (tom. iv, p. 489), genre auquel la moule pholade sert de type.

Obs. Il auroit fallu ajouter que le *Mytulus pholadis* Linn., (Gmel. S. n. ed. xiii, t. 1, part. vi, p. 3357, n°. 23) est le même que le *Mya byssifera*, Gmelin, p. 3223, n.° 21.

Ces indications de double emploi sont extrêmement avantageuses pour perfectionner la synonymie.

75. Le Byssus flottant (tom. iv, p. 490), *Byssus flos aquae,* est une véritable conferve, ou plus souvent un résultat de conferves décomposées.

Obs. Cette production est encore peu connue dans sa nature.

Beaucoup de Botanistes la regardent comme végétale;

cependant Weiss (Cryptog., p. 39) a dit, je crois le premier, que cette substance n'est point un végétal, mais une matière formée par la réunion de particules des plantes aquatiques détruites par la putréfaction.

Vaucher la regarde comme une oscillatoire, c'est-à-dire, comme un amas d'animalcules microscopiques. Decandolle (Fl. franç., tom. 2, p. 53) adopte cette opinion.

Girod Chantrans (Recherches chimiques et miscroscopiques, p. 38, n.° 11) regarde le *Byssus flos aquae* comme appartenant au règne animal; à la vérité, les preuves qu'il en apporte ne peuvent pas convaincre, puisqu'il a confondu des animalcules infusoires avec le Byssus flos aquæ.

76. Calaf..... (tom. iv, p. 579) : il est très probable que c'est un chalef.

Obs. Le calaf des Arabes a été très bien décrit par Prosper Alpin, qui l'appeloit aussi Ban. C. B. Pin., p. 474, col. 2. I. Salix exotica. Forsköhl, qui l'a retrouvé et l'a désigné sous le nom de Salix ægyptiaca (Fl. Arab., p. 170, n.° 63), observe que c'est par la distillation des fleurs mâles que l'on obtient cette liqueur si odorante désignée sous le nom de Macahalef.

77. Camaruma (tom. v, p. 55) : c'est la fève de Tongo des Boutiques, le *dipteria* de Wild.

Obs. Cet article contient deux fausses indications; car le nom de la plante est *coumarouna* : Aublet, t. 2, pag. 740, f. 296. *Dipterix odorata*, Willd. spec. pl. tom. 3, p. 910, gen. 1320. *Baryosma tongo*, Gærtn., tom. 2, p. 73, gen. 579, tab. 93, f. 1. Gmelin, (S. n. edit. xiii, tom. 2), a décrit cette plante sous deux noms différens. Pag. 609, *Heinzia peregrina*.

Pag. 1084, *Cumaruna odorata*.

Il est question de cette plante dans l'Encyc. méth. botan., tom. 2, p. 145; tom. 7, p. 589., col. 1.

78. Capilline (tom. v, p. 232). On compte six espèces de capilline, etc.

Obs. Il auroit été très utile, en décrivant les six espèces de Bulliard, d'observer que la première, la seconde et la cinquième ont été rapportées par Decandolle, Fl. franç., n.° 691-693, au genre *Stemonitis*.

79. Casia poetica (tom. v, p. 344). Clusius a donné ce nom au rouvet, *Osiris alba*. Camerarius, Lobel, Prosper Alpin, Gesner et Tournefort ont donné le même nom que Clusius au rouvet.

Obs. Prosper Alpin n'a point parlé de l'*Osiris*; aussi le Rédacteur de l'Enclycl. méth. botanique, tom. vi, p. 319, a eu l'attention d'avertir qu'il ne falloit point rapporter à l'*Osiris alba* le synonyme de Prosper Alpin. En effet, ce dernier auteur, sous le nom de *casia latinorum*, décrit une plante entièrement différente du rouvet. Il paroît que C. Bauhin n'a su où la rapporter, puisqu'il n'en parle pas, et qu'il ne cite, p. 396, que la *cassia latinorum* de Guilandinus, sous la rubrique *spartum triphyllon*. Les Botanistes modernes n'ont point fait connoître de quelle plante Prosper Alpin, (*Exot.*, *p. 40*), a voulu parler.

80. Hiérochloé (tom. xiv, p. 472), *hierochloa*, genre de plantes établi par Gmelin.

Obs. Il n'y a pas de genre de ce nom dans Gmelin, S. n. édit. xiii. Je ne le trouve que dans Palissot de Beauvais, *Agrostographie*, p. 62, gen. 53.

81. Colli des Chinois (tom. vii, p. 383), *aletris chinensis*.

Obs. C'est aussi le *Dracaena terminalis*. Linn.

82. Dragoneau de Médine, etc. (tom. IX, p. 572). Larrey, qui a observé en Egypte plusieurs de ces prétendus vers, affirme que ce n'est que du tissu cellulaire frappé de mort, c'est-à-dire, le bourbillon d'un faroucle benin, qui prend une forme cylindrique, par suite de l'opération qui tend à l'extirper.

La Filaire de Médine (tom. XI, pag. 464), quoique d'une existence plus que douteuse, reste dans le genre FILAIRE.

OBS. Il me paroît difficile de révoquer en doute l'existence de la Filaire de Médine, puisqu'une foule de témoins l'ont vue, et que plusieurs rapportent en avoir été atteints.

Voyez *Kaempfer, Amœnit exoticae*, p. 524.
Bruce : Voy. aux Sources du Nil, tom. I, p. 347; tom. III, p. 43; tom. V, p. 76.
Dict. Sciences médicales, art. Dragonneau.
d'Obsonville, Essais philosoph., p. 48.
Bajon, Hist. de Cayenne, I. p. 321.

Je ne cite que quelques autorités principales, on pourroit facilement en augmenter le nombre; et jusqu'à ce que l'on prouve par des faits que l'opinion des Naturalistes sur le dragonneau est fausse, il faudra admettre cet animal.

83. Pierre Borelli avoit signalé quelque espèce de *sentiment* (tom. II, p. 6) *obscur*, dans les fleurs de la *centaurea jacea*.

OBS. Ce n'est point sur la *centaurea jacea* que Pierre Borel fit cette observation, mais bien sur la *jacea aromatica*, ainsi qu'il est aisé de s'en assurer en recourant à la page 99 de son ouvrage.

84. LANG (tom. XVII, p. 289) : quadrupède de la

Chine, dont quelques anciens voyageurs font mention, sans dire autre chose, sinon qu'il a les jambes de devant fort longues et celles de derrière fort courtes.

Obs. Il est facile, à cette description, de reconnoître cette singulière espèce de singe que Buffon a décrite sous le nom de grand et petit *gibbon*, *Homo lar*, Linn.; *Simia longimana*, Erxleben; *langarm*, Muller. La description ne peut point convenir à la girafle, qui ne se trouve qu'en Afrique, tandis que les *gibbons* n'habitent que l'Asie.

85. Le Langouium littoreum (tom. xvii, p. 291) Rumph. 4, tab. 19, est le *vitex negundo*, Linn.

Obs. Lamark (Encycl. méth. botan., tom. 2, p. 612), regarde le *langodium littoreum* Rumph. comme le *vitex paniculata*: il s'y est décidé par la comparaison d'échantillons rapportés par Sonnerat.

86. Les *Turcs* (t. xviii, p. 33) font des tuyaux de pipes avec les branches de lilas, vidées de leur moëlle.

Obs. N'y auroit-il pas erreur dans cette allégation? Je serois tenté de le croire d'après ce que dit *Forskahl* (Flor. Arab., p. xviii., n.° 5). On cultive le jasmin commun, dit-il, dans les jardins de Constantinople, à cause de sa tige que l'on soutient artificiellement, et dont on fait des tuyaux de pipes, qui sont d'autant plus estimés qu'ils sont plus longs. Quand ils sont imprégnés d'huile de Tabac, ils sont plus doux et plus flexibles.

Les branches de lilas sont rarement assez longues et assez égales pour être employées à cet effet.

87. Hairi (tom. xiv, p. 144) de Thevet; c'est le schunda-panna des Malabares, ou *caryota urens* des Botanistes.

Obs. Cet article, comparé avec celui de l'Ayri (tom.

III, p. 123), palmier du Brésil qui paroît être une espèce d'AVOYRA, *Elais*, laisse des incertitudes. Jussieu (Dict. Sc. nat., tom. 1, p. 410) dit que l'AIRI, AYRI, peut être une espèce d'*Elais* ou de *Bactris*.

Lamarck (Encycl. méth. botan., tom. 2, p. 58) regarde comme synonyme du *cocos guineensis*, Linn.; *bactris minor.*, Jacq.; le palma americana epinosa, *C. B. Pin.*, *pag. 507. VII*, dont le HAIRI de Thevet et l'AYRI des Brésiliens est synonyme.

Plukenet, Almag., p. 277, plant. 2, tab. 103, f. 1,
Amalth., p. 164, plant. 2.
regarde le hairi comme le cocos guineensis.

A la vérité Adanson (Familles naturelles, tom. 2, p. 602, 2.e colonne), sous la rubrique schunda pana, (*Hort. Mal.*, tom. 1, tab. 11), range l'ayri, Thevet, hairi, *Thevet*. Tous ces rapprochemens prouvent que les Naturalistes regardent l'HAIRI comme appartenant à la famille des palmiers; mais qu'ils ne savent point positivement à quel genre ils doivent le rapporter, puisqu'Adanson en fait un *caryota*; Jussieu, un *Elais* ou un *bactris*; Lamarck, un *cocos*.

J'avoue que la description incomplette, donnée par Thevet, ne peut guères guider; mais il me semble que les voyageurs, qui l'ont suivi, auroient pu retrouver l'AYRI, et le faire connoître plus exactement.

C'est au cocos guineensis qu'appartient cette épine dont parle Clusius (Exot., lib. 2, cap. 6), en décrivant les fruits étrangers que lui envoyoit Garet, qui les avoit reçus de la Guiane.

87. Une chenille (*tom. v*, *pag. 280*), celle de la NOCTUELLE DE LA CARDERE, *noctua dipsacea*, Linn. p. 856, n.° 185, vit dans l'intérieur des têtes de cette

plante, et nuit souvent beaucoup aux produits de sa culture.

Obs. La larve de la NOCTUELLE DE LA CARDÈRE est polyphage; elle vit sur la centaurée, le plantain, le chardon à foulon, etc. (*Encyc. méth. ent., tom. VIII, p. 272, sp. 107*), et nullement dans l'intérieur des têtes du chardon à bonnetier.

En consultant mes *observations entomologiques* (insérées dans le magasin encyclopédique, août 1812), on s'assurera que la larve de l'intérieur du chardon à bonnetier est celle de la PYRALE DE LA CARDÈRE, *Pyralis dipsacana*. NOB. On verra que tous les anciens naturalistes, et plusieurs modernes, ont parlé du *ver dans les têtes du chardon* à bonnetier.

Mouffet theat., p. 256, 257.

Aldrov. de ins., p. 272, f. 5.

Jonst. de ins., p. 135, col. 2.

Aymén. act. ext. acad. paris., tom. IV, p. 389.

Réaum. ins., tom. II, p. 473, tab. 34, f. 4; tab. 39, f. 7. 8.

Bonnet, OEuvres, in-4.°, tom. I, obs. XIX, p. 370-397.

Kuhn, naturforsch. II, *Stuck.*, p. 42-46.

Encycl. méth. entom., tom. V, p. 611-614. Extrait de Bonnet.

Cette larve ne vit que dans l'intérieur de la tête du chardon à bonnetier, où elle dévore la moëlle qui y est renfermée. Tous les paysans, qui supposent à cette larve des propriétés médicales merveilleuses, savent qu'on la trouve depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril; à cette dernière époque, elle se file une coque de soie mince, sans sortir de sa demeure. Elle reste quinze à vingt jours en chrysalide, devient insecte

parfait, qui s'échappe du canal médullaire par une ouverture que la larve avoit préparée.

La jolie pyrale qui en sort, est une pyrale à crête, à deux palpes en spatule ; le corcelet gris est marqué de deux points noirs, et les aîles bleuâtres, piquetées de noir, présentent une bande de cette dernière couleur.

Il est très probable que la présence de la larve dans la tête du chardon à bonnetier, nuit aux produits de sa culture ; mais il n'existe point de moyens humains pour s'y opposer.

N. B. Je n'ai pas poussé plus loin mes observations sur le N. D. H. N. éd. 2 ; je désire que celles que j'ai notées puissent tourner à l'avantage de la science.

M. Degouvenain (*18 février 1818*), annonce deux découvertes dont il est l'auteur. L'une a pour objet de faire connoître, dans tous les cas où cela sera jugé nécessaire, si le porteur de titres, billets et effets quelconques en papier, en est le légitime possesseur. Cette découverte, sur laquelle, d'après une lettre de S. Exc. le ministre de l'intérieur, des commissaires ont fait un rapport très-avantageux, présente une importance d'autant plus grande, qu'elle tend à conserver le crédit, et à tranquilliser tous les négocians.

La seconde découverte est relative à la fabrication du vinaigre, par un procédé si facile à exécuter, que chaque individu pourra sans difficulté se procurer cette liqueur, dont l'usage dans nos cuisines est si répandu.

C'est rendre un service important à l'humanité, que de s'occuper de la bonne préparation des substances dont use l'homme pour soutenir sa vie, puisque sa santé dépend de leur salubrité.

M. Moreau de Jonnès, correspondant à Paris, a envoyé *(4 février 1818)* des *Observations sur l'ouragan des Antilles, du 21 octobre dernier.*

Cet ouragan eut lieu un mois après l'équinoxe de septembre, et il précéda de quatre jours la pleine lune d'octobre ; ce qui offre une anomalie rare, dans les ouragans qui, depuis deux siècles, n'ont jamais exercé leurs ravages plus tard qu'au mois d'août, excepté cependant en 1780, où il y eut un ouragan le 10 octobre. Dans celui dont il est question, le vent a passé du nord au sud par l'est jusqu'au sud-ouest, mais n'a pas dépassé ce dernier terme; ce fait fortifie une remarque de M. Moreau de Jonnès qui a observé que dans la mer des Antilles, les vents ne soufflent jamais de l'occident.

L'ouragan du mois d'octobre dernier ne dépendroit-il pas de la débâcle des glaces du pôle? C'est une question que propose M. Moreau de Jonnès.

M. Petitot, statuaire, correspondant à

Paris, a envoyé un superbe morceau de sculpture représentant la mort de Pindare. C'est un groupe en plâtre d'une belle exécution et qui rappelle les beaux temps de l'art.

A sa dernière séance publique, l'Académie avoit proposé pour sujet de prix une question de médecine.

Huit mémoires ont été adressés à l'Académie. La Commission chargée de les examiner a trouvé dans le plus grand nombre des recherches d'érudition très savantes, un historique bien tracé des travaux relatifs à la maladie proposée; plusieurs des concurrens se sont livrés à une théorie de cabinet qui n'étoit point ce que demandoit l'Académie; d'autres ont exposé des calculs très curieux sur la fréquence de la maladie, etc.; mais je ne dois point anticiper sur le rapport qui sera fait dans cette séance.

Depuis sa dernière séance publique, l'Académie a fait des pertes dans la personne de MM. Hoin, Antoine *(Antoine)*, Maulbon-d'Arbaumont et Durey de Noinville.

Claude Hoin naquit à Dijon le 5 juin 1750; il étoit un des fils de Jean-Jacques Hoin, chirurgien distingué, pensionnaire de cette Académie, associé de l'Académie royale de chirurgie de Paris. Son goût l'entraîna de

bonne heure dans la carrière des beaux-arts : ses talens pour le portrait et la miniature lui firent accorder par MONSIEUR, aujourd'hui LOUIS XVIII, le titre de peintre de S. A. R. A l'époque de la révolution, M. HOIN revint dans sa patrie : il fut nommé conservateur du Musée de notre ville. Il donna à cet établissement un arrangement plus convenable à raison de son nouvel accroissement. L'Académie de Dijon l'avoit associé, dès 1776, à ses travaux ; il en étoit le plus ancien membre résident, lorsqu'il succomba le 16 juillet 1817. Cet artiste réussissoit sur-tout dans le pastel et la gouache ; il a laissé un cabinet précieux de tableaux originaux.

M. ANTOINE *(Antoine)*, associé non-résident, naquit à Auxonne le 22 août 1744. Il se livra de bonne heure à l'architecture, et fit partie du corps des ingénieurs des ponts et chaussées jusques au commencement de la révolution, époque à laquelle il le quitta, dans l'intention de se livrer exclusivement à ses goûts pour l'étude ; il fut nommé juge de paix du canton de Dijon *extrà muros*, et s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction de tous ses concitoyens.

Il a publié sur la navigation plusieurs ouvrages. M. ANTOINE écrivoit fort bien, et il

savoit manier avec adresse l'arme de la plaisanterie. Concentré dans le sein de sa famille, il couloit des jours heureux, lorsque la mort est venue le frapper en mai dernier.

Jean-Nicolas MAULBON-D'ARBAUMONT, Juge honoraire au Tribunal de 1.re instance de Dijon, est mort le 30 juin 1818.

Sa vie laborieuse fut consacrée à l'étude des lois ; il se délassoit de ses fatigues dans le sein d'une famille dont il faisoit le bonheur, comme elle contribuoit au sien. Il se livroit à des recherches mathématiques et physiques, dont il faisoit un amusement ; il aimoit surtout à vérifier les expériences délicates. C'est ce qui l'amena à confirmer une découverte bien étonnante.

On sait qu'il existe dans certains vinaigres, des animalcules appelés improprement Anguilles du vinaigre, *vibrio aceti*, Mull. Le corps alongé de ces animalcules, laisse apercevoir dans son intérieur, par le secours du microscope, une rangée d'œufs. Si avec un canif on partage l'animalcule en deux, les œufs s'échappent du corps, augmentent rapidement de volume, et laissent apercevoir dans leur coque un embryon qui croît très rapidement, perce l'enveloppe et nage dans le fluide. Cette observation faite d'abord par Leuwe-

noeck, a été répétée par le confrère que nous regrettons, et la complaisance, qu'il mettoit à communiquer le résultat de ses recherches, a donné à l'un d'entre nous la facilité de répéter, avec un succès complet, une expérience aussi extraordinaire.

M. *Alphonse-Louis-Bernard* Durey-de-Noinville, lieutenant-général des armées du Roi, est mort à Paris le 20 mai dernier, âgé de 82 ans. Cet officier supérieur, membre honoraire de l'Académie de Dijon, depuis le 2 juillet 1769, étoit le fils de M. Joseph Durey, marquis du *Terrail* (1) et de M.me de Crussol d'Usès, qui avoient fondé en 1766 un prix annuel de 400 fr. pour un sujet au choix de l'Académie. La distribution s'en est faite régulièrement, jusqu'en 1792. Mais en 1793 la suppression de toutes les corporations savantes décrétée par la Convention, fit entrer dans le domaine de l'Etat les fonds de cette fondation, qui, ainsi que tous les autres, n'ont point été rétablis.

M. Durey-de-Noinville fit toutes les campagnes pendant la guerre de sept ans; il suivit constamment le prince de Condé avec

(1) Son éloge a été prononcé en 1770 par le docteur Maret.

lequel il rentra en France, et fut nommé Commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis.

Parmi ces pertes auxquelles l'Académie a été très sensible, il faut mettre en première ligne, celle de son auguste protecteur, Louis-Joseph DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, mort le 13 mai 1818.

Les regrets de l'Académie ont été adoucis par la réponse autographe de S. A. S. Mg[r]. le duc de BOURBON, à la lettre de condoléance qu'elle lui avoit adressée, pour prier S. A. S. de succéder au Prince son père dans le protectorat.

L'Académie a adjoint à ses travaux comme membres correspondans;

M. *César* MOREAU, élève vice-consul de France en Angleterre, à Londres (*12 novembre 1817.*) L'activité de ce correspondant tient l'Académie au courant de toutes les nouveautés dans les sciences et dans les arts, qui paroissent à Londres.

M. MOREAU DE JONNÈS, à Paris (*26 novembre 1817*) dont les travaux sont bien connus des naturalistes.

M. *Edward* DODWELL, à Londres (*14 janvier 1818*), qui s'occupe de la publication d'un voyage en Grèce, curieux par

les recherches auxquelles s'est livré l'auteur.

MM. F. J. Pettigrew, R. Collyer, *Olinthus* Grégory *(28 janvier 1818)* membres de la société philosophique de Londres, avec laquelle l'Académie de Dijon est en correspondance directe.

M. Coindet, D. M. *(18 février 1818)* à Genêve, l'un des rédacteurs de la bibliothèque universelle.

M. Arnaud *aîné*, D. M. au Puy *(1.er avril 1818.)*

M. J. A. Deluc, à Genêve *(24 juin 1818)* auteur de l'ouvrage intitulé : *Passage des Alpes, par Annibal.*

M. Richard Powell, membre du Collége royal de médecine, vice-président de la société des arts, etc. *(18 mai 1818.)*

M. *John Christian* Curwen, member of Parliament, Président de la société d'agriculture de Workington, vice-président de la société des arts, etc. *(18 mai 1818.)*

M. *Thomas* Colby, capitaine du corps royal du génie, membre de la société royale d'Edimbourg, de la société géologique et associé au colonel Mudge pour la conduite du plan trigonométrique de la Grande-Bretagne. *(18 mai 1818.)*

M. *Arthur* Aikin, membre de la société

Linnéenne, de la société géologique, et secrétaire de la société des arts et manufactures; etc. *(18 mai 1818.)*

L'Académie de Dijon a accueilli avec le plus grand empressement, le désir qu'a témoigné, de correspondre avec elle, la Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce d'Angleterre, dont le résultat des travaux a un but si direct pour le perfectionnement des arts.

L'Académie est également associée à la Société Royale des beaux-arts de Londres.

L'Académie a nommé *membres honoraires étrangers ;*

Son Altesse Royale le DUC DE SUSSEX *(13 mai 1818.)*

Lord HOLLAND *(28 janvier 1818.)*

Sir *Joseph* BANKS *(6 mai 1818.)*

Tel est, Messieurs, le court abrégé des objets qui ont rempli les séances particulières.

L'Académie a reçu des Sociétés suivantes le résultat de leurs travaux.

Société royale et centrale d'agriculture de Paris.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Besançon.

Académie des jeux floraux de Toulouse.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne, séant à Montauban.

Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles du département du Rhône, à Lyon.

Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

Société d'agriculture et des arts du département de l'Ariège, à Foix.

Société médicale de Tours.

Société d'agriculture, sciences et arts, à Evreux.

Société académique de Paris.

Société royale des sciences, lettres, arts et agriculture de Nancy.

Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.

Société de médecine de Toulouse.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

Société d'émulation de la ville de Cambray.

Académie royale des sciences, des belles-lettres et des arts de Rouen.

Société d'encouragement, à Paris.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Sociétéroyaled'agricultureet du commerce de Caen.

CATALOGUE des ouvrages imprimés, envoyés à l'Académie depuis sa dernière séance publique.

1. Extrait du supplément au traité de M. PARMENTIER, sur le Maïs, par M. le Comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

2. Séances publiques de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Besançon, des 24 août et 19 décembre 1816; brochure in-8.° de 52 pages.

3. Dissertation philologique, par M. AMOREUX, Docteur-Médecin, sur les Plantes religieuses, divisées en trois ordres, etc. Montpellier, 1817; in-8.°, 112 p.

4. Mémoires pour et contre dans l'affaire de Ferdinand LEISTENSCHNEIDER, pendante à la Cour royale.

5. Compte rendu des travaux de la Société royale d'Agriculture, histoire naturelle et arts utiles, de Lyon, depuis le 7 décembre 1814, jusqu'au 6 septembre 1815. Lyon, 1817; in-8.° 136 pages.

6. Eloge de M. Varenne de Fenille, par L. F. GROGNIER, Professeur à l'Ecole royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, etc. Paris, mai 1817; in-8.°, 48 p.

7. Annales de la Société d'Agriculture et des Arts du département de l'Arriège, trimestres de janv. et d'avril 1817. Foix, in-8.° 130 p.

8. Extraits de M. C. N. AMANTON, intitulés : Re-

cherches sur les ouvrages de Voltaire, par J. J. E. G......, Avocat.

9. Essai historique sur le problême des trois corps, ou Dissertation sur la théorie des mouvemens de la Lune et des Planètes, abstraction faite de leurs figures; par Alfred GAUTIER, de Genève. Paris, 1817; in-4.°, 283 pages.

10. Recueil des Observations sur le Code rural. 4 vol. in-4°.

11. Mémoire sur les Fluxions de poitrine; par Louis VALENTIN. Nancy; in-8.° 165 pag.

12. Controverses médicales, sur les métastases laiteuses et sur la peritonite; par A. G. GASTELLIER. Paris, in-8.°, 102 pages.

13. Précis de la Constitution médicale observée dans le département d'Indre et Loire, pendant le printemps et pendant l'automne de 1817; publié par la Société médicale de Tours. In-8°. 16 pages.

14. Procès-verbal de la Séance publique tenue le vingt-quatre avril dernier, par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Eure.

15. Mémoire sur l'Hydrencéphale...., qui a remporté le prix proposé par la Société de médecine de Bordeaux....; par J.-F. COINDET, D. M. Genève, 1817, in-8.°

16. Monographie du trigonocéphale des Antilles, ou grande vipère, fer de lance, de la Martinique, lue à l'Académie royale des Sciences, dans sa séance du 5 avril 1816; par M. MOREAU DE JONNÈS. In-8.°, 42 pag.

17. Tableau du climat des Antilles, et des phénomènes de son influence sur les plantes, les animaux et l'espèce humaine; par M. MOREAU DE JONNÈS. Paris, 1817. in-8.°, 84 pages.

18. Précis des travaux de la Société royale des Sciences, Lettres, Arts et Agriculture de Nancy, pendant les années 1813, 1814 et 1815. Nancy, août 1817. in-8.°, 151 pages.

19. Notice des travaux de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, pendant l'exercice 1817. In-8.°, 62 pages.

20. Séance publique de la Société de Médecine de Toulouse, tenue le 17 juillet 1817. In-8.°, 40 pag.

21. Les Tropes, ou les figures de mots, poëme en quatre chants, avec des notes.... dédié à la jeunesse studieuse; par M. L. C. François de Neufchateau, de l'Académie française. Paris, 1817, in-12.

22. Elogium Johannis Meermanni, auctore Henrico-Constantino Cras. Amstelodami et Hagæ, 1817. in-8°. x. 125 pag.

23. Vers sur la mort de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Enghien, pour l'anniversaire du 21 mars, célébré à Strasbourg en 1816, et dédiés à S. A. S. Henri, 64e. Prince de Reuss. Par Mme d'Arçon Brenez. Broch. in-4.°, 10 pages.

24. Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne; année 1817. Châlons; in-8°. 101 pages.

25. 3.me volume de l'Instruction criminelle, considérée dans ses rapports généraux et particuliers avec les lois nouvelles et la jurisprudence de la Cour de cassation; par M. Carnot, Conseiller à la Cour de cassation, chevalier membre de l'ordre royal de la légion d'honneur, de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. Paris, 1817. In-4.°, 430 pages.

26. Séance publique de la Société d'Emulation de la

ville de Cambrai, du 15 septembre 1817. Cambrai, 1817. Brochure in-8°.

27. Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, depuis sa fondation en 1744, jusqu'à l'époque de sa restauration le 29 juin 1803; par M. Gosseaume, Docteur-Médecin, membre et archiviste de l'Académie. 3 v. in-8°.

28. Traduction de l'Énéïde en vers et en prose, de M. Mollevaut.

29. Précis historique et analytique des Pragmatiques, Concordats, Déclaration, Constitution, et autres actes relatifs à la discipline de l'Eglise en France, depuis St. Louis jusqu'à Louis XVIII; par Gabriël Peignot. Paris, 1817. In-8.°, 156 pages.

30. Essai d'Hygiène militaire des Antilles; Observations sur la fièvre jaune, avec des tables nécrologiques; Précis topographique et géologique sur la Martinique: par M. Moreau de Jonnès.

31. Histoire du Velay, par M. Arnaud aîné, Docteur-Médecin. Au Puy, 1816. 2 vol. in-8.°

32. Liste des Membres de la Société philosophique de Londres.

33. Réglement de cette Société.

34. An Oration, delivered at the anniversary of the philosophical Society of London june 12, 1817. By *Olinthus* Gregory. London 1817. In-8.° 36 pag.

35. An Oration delivered at the anniversary of the Philosophical Society of London, november 22 nd, 1815; before his royal highness the Duke of Kent, and the officers and members of the institution. By W. B. Collyer. London 1816. In-8.°, VII et 34 pages.

36. Some account of the lives and writings of Lope

Felix de Vega Carpio, and Guillen de Castro by Henry Richard, lord Holland. London, 1817. in-8.° 2 v.

37. Rapport sur les troupeaux Mérinos de M. le Comte de Polignac, dans le département du Calvados, fait à la Société Royale d'Agriculture et du Commerce de Caen.

38. Monumens des Arts à Dijon; par M. Girault.

39. Liste des Membres de la Société d'Agriculture de Londres.

40. Catalogue des Ouvrages relatifs à la navigation, publiés en Angleterre.

41. Description et gravure d'un nouveau mode d'attelage inventé en Angleterre.

42. Catalogue des instrumens de Physique et de Chimie, confectionnés par Guillaume Harris, dans le magasin duquel on peut les trouver.

43. A practical and historical treatise on consumptive diseases deduced from original observations and collected from authors of all ages; By Thomas Young. London 1815.

44. Notation musicale en général et en particulier de celle du système grec; par M. de la Salette. Paris, 1817. In-8°. 31 pages.

45. Notice des Séances tenues par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, des 25 août 1817 et 28 janvier 1818. In-8°. 78 pages.

46. Notice sur les Marbres du département de la Côte-d'Or et des environs. In-8.°, 6 pages.

47. Liste des Membres de la Société royale de Londres pour 1818, et celle des Membres de la Société des antiquaires de Londres pour 1817.

48. Carte polaire, tracée par le capitaine Jean Ross, commandant une partie de l'expédition pour le pole-nord.

49. Le Jubilé académique, ou la 50.e année d'une association littéraire, épître à M. Dumas, Secrétaire de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, lue à la séance extraordinaire de l'Académie française, du mardi 3 février 1818 : par M. le Comte François de Neufchateau. Lyon, 1818. 15 pages.

50. Tableau de la distribution des Prix par la Société pour l'encouragement des arts et manufactures de Londres, le 27 mai 1817.

51. Programme des Prix proposés pour 1818, par la même Société.

52. Discours prononcé, le 27 mars 1817, par Arthur Aikin, à la séance de la distribution annuelle des prix et récompenses par S. A. R. le Duc de Sussex, président.

53. Mémoire sur l'Instruction publique, dédié aux parens Chrétiens; par Jean Couturier, Professeur au Lycée de Dijon : seconde édition revue et augmentée par l'auteur. Dijon, 1818. In-8.°, 75 pages.

54. Compte rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, pendant l'année 1817; par M. J. A. Dumas, président; lu dans la séance publique du 28 août de la même année. Lyon, 1818. In-8.°, 47 pag.

55. An account of the mode of draining land according to the system practised, by M. Joseph Elkington; second edition, corrected and enlarged. Drawn up for the consideration of the Board of agriculture, by John Johnstone, land-surveyor. London, 1801, 8.° fig.

56. Rapport fait à la Société royale et centrale d'Agriculture, par M. François de Neufchateau, sur l'agriculture et la civilisation du banc de la Roche, suivi de pièces justificatives, séance publique du 29 mars 1818. Paris, 1818. In-8.°, 46 pages.

57. Transactions of the Society instituted at London, for the encouragement of arts, manufactures and commerce with the premium offered in the year 1817. vol. xxxv. London, 1818. In-8.°, fig.

58. Programme des concours proposés par la Société royale et centrale d'Agriculture, pour la culture de la pomme de terre, la préparation et l'emploi de ses produits.

59. Programme de la séance publique du Dimanche 29 mars 1818, et des Prix proposés et distribués par la Société royale et centrale d'Agriculture, présidence de M. Tessier.

60. Programme d'un Prix proposé par la Société royale et centrale d'Agriculture, pour l'année 1820, sur le crapaud des bêtes à cornes et à laine.

61. Avis aux Cultivateurs sur la manière de multiplier la pomme de terre par le secours de ses graines, publié au nom de la Société royale et centrale d'Agriculture.

62. Rapport fait à la Société royale et centrale d'Agriculture, dans sa séance publique du 13 avril 1817, sur le concours pour des observations de médecine vétérinaire-pratique; par Messieurs Desplas, Girard, Tessier, Yvart et Huzard, rapporteurs; suivi du programme sur ce concours. Paris, 1817. In-8.°, 30 pages.

63. Exposé d'un moyen mis en pratique pour empêcher la vigne de couler et hâter la maturité du raisin; par

M. Lambry, pépiniériste à Mandres, canton de Boissy-Saint-Léger, département de Seine et Oise. Seconde édition. Paris, mars, 1818. 32 pages, avec une planche.

64. Note sur la culture et les usages du Pin laricio de Corse, *Pinus laricio,* Lam. Encycl.

65. The code of agriculture including observations on gardens, orchards, voods, an plantations, by the right honorable sir John Sinclair, Bart. founder of the Board of agriculture. London, 1817. In-8.°, fig. au frontispice duquel est une suscription très flatteuse de la part de l'auteur.

66. Annual report of the royal humane society for the recovery of parsons apparently drowned or dead 1818. London, in-8.°, fig.

67. Mélanges littéraires, philologiques et bibliographiques, contenant des recherches sur l'étymologie des noms propres dans les premiers temps de la Monarchie, etc.; sur l'origine connue de quelques mots de la langue française avant la révolution; sur les langues, et particulièrement sur les ouvrages polyglottes, avec l'Oraison dominicale et quelques mots rendus en un grand nombre de langues; sur la disposition de l'écriture chez les différens peuples; sur les langues celtique et gauloise; sur les différentes éditions de l'art de vérifier les dates, etc., etc.: Par Gabriël Peignot, proviseur du Collége royal de Dijon, membre des Académies de Besançon, Paris, Dijon, etc., etc. Paris, 1818. In-8.°, 167 pages, tiré à 150 exemplaires.

68. Histoire du passage des Alpes par Annibal, dans laquelle on détermine, d'une manière précise, la route de ce général depuis Carthagène jusqu'au Tesin, d'après

la narration de Polybe, comparée aux recherches faites sur les lieux ; suivie d'un examen critique de l'opinion de Tite-Live et de celle de quelques auteurs modernes. Par J. A. Deluc, fils de feu G. A. Deluc, membre de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, et de la Société helvétique des Sciences naturelles ; avec une carte. Genève, 1818. In-8°., 303 pages.

69. Avis aux Pères et Mères sur la Vaccine, ou résultat des vaccinations pratiquées ; par Mr. F. M. Rémond, Médecin du dépôt de mendicité du département de la Côte-d'Or, ex-Chirurgien interne des hôpitaux des vénériens et de la Charité de Paris, etc. Dijon, 1818. In-8.°, 24 pages.

70. Recueil de Monumens antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule ; ouvrage enrichi de cartes et planches en taille douce, qui peut faire suite aux recueils du comte de Caylus et de la Sauvagère ; dédié à S. A. R. Mgr. le Prince héréditaire de Bavière, par Grivaud de la Vincelle, membre de plusieurs Académies. Tom. I. Paris, 1817, et Atlas de 40 planches. In-4.°

71. Réflexions sur un Mémoire du Docteur Marcoz, inséré Bibl. univ., Sciences et Arts, 1817, décembre. Tom. VI, p. 237 et suiv. Par M. Vallot, Doct. M. In-8.°, 16 pages.

72. Annales de l'Agriculture française (1), par MM. Tessier et Bosc. In-8.°

---

(1) Dans le cahier du 28 février 1818, p. 251, M. *Desmazières*, en parlant de l'influence du Vinettier (*Berberis vulgaris*) sur la production de la *rouille* des céréales, désigne à tort

73. Journal des Propriétaires ruraux pour le midi de la France ; rédigé par des membres de la Société royale d'Agriculture de Toulouse. In-8.°

74. Mémoires d'Agriculture, d'économie rurale et domestique ; publiés par la Société royale et centrale d'Agriculture. Année 1817. Paris, 1817.

75. Itinéraire descriptif, ou Description routière, géographique, historisque et pittoresque de la France et de l'Italie........ Région du sud-est. Routes de Paris à Genève........ Paris, 1817. In-8.°, avec une carte...... ....Région du sud-ouest ; routes de Paris à Bordeaux. Paris, 1818. In-8.°, avec une carte. Par M. Vaysse, inspecteur des postes.

76. Suite des Controverses médicales, par G. Gastellier. Paris, 1818. In-8.°, 56 pages.

77. A Catalogue of the machines, models and other articles in the repository of the Society instituted fort the encouragement of Arts, Manufactures and Commerce, etc. London, 1814. In-8.°, 24 pages.

78. List of the members of the royal Academy of Arts in London ; 1818.

79. Premium offered by the Board of Agriculture for 1818. 1819, in-8.°, 9 pages.

---

ce champignon par le nom d'*Uredo segetum*. L'*Uredo Segetum* est le charbon (*Uredo Carbo*, Dec. Fl. fr., tom. 5, p. 76, n. 615), et la rouille des céréales est l'*Uredo rubigo vera*. Dec. Fl. fr., tom. 5, pag. 83, n. 623.[d] Ces deux champignons parasites sont très différens. Le *charbon* ou la *nielle* attaque les glumes et ensuite les ovaires, tandis que la *rouille* des agriculteurs naît sur la face supérieure, sur la gaine des feuilles ou sur la tige des graminées, et principalement du froment. Cette dernière est, dit-on, produite par l'influence du Vinettier.

80. On the use of salt for agricultural purpose by the right honorable sir John SINCLAIR, Baronet.

81. Rules and orders of the Society instituted at London, for the encouragement of Arts, Manufactures and Commerce. London, 1815. In-8.°, 42 pages.

82. A catalogue of the Books, maps, prints, drawings.... belowing *ditto* Society.... by John ROBINSON. London, 1804. In-8.°, 72 pages.

83. A continuation of *precedent* catalogue...... London, 1813; 12 pages.

84. Rapport sur la collection de pommes de terre..... lu à la Société d'Agriculture et des Arts de Seine et Oise. In-fol. 31 pages.

M. le marquis DE COURTIVRON, membre honoraire, lit l'éloge historique de la Reine de Prusse.

Il peint cette princesse, dans les diverses circonstances où elle s'est trouvée, toujours grande, toujours courageuse. Il rappelle que l'estime dont elle a joui, et l'intérêt qu'elle a inspiré, venoient autant des qualités personnelles qui la distinguoient, que des malheurs qu'elle a essuyés; et l'auteur finit en la proposant comme un modèle de tendresse conjugale, et un exemple d'amour maternel. Les sentimens de religion dont cette princesse étoit pénétrée, lui ont aidé à supporter la douloureuse maladie, à laquelle elle a succombé

en laissant sa famille dans une désolation profonde, que le temps seul aura le pouvoir de diminuer.

M. Girault, ancien magistrat, a la parole, et lit le morceau suivant.

Parmi les époques intéressantes d'une ville, on doit sans doute placer les jours où elle a été honorée de la présence de ses Souverains: nous avons dirigé quelques recherches sur ce point, et nous avons successivement fait part à l'Académie de ce que nous avions découvert sur les entrées solennelles des Rois et des Reines de France à Dijon, depuis la prise de possession de cette ville par Louis XI, jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, le dernier de nos Rois qui ait été reçu dans la capitale de la Bourgogne. De ces diverses relations, l'Académie a réservé pour la séance publique, celle du séjour de Henri IV en cette ville pendant tout le mois de juin 1595, bien certaine que tout ce qui a rapport à ce bon Roi saura toujours intéresser les Français.

HENRI IV A DIJON,

Pendant le mois de juin 1595.

La solennelle abjuration de Henri IV avoit ramené en son obéissance la plus grande

partie des provinces de la France ; cependant la Bourgogne tenoit toujours pour le parti de la ligue, et cela n'étoit pas étonnant ; frontière d'un pays soumis à l'Espagne qui fournissoit des secours à la ligue, elle étoit encore sous le gouvernement particulier du duc de Mayenne, principal chef de cette faction.

On voyoit alors en Bourgogne deux parlemens : l'un demeuré fidèle au Roi de France, retiré d'abord à Flavigny et qui se transféra ensuite à Semur ; l'autre dévoué au parti de la ligue, et continuant de siéger à Dijon ; tous deux cassant respectivement leurs arrêts et décernant des contraintes contre ceux qui déclinoient leur juridiction. — Le comte de Tavannes étoit lieutenant-général pour le Roi en Bourgogne ; le vicomte son frère y commandoit en la même qualité pour le duc de Mayenne : ces deux frères, chacun à la tête des soldats de leur parti, ne cherchoient qu'à se surprendre et à se combattre, ne s'occupoient qu'à harceler les paysans ou à forcer quelques châteaux : ceux d'*Argilly*, *Salmaise* et *Mirebeau* étoient au pouvoir des ligueurs ; ceux de *Flavigny*, *Corcelles* et *Vergy* étoient restés fidèles au Roi ; les royalistes furent forcés d'évacuer *Duesme*, *Longecourt*

et *Salives*, mais ils reprirent aux ligueurs *Montbard* et *Saulieu* : les villes de *Semur et Saint-Jean-de-Laône* persistèrent dans la bonne cause ; *Dijon* et *Seurre* tinrent fortement au parti de la ligue ; *Beaune* et *Auxonne* étoient comprimées par leurs garnisons ; le maire *Laverne* et le capitaine *Gault*, pour avoir tenté de remettre Dijon en l'obéissance de Henri IV, portèrent leurs têtes sur un échafaud : les campagnes désolées, ravagées, les paysans rançonnés, les voyageurs dévalisés, les habitans emprisonnés soit par l'un ou par l'autre parti, les Français armés, sans cesse aux prises les uns contre les autres ; tel fut l'état de la Bourgogne sous le gouvernement du duc de Mayenne.

Son lieutenant à Dijon étoit le vicomte de Tavannes : les vexations que ce dernier exerçoit sur les habitans produisit un effet tout contraire à celui qu'il en attendoit ; déjà la section du Parlement qui avoit tenu, et même avec chaleur le parti de la ligue, ne craignoit pas de publier que la cause, qui l'avoit empêché de reconnoître Henri IV pour Roi, avoit cessé d'exister, et parloit d'envoyer des commissaires au maréchal de Biron, qui après s'être emparé de Beaune et de Nuits, étoit venu jusque sous les murs de

Dijon, et s'étoit établi au faubourg Saint-Pierre, dont la porte étoit la seule qui fût restée à la disposition des habitans.

Après plusieurs conférences qui n'avoient fait que perdre un temps précieux, le Conseiller Breunot, prit sur lui d'introduire le maréchal dans la ville : celui-ci y entra le 28 mai 1595 à cinq heures du soir : il étoit temps, car le vicomte de Tavannes avoit fait entrer au Château, par la porte de secours, un renfort considérable de soldats contre lesquels le maire Fleutelot étoit aux prises dans la rue Saint-Jean : le maréchal y accourt de suite en s'écriant : *à moi, noblesse ; à moi mes amis ;* on lui répond par des cris de VIVE LE ROI ; il se fait guider vers la place Saint-Jean, par le chemin le plus court, franchit les barricades, tombe sur les soldats de la ligue et les repousse jusque dans la Tour du Miroir dont ils s'étoient fait un poste avancé dans la ville : au même instant six cents hommes de renfort entrent tambour battant par la porte Saint-Pierre, et marchent au lieu du combat; le vicomte prend l'épouvante, abandonne la Tour du Miroir pour se retirer au Château, ne s'y croit pas même encore en sureté, et pendant la nuit il court se renfermer dans la citadelle de Talant.

Le maréchal s'empressa de rendre compte au Roi de cet heureux événement, priant S. M. de venir l'aider à prendre les forts de Dijon et de Talant : Henri IV étoit à Troyes lorsqu'il reçut ces dépêches ; sa sagacité lui fit deviner ce dont le duc de Biron ne l'informoit pas, que le connétable de Castille, qui venoit de forcer Tremblecourt d'évacuer la Haute-Saône, pourroit bien marcher sur Dijon afin d'y rétablir les affaires du duc de Mayenne ; ce Monarque sentit qu'il n'avoit pas un moment à perdre pour le devancer ; il fit partir de suite le comte de Thorigny à la tête de 900 hommes de cavalerie ; lui-même se rendit promptement en Bourgogne, et le 3 juin arriva à l'abbaye de Saint-Seine où les députés des corps furent admis à le complimenter.

Le lendemain, dimanche 4 juin 1595, vers dix heures du matin, Henri IV entra à Dijon, à cheval, par la porte Saint-Pierre, aux acclamations de tous les habitans, ayant à sa droite le maréchal de Biron, et à sa gauche le maire de la ville, suivi d'un grand nombre de chevaliers de ses ordres et des principaux habitans ; le clergé qui étoit allé le recevoir à la porte de la ville, en habits de chœur, le conduisit processionnellement

à la Sainte-Chapelle, où S. M. entendit la messe fort dévotement, adora la croix, baisa la paix, récita tout haut le *confiteor*, déclarant aux assistans sa ferme volonté de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, QU'ON LE CONNOÎTROIT PAR LES EFFETS, DIEU AIDANT, QU'IL VOULOIT TOUT ENTRETENIR ET MAINTENIR EN PAIX.

En sortant de cette église, ce Prince se rendit au Logis du Roi, où des appartemens lui avoient été préparés, salua affectueusement tous les habitans et principalement les dames, permit à tout le monde d'assister à son dîner; on remarqua que ce jour-là, ce chef de la branche royale des Bourbons étoit vêtu d'un pourpoint de futaine blanche percé aux deux coudes.

Après son repas, S. M. se rendit en l'appartement du maréchal de Biron qui logeoit chez le président Fremyot derrière Notre-Dame, pour lui demander, ainsi qu'il le lui avoit promis, la moitié de son lit (1) sur lequel il dormit jusqu'à quatre heures : alors

(1) Il n'y a pas plus d'un siècle, dit St. Foix IV-109, qu'il étoit d'usage de retenir son ami à coucher avec soi; et ce qu'il y a de singulier, c'est que la pureté du lit conjugal ne s'effarouchoit point de l'approche d'un

il monta à cheval, accompagné de deux seigneurs de sa Cour, et suivi de quelques arquebusiers, pour aller reconnoître les dehors du Château de Dijon et les approches de celui de Talant : il descendit aux Chartreux, et s'y occupa des moyens d'intercepter toute communication entre ces deux forteresses. — Informé le même jour que le duc de Mayenne, qui s'étoit retiré en Franche-Comté, s'étoit réuni à Gray au connétable de Castille, et qu'ils venoient d'y passer la Saône sur des ponts ; Henri IV résolut d'aller arrêter l'Espagnol dans sa marche, pour donner le temps aux troupes françaises d'arriver ; dès le même soir il expédia ses ordres, assigna à tous pour rendez-vous le château de Lux : un de ses billets nous a été conservé, il est remarquable par son extrême concision, il étoit adressé au maréchal de Fervaques en son château de Grancey, et portoit : FERVAQUES, A CHEVAL ; L'ENNEMI APPROCHE, J'AI BESOIN DE TON BRAS. TON AMI ; HENRI.

Le lendemain, lundi 5 juin 1595, dès les

étranger : Louis XIII alloit souvent coucher avec le Connétable de Luynes, et quoique amoureux de la duchesse, il s'endormoit tranquillement sur le même chevet.

cinq heures du matin, HENRI IV étoit à l'office des matines dans les stalles de la Sainte-Chapelle, et prioit avec la plus grande ferveur : en sortant de cette église, il se rendit, suivi d'un seul valet de chambre, au logis du maire Fleutelot, pour avoir les clefs de la ville; la vieille servante du maire qui ne connoissoit pas le Roi, lui répondit d'un air grognard : *Monsieur dort, il a été sur pied toute la nuit et je ne peux pas le réveiller.* HENRI lui réplique avec bonté, EH BIEN, MA BONNE, ALLEZ SEULEMENT LUI DIRE QU'IL FAUT SUR-LE-CHAMP AVOIR LES CLEFS DES PORTES.—Nouveaux refus auxquels cette fille ajouta; *quand ce seroit pour le Roi, je ne le réveillerois pas.* — OR, DONC, lui dit HENRI, VAS LUI DIRE QUE C'EST LE ROI QUI LE DEMANDE ET QUI TE PARLE. — Fleutélot, que ce colloque avoit réveillé, s'habille à la hâte, accourt avec les clefs, s'excuse et demande grâce pour les propos de sa domestique; cette méprise amusa beaucoup le bon HENRI.

A six heures du matin le Monarque sortit, par la porte Saint-Nicolas, suivi de 300 arquebusiers et d'environ 40 gentilshommes; sa troupe se grossit en chemin de tous ceux auxquels il avoit assigné rendez-vous sur cette

route, et vers une heure après-midi, il arriva près de Fontaine-Française.

Les circonstances de ce combat, célèbre dans les fastes de Henri le grand, sont détaillées dans le récit que nous avons lu à l'Académie en 1813; nous nous bornerons seulement à rappeller que dans cette demi-journée, Henri IV remporta l'honneur de la plus brillante victoire et de la plus belle retraite dont les annales de son règne nous aient conservé le souvenir.

Le sur-lendemain de cette mémorable journée, le mercredi 7 juin 1595, vers dix heures du matin, Henri IV rentre en triomphateur à Dijon : son premier acte fut de se rendre à la Sainte-Chapelle où il fit chanter un *Te Deum* d'actions de grâces pour le succès de ses armes; une procession solemnelle fut ordonnée pour le dimanche suivant; elle eut lieu à Dijon et à Paris le jour indiqué; celle de Dijon eut l'honneur d'y voir le Monarque victorieux rendant grâces de ses triomphes au Dieu des armées.

Ce prince continua de rester en cette ville pour y travailler à la pacification de la Bourgogne et principalement à la réduction des châteaux de Dijon et de Talant, dont le siége se continuoit avec activité : le canon

du château ne cessoit de tonner sur la ville ; aux sommations qui leur étoient faites, les assiégés répondoient par des décharges d'artillerie ; une, entre autres, fit tomber un pan de la galerie de pierre au-dessus de la salle des gardes du logis du Roi, palais que Henri IV habitoit ; ce Monarque se rend le 12 juin aux Chartreux pour parlementer au sujet de la reddition de Talant, et le canon de cette citadelle tire sur ce monastère ; le lendemain le Roi va se baigner dans l'Ouche et les canonnades du château de Dijon l'y poursuivent : enfin ce château est battu à son tour depuis les tours Saint-Nicolas et la Tremouille, par les canons qu'Henri IV avoit fait venir de Langres ; le 16 juin la garnison de ce fort capitule conditionnellement, et le 30 juin, S. M. entre en vainqueur dans les deux citadelles.

Pendant les opérations et les travaux de ces siéges, Henri IV s'occupoit de la réorganisation des Cours. La section royaliste du Parlement qui s'étoit transférée à Semur, fut rappelée à Dijon, et y rentra le 19 juin, aux acclamations générales : elle étoit composée de MM. *Fremyot* et *Bourgeois*, présidens; des conseillers *Briet*, *Vallon*, *Fyot*, *Ocquidam*, *Collard*, *Tisserand*, *Dela-*

grange, *Cothenot*, *Milletot*, *Quarré*, *Bretagne*, et du procureur général *Picardet*. MM. P. *Odebert*, P. *Maillard*, Beg. *Laverne*, Cl. *Bourgeois*, Hug. *de la Reynie*, Is. de *Bretagne* et J. *Cothenot*, étoient décédés à Semur, pendant les troubles de la ligue.

Le 20 juin, S. M. donna audience aux deux sections réunies du parlement; le Monarque étoit assis sur une chaise de velours très basse placée près d'un lit sans pavillon; le Chancelier, l'Évêque de Langres, MM. de la Tremouille et de Ruzé, étoient de chaque côté du Roi; le maréchal de Biron étoit assis près d'une petite table à l'entrée de la galerie. — Après avoir fait l'accueil le plus distingué aux membres du parlement de Semur et les avoir qualifiés de PÈRES DE LA PATRIE, D'HONORABLES VICTIMES DE LA FIDÉLITÉ, il reprocha à Denis Brûlart sa pusillanimité d'avoir été le seul de tous les premiers présidens qu'un zèle aveugle eût précipité dans un si mauvais parti. Puis S. M. s'adressant aux membres qui étoient restés à Dijon, leur dit : JE VOUS ÔTERAI TÔT LES BRIDES QUI VOUS ONT RETENUS; — JE VOUS DÉBRIDERAI, ET M'EN CROYEZ : — JE VEUX QUE CEUX DE SEMUR

AIENT PARMI VOUS LE PREMIER RANG, EN SIGNE DE LEURS SERVICES : JE LE VEUX ; ILS ONT SUIVI MA FORTUNE. — CEUX DE DIJON M'ONT DÉCLARÉ INCAPABLE DE RÉGNER COMME HÉRÉTIQUE, C'EST UN MÉCHANT ARRÊT QU'IL FAUT BIFFER. Il le fut en effet par le ministère des conseillers *Briet*, *Berbisey*, *Bernardon* et *Ocquidam*.

Le 21 juin, le Roi voulut lui-même assister à l'élection du maire, mais sans entendre porter aucune atteinte aux priviléges de la ville, se contentant de remettre aux habitans une liste des échevins qu'il désiroit voir nommés ; Bén. Fremyot, qui avoit présidé la section du parlement de Semur, fut élu vicomte Maïeur, le roi goûta fort cette nomination et s'empressa de la confirmer.

Le collége Godran fut fermé, les jésuites renvoyés, le P. Gentil leur recteur, banni pour l'ardeur trop outrée (1) qu'ils avoient déployée en faveur du parti de la ligue : il fut donné à ces pères une escorte pour les conduire jusqu'à Dôle.

---

(1) Un paysan d'Étevaux, homme simple, mais de bon sens, assistant par hazard à un sermon que prêchoit à la Sainte Châpelle le P. Christophe, et entendant ce Jésuite se répandre en invectives contre Henri IV qu'il

Le Roi reçut à Dijon le serment de Henri de Montmorenci en qualité de connétable de France, et prononça la mise en liberté de la princesse de Condé : A la sollicitation du président de Montholon, S. M. fit grâce à Etienne Bernard, et lui accorda même assez de confiance pour le charger de ramener Marseille en son obéissance, mission délicate de laquelle Bernard s'acquitta parfaitement. Henri s'attacha le président Jeannin qui, de conseiller intime du duc de Mayenne, devint l'ami et le plus fidèle ministre du meilleur des Rois. — Ce bon prince ne dédaigna pas de mettre lui-même le feu à la *follière* de la veille de la Saint-Jean, au milieu d'une foule de peuple que la présence de son Roi à cette antique cérémonie remplissoit d'amour et de joie ; l'Évêque de Châlon, Cyrus de Thyard, dissuadoit Henri IV de se hazarder au milieu de tant de gens de différentes humeurs ; mais ce prince, dont la plus pure jouissance étoit

---

appeloit *hérétique*, *relaps*, s'amusant avec sa *Gabriëlle*, etc., etc., l'interrompit par cette apostrophe : *Tu ferois mieux de prêcher ton Évangile, que de déclamer contre ton Roi.* On mit de suite en prison le trop véridique campagnard qui ne recouvra sa liberté qu'à l'arrivée de Henri IV à Dijon.

de se trouver au milieu de son peuple, répondit au prélat, MON PÈRE, VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ SUJET PROPRE A VOS OREILLES. — Quelques jours après, il se rendit au pavillon du jeu de l'arquebuse pour y tirer le coup d'honneur de l'oiseau de privilége; il prenoit beaucoup de plaisir aux cavalcades et aux divertissemens de la *Mère folle* qui se donnoit ample carrière sur les ligueurs.

Le 27 juin, le Roi donna une seconde audience aux Cours du Parlement et Chambre des comptes : il répondit à la harangue du Parlement : JE VOUS AI COMMIS MA JUSTICE, AVISEZ A LA RENDRE A LA DÉCHARGE DE MA CONSCIENCE, ET AU SOULAGEMENT DE MES PEUPLES; VOUS ME TROUVEREZ BON MAITRE TANT QUE VOUS SEREZ BONS ET FIDÈLES SERVITEURS. Il dit à la Chambre des comptes : ALLEZ, ET GARDEZ BIEN DE VOUS ÉQUIVOQUER EN COMPTANT, plaisanterie dont chacun ne put s'empêcher de rire tout haut.

Le 2 juillet 1595, HENRI IV assista religieusement à la procession de la Sainte-Hostie, à laquelle se trouvèrent les religieux des différens ordres, le clergé des sept paroisses, les aumôniers de S. M., les chanoines des collégiales.

Le Roi vêtu d'un grand manteau de satin noir, par-dessus lequel étoit le collier de l'ordre du Saint-Esprit, marchoit sous un poële porté par quatre des échevins : — Suivoient le connétable, le chancelier, les grands officiers de la couronne, les chevaliers du Saint-Esprit portant sur leurs manteaux, le collier de cet ordre; le maréchal de Biron gouverneur de la province; les Cours de Parlement et Chambre des comptes; les officiers du bailliage et autres juridictions; le corps municipal; les archers du Corps, bordant la haie et fermant la marche. — Tel fut l'ordre dans lequel cette procession se rendit en l'église Notre-Dame, puis à celle de Saint-Michel, et rentra à la Sainte-Chapelle où la messe fut célébrée par l'évêque de Langres: après l'office, Henri IV, par vénération pour cette Hostie miraculeuse, voulut lui faire toucher son anneau et sa croix du Saint-Esprit.

Le 3 juillet, Henri IV partit pour la Franche-Comté, où il avoit fait passer 25,000 hommes de ses troupes; il revint à Dijon le neuf du même mois, y resta jusqu'au 13 qu'il en sortit l'après-midi pour aller coucher à Auxonne, accompagné des ducs d'Elbœuf, de

Guise, de Montmorenci, et le lendemain il entra dans la Franche-Comté.

HENRI IV se plaisoit beaucoup en Bourgogne; ce fut dans cette province, à Arnay-le-Duc, le 27 juin 1570, qu'il fit ses premières armes et remporta sa première victoire : MES PREMIERS EXPLOITS D'ARMES, disoit ce Prince, SONT A ARNAY-LE-DUC OU IL S'AGISSOIT DE VAINCRE OU D'ÊTRE PRIS; MAIS RECOMMANDANT A DIEU LE SUCCÈS DE CETTE JOURNÉE, IL LA RENDIT HEUREUSE. Ce fut dans la même province que vingt-cinq ans après, le même Prince combattit en personne pour la dernière fois et remporta sa plus brillante, sa plus importante victoire : PARTOUT AILLEURS, écrivoit ce Monarque à sa sœur, J'AI COMBATTU POUR LA GLOIRE, MAIS A FONTAINE-FRANÇAISE J'AI COMBATTU POUR LA VIE. HENRI aimoit à se rappeler ces deux époques remarquables de sa carrière militaire; il aimoit à retrouver ses anciens compagnons d'armes dans la province qui fut le théâtre de leurs exploits et des siens : tels furent les sentimens que manifesta ce Monarque, lorsqu'il revint en Bourgogne dans le mois de septembre 1605 : HENRI IV aimoit les Bourguignons, et les habitans de cette province, détrompés des erreurs de la

ligue, rivalisoient d'affection pour le meilleur des Rois.

M. Peignot a lu des fragmens d'un *mémoire sur la somptuosité des Romains dans leurs triomphes, leurs spectacles, leurs bâtimens, leurs repas, leur ameublement*, etc. etc. Ces fragmens regardoient particulièrement les THÉATRES, les BATIMENS et les REPAS. Les détails sur la magnificence des SPECTACLES ont paru curieux et intéressans ; M. Peignot a passé en revue les théâtres de Scaurus, de Curion, de Pompée, de Cornelius-Balbus, de Marcellus, etc.; il a parlé des frais immenses que leur construction a entraînés, et a donné la description non seulement de ces vastes édifices, mais des principaux jeux que l'on y a célébrés. Passant au luxe des Romains dans leurs BATIMENS, luxe qui a commencé peu avant Sylla, M. Peignot a fait connoître les édifices somptueux des Crassus, des Catulus, des Lucullus, des Clodius, les propriétés de Cicéron, les jardins délicieux de Salluste, le palais d'or de Néron, les salles d'Héliogabale, etc., etc. Quant aux REPAS, M. Peignot a détaillé les profusions inouies que le luxe de la table a occasionnées chez les Romains. Après avoir parlé des mets les

plus recherchés, et classé les vins soit d'Italie, soit de la Grece, auxquels on donnoit la préférence, il a présenté les scandaleuses dépenses que, pour assouvir leur gourmandise et leur voracité, ont faites les Apicius, les Sylla, les Lucullus, les Esopus, les César, les Antoine et Cléopâtre, les Caligula, les Néron, les Vitellius, les Domitien, les Lucius-Vérus, les Géta, les Héliogabale, etc. M. Peignot n'a pas négligé, dans le cours de son mémoire, de rapporter au franc actuel, toutes les sommes exprimées en talens, drachmes et sesterces, d'après un mémoire particulier qu'il a préparé sur le rapport des monnoies anciennes au franc.

M. Couturier, Professeur, lit l'Ode suivante.

ODE

Sur la mort du Prince de Condé.

Quelle morne douleur, comme un sombre nuage
Se répand sur Dijon, en ce funeste jour !
Condé s'éteint. La mort, que bravoit son courage,
L'enlève à notre amour.

Il n'est plus ce héros que l'arbitre céleste
Voulut montrer long-temps illustre et malheureux :
Tout périt ici bas ; comptez ce qui nous reste
De ce sang généreux.

Que dis-je ? tout périt ! Non, ce cœur magnanime,
Au milieu des hazards défiant le trépas,
Cent fois a consacré cette auguste maxime :
La vertu ne meurt pas.

Condé vivra toujours au temple de la Gloire ;
Dans le sacré parvis des Princes et des Rois ;
L'univers à jamais gardera la mémoire
De ses nobles exploits.

Mais que lui serviroit la triste renommée,
Et l'immortalité que donnent les mortels ?
Il voit se dissiper en trop vaine fumée
L'encens de leurs autels.

Ah! qu'un objet plus grand attire sa grande ame ;
La terre n'a plus rien de réel à ses yeux ;
L'ardente charité, sur ses ailes de flamme,
Le porte dans les Cieux.

Je l'y vois, ce guerrier, ce chrétien qui pardonne
A la haine en fureur ses plus douloureux traits ;
Il goûte au sein du Dieu que la gloire environne,
Une éternelle paix.

D'Enghien, le digne objet de sa vive tendresse,
A ses embrassemens est rendu pour toujours ;
Rien ne peut désormais de leur sainte alégresse
Interrompre le cours.

Princes, qui reposez dans le bonheur suprême,
Consolez de Bourbon l'ineffable douleur ;
Que la divine paix sur un autre vous-même
Répande sa douceur.

Voyez Louise en pleurs offrir le sacrifice
D'un cœur toujours soumis aux volontés du Ciel;
De ses tremblantes mains retirez le calice
Dont elle a bu le fiel.

Tourne aussi tes regards sur ta chère province,
Et ranime, ô Condé, ses esprits abattus;
Fais que tous ses enfans de leur auguste Prince
Imitent les vertus.

N. B. Le temps, destiné à la séance, ayant été rempli par les lectures précédentes, n'a pas permis de lire l'article suivant.

Cette notice, rédigée sur la demande de plusieurs de mes collégues, avoit été destinée à une séance particulière (*17 juin 1818*); mais l'Académie, après en avoir entendu la lecture, a pensé que le sujet, malgré son peu d'importance, présenteroit au moins l'intérêt du moment. Il s'agit d'un instrument que la mode a mis entre les mains de tout le monde, et qui est d'ailleurs remarquable par les effets surprenans qu'il produit. L'assemblée me pardonnera de diriger son attention sur un objet qui n'offre qu'une simple récréation; elle se rappellera que les jouets de l'enfance ont quelquefois

conduit à des résultats qui intéressent essentiellement la science et même le bien-être de l'homme. C'est avec des bulles de savon que le premier des physiciens modernes, NEWTON, a confirmé sa belle théorie de la coloration des corps; c'est avec un cerf-volant que l'illustre FRANKLIN nous a enseigné l'art de conduire et de maîtriser la foudre.

Je dois prévenir que j'ai puisé dans notre correspondance d'Angleterre tous les renseignemens dont j'avois besoin pour ma rédaction; j'ai écarté avec soin tout ce qui auroit pris une forme trop scientifique, et toutefois l'ensemble que j'ai l'honneur d'offrir sur l'histoire et les effets du *Kaléidoscope*, peut être regardé comme suffisamment complet.

Le nom qu'il porte est l'assemblage des trois mots grecs, kalos (beau) éidos (forme) skopeô (je vois), en sorte qu'il signifie littéralement, *je vois de belles figures*. On lui a cherché encore d'autres étymologies; la précédente est seule naturelle.

Sa construction est bien facile. Qu'on joigne deux petits miroirs rectangulaires, de verre ou mieux de métal, par un de leurs longs côtés, de manière à leur faire former un angle plus ou moins ouvert; qu'on les enchâsse dans un tuyau de carton ou de cuivre; qu'on

ferme l'extrémité destinée à être appliquée contre l'œil par un verre plan, et l'autre extrémité avec deux verres également plans, le premier intérieur et ordinaire, le second extérieur et dépoli; qu'on place enfin dans l'intervalle que laissent ces derniers, des fragmens de mousse, des cristaux diversement colorés, de petites figures ou d'autres objets, quels qu'ils soient, et l'appareil sera achevé.

Il n'est pas moins aisé d'en concevoir les effets. Si l'on suppose, pour fixer les idées, que l'angle des deux glaces soit contenu un nombre exact de fois dans 4 angles droits, le champ du *Kaléidoscope* présentera l'apparence d'un cercle divisé par des rayons dans le même nombre de parties égales, et chacune offrira une image des objets placés entre les deux glaces. Théoriquement parlant, il peut exister deux fois plus d'images que de divisions; mais si le nombre de ces dernières est pair, la seconde moitié des images coïncide exactement avec la première, et rien ne peut troubler la netteté et la distinction des contours. Si au contraire le nombre des divisions est impair, il y auroit telle situation de l'œil et des objets qui feroit apercevoir dans les angles les plus éloignés de celui des miroirs, une ou deux images de plus, et le

même effet pourroit se manifester, quoique avec plus de difficulté dans les autres angles. Toutefois ce redoublement d'images étant produit par des réflexions plus multipliées, n'apporteroit que des apparences foibles, lors même que l'œil seroit dans une situation propre à les distinguer ; mais comme elles peuvent altérer la netteté des images primitives, il est bon de bannir la division en nombre impair.

Si l'angle des deux glaces n'est pas une aliquote de quatre angles droits, il y a nécessairement un peu de confusion ; au reste les lois de la catoptrique sont si simples et cet instrument est si peu compliqué, qu'il devient facile à toutes les personnes qui possèdent les premiers élémens de la géométrie, de fixer, pour tous les cas possibles, le nombre, la position et le degré de distinction des images. L'esprit éprouve une espèce de charme à prévoir ainsi les effets par leurs causes, et à retrouver dans l'expérience la réalisation de ce qu'il avoit deviné.

L'on sait que l'image de l'objet répété par une glace est exactement égale et semblable à cet objet, mais qu'elle se trouve dans une position différente, très bien caractérisée par le mot *symétrique*. Cette circonstance contribue

beaucoup à la beauté des dessins offerts par le *Kaléidoscope*. Ce palais qui ravit notre admiration, ce visage qui nous enchante, ne seroient plus que des objets choquans, si, perdant leur symétrie, leurs deux parties venoient à prendre la même position.

Il résulte de ce qui précède, que dans le *Kaléidoscope* les deux images les plus voisines des objets sont dans une position symétrique et vues par une réflexion; les deux images suivantes dans une situation directe et vues par deux réflexions, et ainsi de suite. On conçoit que si l'angle des deux glaces est trop aigu, les dernières images étant aperçues par un trop grand nombre de réflexions, peuvent devenir obscures et même invisibles. On sait, en effet, qu'une portion seulement de la lumière qui tombe sur un miroir est réfléchie, et que son intensité dépend de l'inclinaison du faisceau lumineux et du pouvoir réfléchissant du miroir. La clarté des images doit donc s'affoiblir à mesure qu'elles sont produites par un plus grand nombre de réflexions, et il seroit difficile d'assigner la limite précise où elles cessent d'être visibles, parce qu'elle dépend de l'espèce de verre employé. Je dois ajouter cependant que les

miroirs métalliques possèdent, sous ce rapport, une grande supériorité.

On devine, sans qu'il soit besoin d'en avertir, que le verre dépoli est destiné à laisser entrer la lumière, et à empêcher en même temps qu'on puisse apercevoir les objets extérieurs; mais il est nécessaire de dire que l'intervalle qui le sépare de l'autre verre doit être le plus petit possible, et que ce dernier doit s'appuyer immédiatement contre les glaces; autrement les images perdroient la régularité de leur arrangement, et ce défaut s'accroît avec la distance des petits objets aux extrémités des miroirs.

Cependant M. *Brewster*, célèbre physicien anglais, qui a reçu une patente d'inventeur du *Kaléidoscope*, est parvenu, par un artifice très simple, à lui faire représenter et multiplier les objets extérieurs. Il substitue au verre dépoli une lentille d'un court foyer, et rend mobile le tuyau qui la porte. Cette lentille donne derrière elle une image des objets extérieurs, qu'on fait tomber en tirant plus ou moins le tuyau, sur le plan où reposent les deux glaces. Par ce moyen, les feuilles des arbres, l'éclat des fleurs, l'émail des prairies, le mouvement des eaux, tous les tableaux de la nature viennent se multi-

plier et fournir de nouvelles délices à la vue.

On peut encore rendre mobile une des glaces autour de l'arête qui lui est commune avec sa compagne, et faire ainsi varier son inclinaison depuis le plus petit angle jusqu'à l'angle droit; on a alors l'avantage de multiplier les images à volonté. Ce perfectionnement, dont l'idée se présente d'elle-même, a été aussi donné par M. *Brewster*, et des artistes français ont inventé divers moyens de l'exécuter.

La quantité de dessins différens que peut offrir un *Kaléidoscope*, renfermant une vingtaine de petits objets, est prodigieuse. On a dit qu'en en examinant dix par minute, il faudroit plusieurs centaines de milliards d'années pour les passer tous en revue (469,309,800,960) : un semblable résultat ne sauroit étonner que les personnes qui ne sont pas familières avec les calculs de combinaisons. Il sembleroit bien plus extraordinaire encore, si ceux qui l'ont obtenu avoient opéré plus rigoureusement. On n'a eu égard, en effet, qu'au nombre d'arrangemens différens que pourroient prendre ces vingt objets rangés en ligne droite; mais si l'on considère qu'ils peuvent se placer sur plusieurs lignes,

et que chacun d'eux peut prendre toutes les inclinaisons possibles, le nombre des variétés devient pour ainsi dire infini, et les chiffres ne suffisent plus pour l'exprimer.

Le *Kaléidoscope* appartient-il réellement à M. BREWTER ? Est-on fondé à le lui disputer ? Telle est la question qui me reste à examiner.

J'ai eu recours pour la résoudre, aux auteurs originaux ; je donnerai une traduction exacte de leurs propres paroles, la conclusion se présentera d'elle-même ensuite.

Dans un livre intitulé : « *J. B. Portæ* « *Neapolitani*, *Magiæ naturalis libri vi-* « *genti* » dont la première édition a paru à Naples en 1558; on trouve ce passage : (liv. 17, ch. 2.)

« On forme un miroir, nommé *Polyphaton* « (multiplicateur), qui fait voir en s'ouvrant « et se fermant, vingt images ou davantage « d'un seul objet. Vous le construisez ainsi : « Elevez perpendiculairement sur la même « base deux miroirs rectangulaires de verre « ou de métal, dont la longueur soit une « fois et demie la largeur, ou dans une autre « proportion quelconque ; assemblez-les par « un de leurs longs côtés, ensorte qu'on « puisse les ouvrir ou les fermer comme un

« livre et faire varier leur angle, ainsi
« qu'on les construit ordinairement à Ve-
« nise. Si vous présentez un objet à l'un
« d'eux, vous en verrez plusieurs et d'autant
« plus que l'angle de ces miroirs sera plus
« petit. Mais leur nombre diminuera à mesure
« que vous ouvrirez les glaces et à propor-
« tion que vous rendrez leur angle plus obtus.

Le P. Kircher, dans son « *Ars magna*
« *lucis et umbrae* » imprimé pour la première
fois à Rome en 1646, dit ce qui suit :

« Il existe, dans l'assemblage de deux mi-
« roirs joints de façon à s'ouvrir et se fermer
« comme un livre, une propriété admirable
« qui n'a encore été remarquée par personne
« que je sache. Si on les pose perpendiculai-
« rement sur un plan, sur lequel est tracé
« un demi-cercle divisé en degrés, et que
« l'une des extrémités des côtés, par lesquels
« ils sont joints, coïncide avec le centre de
« ce cercle......... Si de plus, les côtés qui
« touchent le plan, interceptent un angle
« de 120°, on verra deux images de l'objet
« placé entre eux, qui jointes à l'objet lui-
même, formeront trois images..... Mais si
« les miroirs forment un angle droit, le
« plan du cercle semblera divisé en quatre
« parties et chacune offrira une image de

« l'objet....... Si les côtés des miroirs inter« ceptent un angle de 72°, on verra naître « un pentagone régulier qui présentera cinq « images de l'objet.......et ainsi de suite à « l'infini ; en sorte que le poligone produit « aura autant de côtés, et fera voir autant « d'images que l'arc intercepté par les miroirs, « est contenu de fois dans la circonférence.

Le P. Kircher place d'abord dans sa machine une tête de dragon qui lance des flammes: « les spectateurs, dit-il, qui verront la mul« tiplication de ces têtes, tandis qu'on leur « cachera le mouvement des miroirs, seront « saisis d'étonnement.

Il substitue ensuite au dragon un petit autel portant plusieurs flambeaux et il ajoute: « on croira voir une église immense remplie « de candelabres, et le spectacle deviendra « plus remarquable encore, si la machine « a de grandes dimensions.

Après avoir indiqué diverses manières de varier cette récréation, il n'oublie pas de mentionner ce qui arriveroit, si, au lieu de deux glaces, on en mettoit trois formant un prisme triangulaire; il imagine même des prismes polygonaux de glace à un nombre quelconque de faces. Parmi la multitude de Kaléidoscópes qui existent actuellement, on

en rencontre de cette espèce, mais à trois verres seulement.

On trouve dans le même ouvrage plusieurs machines, où la seule combinaison des miroirs plans, produit des effets plus surprenans encore. Je ne le quitterai pas sans faire remarquer, qu'il est la source où ont puisé tous les auteurs d'amusemens d'optique, et que la lanterne-magique, la fantasmagorie et plusieurs autres appareils aussi merveilleux, y parurent pour la première fois.

Dans sa « *Magia universalis naturae et artis.* » Wurtsbourg, 1657, le P. Schott répète, presque mot-à-mot, les paroles de son célèbre maître, le P. Kircher sur le sujet qui nous occupe ; mais il ajoute ce passage trop remarquable pour être omis : « Ce ne « sont pas seulement les objets placés sur « le demi-cercle, dans l'angle des verres, « qui sont vus et multipliés, mais aussi ceux « qui sont éloignés, par exemple, un mur « avec ses fenêtres, et dans ce cas, la multipli- « cation produite par les miroirs fera naître « une immense place publique ornée d'édi- « fices et de palais.

Je pourrois citer quantité d'autres ouvrages, où ce qui précède est répété, commenté, expliqué, mais il est temps de m'arrêter ; nous voilà en état de juger le procès.

L'idée d'examiner les effets produits par deux glaces assemblées sous un angle, se présente si naturellement, qu'il seroit bien étonnant qu'elle eût attendu M. BREWSTER pour se développer. Mais on ne peut disputer à ce physicien, soit la forme commode qu'il a donnée au *Kaléidoscope*, soit la facilité qu'il offre aux artistes de former une multitude de dessins élégans, soit le moyen ingénieux d'introduire l'image des objets extérieurs dans le champ de cet instrument. Au reste, M. le docteur BREWSTER, que ses travaux sur la polarisation de la lumière, appellent à partager la célébrité de MM. MALUS et BIOT, a assez de titres à l'estime et à l'admiration, pour abandonner ses prétentions à une invention aussi facile; et on a lieu d'être surpris, de la chaleur avec laquelle il les soutient, et du haut intérêt qu'il semble y attacher.

M. ANTOINE, D. M., Président, termine la séance par la lecture de l'*Extrait du rapport fait à l'Académie sur les mémoires envoyés au concours pour le prix de 1818.*

Si c'est une vérité généralement reconnue que les sciences et les arts sont, pour les

peuples civilisés, un besoin de tous les jours; s'il est également hors de doute que ces inventions de l'homme concourent à multiplier ses jouissances et coopèrent à son bonheur temporel; pourroit-on encore contester de bonne foi l'utilité, pour ne pas dire la nécessité, de celui d'entre les arts qui veille spécialement à la conservation de la santé, le premier de tous les biens? Mais cet art, il faut en convenir, est encore, comme tout ce qui sort de la main des hommes, loin d'être parfait. Plusieurs maladies graves, parmi celles qui affligent notre espèce, ne sont pas jusqu'ici assez bien connues pour n'en point redouter les atteintes, ou pour pouvoir, à l'aide de moyens efficaces, en arrêter les pernicieux effets. On doit cependant rendre cette justice aux médecins de tous les pays, qu'ils ne cessent de s'occuper à diminuer le danger de ces maladies par les recherches auxquelles ils se livrent, dans la vue d'en saisir le véritable caractère et d'en connoître mieux la nature. Nous voyons, en effet, un exemple honorable de leurs efforts dans le résultat du concours sur le sujet proposé dans la séance publique de 1817, et renfermé dans une question de médecine qui a fixé le choix de l'Académie. Cette question,

d'un intérêt général, lui a paru d'autant mieux mériter la préférence, qu'elle a pour objet une maladie des plus meurtrières, qui frappe principalement les enfans, et dont les effets désastreux, non-seulement répandent la consternation et le deuil dans le sein des familles, mais encore enlèvent chaque année à la societé un très grand nombre de ces jeunes êtres qui, la plupart, auroient pu devenir pour elle des hommes précieux.

L'Académie s'est donc empressée de faire annoncer ce sujet de Prix sous la forme d'un problême conçu en ces termes :

« Déterminer par des observations exactes,

« Quelles sont la nature et les causes de « l'hydrocéphale interne ou hydropisie aiguë « des ventricules du cerveau ?

« En quoi cette maladie diffère des autres « affections de cet organe, et quels en sont « les signes caractéristiques ?

« Quel est le traitement qu'il convient d'ap- « pliquer, tant à cette espèce d'hydropisie, « qu'aux variétés qu'elle peut offrir ?

Mais à peine ce programme étoit publié, que l'Académie fut instruite, tout-à-la-fois, que la Société de Médecine de Bordeaux avoit proposé le même sujet de Prix, et qu'elle avoit déjà couronné le Mémoire d'un des

concurrens. Sa première pensée fut alors de retirer son programme pour lui en substituer un autre ; cependant elle crut, avant de prendre une décision formelle, devoir se procurer un exemplaire du Mémoire couronné, afin de l'examiner attentivement. Mais ayant remarqué, à la manière dont le sujet y est traité, qu'il restoit encore, du moins en partie, enveloppé de quelques ombres épaisses que le grand jour seul pouvoit dissiper, elle a laissé un libre cours à son programme, et sans doute elle n'a pas lieu de s'en repentir aujourd'hui.

Parmi les Mémoires qui lui sont parvenus, et qui presque tous, à beaucoup d'égards, méritent des éloges, il en est deux qui ont attiré particulièrement son attention. Dans le premier, coté n.° 6, et portant pour épigraphe cette sentence de Baglivi : *certè in medicinâ multùm scire oportet et pauca agere ;* l'auteur, après avoir annoncé dans un court avant-propos, que c'est en conséquence de faits multipliés qu'il admet trois variétés ou trois espèces distinctes d'hydrocéphale interne, et qu'il s'est attaché spécialement à faire connoître, par un nombre suffisant d'histoires particulières, l'une de ces espèces encore peu connue, et qui, pour le

traitement, ne pourroit sans inconvénient être confondue avec les autres, aborde son sujet qu'il divise en deux parties, dont la première contient l'exposé des symptômes, des causes, de la nature et du traitement de l'hydrocéphale; et dont la seconde réunit les vingt-une observations sur lesquelles il a fondé sa théorie.

Dans l'énumération des causes de cette maladie, l'auteur comprend une prédisposition qui peut être originelle ou acquise, et qui rend les enfans plus sujets que les adultes à la contracter. Il en expose les signes distinctifs et caractéristiques; il fait servir les premiers à distinguer les espèces qu'il a établies; et après avoir apprécié la valeur des seconds, quant à la propriété qu'ils ont de caractériser l'hydrocéphale, il trace un tableau qui présente, rangés sous chacune des espèces, les signes propres à les différencier et à en former le véritable caractère.

Au moyen de cette distinction lumineuse, qui affermit sa marche en même temps qu'elle l'éclaire, l'auteur est naturellement conduit à rechercher quelle est la vraie nature de l'hydrocéphale interne. Il remarque, à ce sujet, que les anciens n'en ont eu qu'une connoissance imparfaite, et qu'il étoit réservé

aux modernes de mettre en évidence le développement, la progression et l'issue d'une maladie qui sans doute a existé dans tous les temps, mais dont l'anatomie pathologique, mieux cultivée par ces derniers, pouvoit seule éclairer l'histoire. Ce ne fut cependant, ajoute-t-il, qu'en 1768 que parut la première description détaillée de cette maladie ; mais cette description, due à Robert Wyth, médecin d'Édimbourg, est si exacte que ceux qui ont écrit après lui, sur cette maladie, n'y ont presque rien ajouté.

L'auteur passant au traitement qu'il convient d'employer contre une maladie qui s'annonce d'abord par des caractères équivoques, mais qui peut devenir bientôt grave et mortelle, dispose ses moyens curatifs de manière à les adapter avec un rare discernement aux trois espèces ou variétés qu'il a établies, et d'après la nature de chacune d'elles. Il apprécie avec sagesse les différens genres de moyens dont il prescrit l'usage, et il termine cette première partie par l'indication de ceux qui lui paroissent les meilleurs préservatifs. Il les borne à l'application des lois de l'hygiène, et aux soins particuliers avec lesquels on doit s'attacher à prévenir les affections catarrhales, vermineuses et autres,

chez les enfans sur-tout qu'on peut soupçonner disposés à l'hydrocéphale, et il recommande particulièrement de ne pas les assujettir trop tôt à des études capables de fatiguer l'organe délicat de la pensée.

La seconde partie n'étant pas susceptible d'analyse, attendu qu'elle se compose uniquement d'observations qui paroissent avoir été recueillies avec le plus grand soin, qui sont d'ailleurs d'une admirable concision, et accompagnées, la plupart, de remarques extrêmement judicieuses ; nous nous contenterons de les indiquer, et de dire que l'auteur les a sagement disposées sous les titres de ses différentes espèces, suivant qu'elles présentent les caractères propres à chacune d'elles.

Ce Mémoire, qui suppose un talent peu commun, est écrit d'un style facile, toujours clair, et avec cette noble simplicité qui doit être celle de la science. C'est un ouvrage d'un beau travail, celui d'un praticien instruit, d'un médecin philosophe qui recherche la vérité de bonne foi, et qui fortement pénétré de l'importance du sujet qu'il avoit à traiter, ne s'est point fait illusion sur ses difficultés, non plus que sur celles de son art; il en reconnoît même franchement l'im-

puissance dans plus d'un cas, persuadé sans doute qu'il n'est pas donné à l'homme d'atteindre les limites de la perfection.

Le second Mémoire, coté n.° 3, et ayant pour devise : *non verbis, sed factis*, paroît venir d'une main habile et décèle un médecin très exercé. En établissant d'abord que c'est seulement par la réunion de beaucoup de faits qu'on peut parvenir à résoudre les diverses questions énoncées dans le programme de l'Académie, il se montre rigide observateur du conseil que renferme le sens de son épigraphe, car il n'épargne pas les faits; et l'ouvrage qu'il a présenté à l'Académie, contient vingt-neuf observations très détaillées de la maladie qui fait le sujet de son travail : c'est sur cette solide base qu'il a élevé son édifice, et nous ne craignons pas d'avancer que les proportions nous en ont semblé régulières.

L'auteur envisageant son sujet d'après le sens du programme, ne s'occupe d'abord que de l'épanchement aigu, plus ou moins rapide, qui a lieu dans le cerveau, et qu'il regarde comme toujours séreux, de quelque manière qu'il se fasse. Il passe ensuite à l'exposition des signes de la maladie, et croit pouvoir admettre les trois périodes établies

par Wyth; mais il avertit le jeune médecin de ne pas oublier qu'une semblable division ne devient utile que pour faciliter les descriptions.

En recherchant la nature de l'hydrocéphale interne, il en observe attentivement la marche, ainsi que les diverses lésions qu'elle détermine; puis il expose avec beaucoup de détail les symptômes qui signalent chacune de ses trois périodes, et le tableau qu'il trace de cette affection est de la plus exacte ressemblance. Il en examine les causes nombreuses, la compare avec les autres maladies aiguës du cerveau; et, pour pouvoir en assigner la différence spécifique, il divise celles-ci en quatre classes, discute avec sagacité et le flambeau de l'observation à la main, tous les objets relatifs à sa division, et vient enfin au traitement de cette maladie et de ses variétés, qu'il a soin cependant de faire précéder par des considérations très sages sur les moyens prophylactiques, dont il parcourt la série en habile physiologiste.

Il traite, après cela, des nombreux moyens curatifs usités jusqu'à ce jour contre l'hydrocéphale; il en prescrit, avec beaucoup de discernement, l'emploi varié et judicieux, qui seul peut promettre au praticien quelque

succès, et termine par un appendice qui contient plusieurs observations intéressantes de différentes maladies compliquées de l'hydrocéphale.

Cette dissertation travaillée avec soin est l'ouvrage d'un praticien distingué, qui réunit à des connoissances étendues le talent de bien observer. On regrette cependant d'y rencontrer de temps en temps des vices d'élocution, quelques inégalités de style, et parfois un peu de diffusion et d'obscurité, défauts, au reste, qu'il est facile de faire disparoître.

Le Mémoire n.° 5, dont l'auteur a pris pour épigraphe ces deux vers de Lucrèce :

Usus et impigrae simul experientia mentis
Paulatim docuit pedetentim progredientes.

se présente avec distinction et paroît être l'ouvrage d'un Médecin d'une expérience consommée, acquise par un long exercice de l'art de guérir. La première de ses observations, au nombre de douze, remonte en effet à l'année 1783, et la dernière a été recueillie seulement en 1812. L'auteur développe et fait marcher son sujet avec beaucoup d'ordre et de méthode; la description qu'il donne de la maladie est très exacte, et ses vues curatives sont très sages. Il fait, à l'occasion

des signes caractéristiques de l'hydrocéphale interne, un rapprochement fort curieux des phénomènes qui suivent l'usage de la digitale pourprée, avec les symptômes de cette affection, et semble par là donner une idée assez juste de la cause de l'épanchement qui se forme dans les ventricules du cerveau, et qui la constitue. Mais il intéresse bien davantage lorsqu'il en expose les signes précurseurs, ceux qu'il importe certainement le plus de bien connoître, puisqu'ils mettent sur la voie de prévenir les funestes effets d'une maladie insidieuse, qui n'est presque plus susceptible de guérison, quand l'ensemble des signes qui la caractérisent ne laisse plus de doute sur sa présence.

On auroit pu s'attendre que l'auteur du Mémoire n.° 7, ayant pour épigraphe ce passage de Morgagni : *Hydrocephali nomen etsi unum est, plures tamen, etc.*, arriveroit un des premiers au but que l'Académie a marqué, et vers lequel il marchoit à grands pas, à en juger par le tableau rapide et animé qu'il a tracé de l'historique de l'hydrocéphale : mais dans son ouvrage, écrit d'ailleurs d'un bon style et renfermant des préceptes sages, des conseils judicieux, on s'aperçoit qu'il a beaucoup trop multiplié

les divisions, et accumulé, en quelque sorte, plutôt que rassemblé les citations ; ce qui toutefois n'empêche pas d'y voir la preuve d'une rare érudition. En cherchant à ne rien omettre, il est tombé dans des longueurs et des répétitions presque inévitables : on seroit tenté de croire qu'il a voulu faire aux autres les honneurs de son opinion particulière, car il n'a fondé sa théorie sur aucune observation qui lui fût propre. Mais les vues de l'Académie ayant été de provoquer la composition d'une monographie toute pratique, qui pût servir de guide aux jeunes Médecins, elles ne pouvoient être remplies par un ouvrage qui ne seroit que savant.

Le Mémoire n.° 2, dont l'épigraphe, trop longue pour être transcrite ici, est tirée des *Observations et Recherches de Médecine*, se recommande par des observations faites avec beaucoup d'exactitude et de soin, mais sur-tout par un tableau synoptique et comparatif qui présente, sur cinq colonnes, l'hydrocéphale interne et les autres maladies analogues avec lesquelles on pourroit encore la confondre quelquefois, ainsi que les signes propres à chacune, et par conséquent propres à garantir de l'erreur. L'auteur de cet ouvrage critique en plusieurs endroits, un peu sévè-

rement peut-être, mais, à ce qu'il nous semble, avec assez de justice, le Mémoire couronné à Bordeaux. Il paroît avoir observé l'hydrocéphale avec beaucoup d'attention, ayant été à portée de la voir assez fréquemment à Paris, et de la traiter, sous la direction du docteur Jadelot, à l'hôpital des enfans où il a été élève interne. Au reste, comme tous les praticiens qui se tiennent en garde contre l'esprit de systême, il a étudié cette maladie dans la nature, et la croit essentielle.

Il n'en est pas de même de l'auteur du Mémoire n.° 8, ayant pour épigraphe cet hémistiche de Virgile, *atque exsudat inutilis humor;* il ne voit dans l'hydrocéphale aiguë qu'une variété de la fièvre *ataxique-continue-sporadique;* et cependant la force de l'évidence l'oblige à reconnoître trois variétés dans cette maladie; variétés au reste qu'il caractérise avec justesse, et que sans doute il a vérifiées dans les observations fort bien détaillées qui se trouvent répandues dans son ouvrage, écrit d'ailleurs avec autant de facilité et de clarté que de précision, et disposé avec méthode. Cet ouvrage paroît être celui d'un jeune Médecin qui fait preuve d'instruction, et qui réunit les qualités né-

cessaires pour bien observer et bien écrire.

Si l'on excepte les mémoires n.os 1 et 4 que nous avons cru devoir passer sous silence, parce qu'ils laissent beaucoup à désirer; tous ceux dont il vient d'être parlé, se font remarquer par l'excellence des principes, par l'exactitude des détails et par la fidélité avec laquelle ils présentent, tracé d'après nature, le tableau de l'hydrocéphale interne. Un seul diffère d'opinion quant à la nature de la maladie, mais c'est sans aucun préjudice pour le traitement, qu'ils ont tous établi de la manière la plus rationnelle et la plus judicieuse. En supposant même que leurs ouvrages pussent se balancer sous ce rapport, il en seroit toujours autrement à l'égard du mérite de l'exécution, et c'est ce genre de mérite qui a dû fixer les rangs parmi eux. Sans doute ils ne pouvoient pas tous occuper la première place, mais les vaincus dans une lutte inégale ne sont pas pour cela, humiliés de leur défaite; il est encore une sorte de gloire pour ceux qui succombent, quand ils se sont mesurés avec un redoutable adversaire. L'Académie en applaudissant aux efforts de leur zèle, regrette sincèrement de ne pouvoir, en ce jour solennel, leur donner de plus éclatans témoignages de sa satisfaction.

Après avoir entendu la lecture de ce rap-

port et pris l'avis de ses commissaires, l'Académie a décidé que le prix seroit décerné à l'auteur du mémoire n.° 6, que l'accessit étoit accordé à celui du n.° 3, et qu'il seroit fait une mention honorable du mémoire n.° 5.

En conséquence, le président décachete le billet joint au mémoire n.° 6 et proclame le nom de l'auteur, qui est M. *André* MATTHEY, D. M. à Genêve, secrétaire de la société de médecine de cette ville, médecin du bureau de bienfaisance et membre de plusieurs sociétés savantes.

Il ouvre ensuite le billet cacheté joint au mémoire n.° 3, et annonce que l'auteur est M. *Edouard* PETIT, docteur en médecine de la faculté de Paris, médecin des épidémies pour la sous-préfecture de Corbeil, médecin et administrateur honoraire de l'hospice civil, correspondant de la société de la faculté de médecine de Paris, de la société médicale d'émulation, demeurant à Corbeil, département de Seine-et-Oise.

L'Académie, s'étant fait une loi de n'ouvrir que les billets joints aux mémoires qui ont obtenu le prix ou l'accessit; et de brûler les autres, ne peut indiquer le nom de l'auteur du mémoire n.° 5.

Le Président termine la séance, en rappe-

lant par la lecture du programme suivant, le sujet de prix à décerner en 1819.

L'Académie, *dans sa séance du 18 mai 1818*, a proposé pour sujet de prix à décerner en 1819, L'ÉLOGE HISTORIQUE DE LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ.

Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Les morceaux envoyés au concours seront adressés, *francs de port*, au secrétaire de l'Académie, avant le 1.er mars 1819. Ce terme est de rigueur.

Les concurrens ne se feront connoître, ni directement, ni indirectement; ils joindront à leur mémoire, un billet cacheté, contenant leurs noms, qualités et demeure, et portant la même épigraphe que celle mise en tête de la pièce. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aura mérité le prix ou l'accessit.

Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils le désirent.

Les membres résidens de l'Académie ne sont point admis à concourir.

Signé ANTOINE, D. M. *Président.*

VALLOT, D. M. *Secrétaire.*

DISCUSSION
HISTORIQUE
SUR LE CONCILE TENU A DIJON
EN 1199,
ET
SUR LES CHRONIQUES DE SAINT-BENIGNE (1).

Par M. GIRAULT.

Un des événemens les plus remarquables du règne de Philippe-Auguste est le Concile assemblé dans le dernier mois du XII.e siècle, en l'église de l'abbaye de St. Benigne de Dijon.

Le service divin suspendu, le temporel des églises saisi, les évêques et les curés chassés et bannis, le tiers du revenu des biens confisqué, les impôts excessivement accrus, des exactions de tout genre autorisées, le rappel des juifs qui n'étoient pas alors pour les peuples, dit le véridique Mezerai (III-170) un moindre fléau que la peste et la famine, toute la France pendant sept mois dans les angoisses, le deuil et les larmes;

(1) Dans la séance du 5 août 1818, l'Académie a délibéré que ce morceau, qui intéresse l'histoire de France et spécialement celle de la ville de Dijon, seroit imprimé en entier à la suite du compte rendu de ses travaux.

telles furent, de ce Concile, les déplorables suites et les tristes effets (1).

La cause en étoit la répudiation d'Ingelburge de Danemarck que Philippe-Auguste avoit fait prononcer, afin de pouvoir épouser Agnès de Méranie : Ingelburge, dit l'archevêque de Rheims qui avoit béni son mariage, (*Dr. du Rad.* II-429) aussi belle qu'Hélène, et d'un port aussi noble que Polixène, sage comme Rebecca et chaste comme Suzanne, joignoit à la dévotion d'Anne la prudence de Sara : *Monemus*, écrivoit le Pape Innocent III au roi de France, *ut praedictam reginam* (QUAM EX PLURIUM TESTIMONIO, QUIBUS EST RELIGIONIS ET DIGNITATIS RATIONE CREDENDUM, MIRÆ SANCTITATIS ET HONESTATIS AUDIVIMUS ESSE) *retineas in gratiâ conjugali.* Epis. Innoc. III, I-93.

Comment se fit-il que Philippe-Auguste se fût dégoûté d'une princesse aussi accomplie, dès la première nuit de ses noces? On n'en a jamais bien su la raison; les uns l'attribuent à un défaut secret dans le physique de la reine; les autres à des charmes magiques et au pouvoir de la sorcellerie : quoi qu'il en soit, Philippe relégua sa nouvelle épouse à l'abbaye de Cisoin, près de Lille, et cessa de la voir. Il fit prononcer la nullité de son mariage, et trois ans après il passa à de secondes noces avec Agnès de Méranie.

---

(1) Pendant près de huit mois que dura cette excommunication, dit Saintfoix, les églises furent fermées, on ne disoit plus ni messes ni vêpres, on ne se marioit point, les œuvres du mariage étoient même illicites; il n'étoit permis à personne de coucher avec sa femme parce que le Roi ne vouloit plus coucher avec la sienne, et la génération ordinaire dût manquer en France cette année-là. *Ess. hist. sur Paris*, tom. II—159.

Ce fut contre cette seconde alliance, sur laquelle le pape Célestin avoit bien voulu fermer les yeux, que s'éleva le pape Innocent III son successeur, et il convoqua, pour le 6 décembre 1199, un concile national à Dijon.

La présidence en fut déléguée à *Pierre de Capoue*, cardinal, légat du Saint-Siége. *Renaud de Forets*, archevêque de Lyon ; *Guillaume de Champagne*, cardinal de Ste.-Sabine, archevêque de Rheims ; *Aymard*, archevêque de Vienne ; *Amédée de Tramelay*, archevêque de Besançon, y assistèrent, avec dix-huit évêques dont l'histoire ne nous a fait connoître ni les noms ni les siéges : les abbés de *Saint-Denis* de Paris, de *St.-Remy* de Rheims, de *Cluny*, de *Vezelay*, un grand nombre d'autres abbés ou prieurs en faisoient partie. Les séances de cette assemblée s'ouvrirent le jour de St. Nicolas, au mois de décembre 1199, dans la basilique de St. Benigne.

La haute influence de ce Concile sur la France ne dut point être ressentie en Bourgogne, qui étoit alors gouvernée par ses ducs, souverains particuliers de cette province ; c'est sans doute par cette raison qu'aucun des historiens particuliers du duché de Bourgogne, St.-Julien de Baleurre, Paradin, Duchesne, Gaultherot, Fyot, Courtépée et autres, n'ont fait aucune mention de ce Concile. On auroit dû s'attendre à en trouver les détails dans la volumineuse histoire de Dom Plancher, qui n'est pas avare de tout ce qui concerne son couvent ; certes, l'assemblée d'un Concile devoit marquer dans les annales de son monastère, et cependant il a gardé le même silence.

Nous en sommes donc réduits à consulter sur ce

Concile les historiens généraux de la France. Parmi ceux qui sont contemporains, en premier ordre, est RIGORD, historien du règne de Philippe-Auguste, le premier qui ait eu le titre d'historiographe de France; RIGORD dont l'histoire, au dire d'un savant académicien (1), fut en très grande estime de son temps, la mieux écrite de toutes celles qui nous restent de ce siècle, la plus détaillée, la plus exacte, celle qu'on doit préférer à toute autre pour les trente premières années du règne de Philippe-Auguste.

Voici dans quels termes cet historien s'exprime :

1199. *Eodem anno, mense decembri, in festo S. Nicolai, convocatum est Concilium apud* DIVIONEM, *à Petro praedicto cardinali, omnium episcoporum, abbatum et priorum totius regni. Sed quia contrà regem Franciae et regnum ipsius sub interdicto ponere moliebatur, à nunciis regis ad romanam sedem est appellatum. Tamen ipse cardinalis appellationi non deferens*, IN EODEM LOCO ASTANTIBUS EPISCOPIS UNIVERSIS, *sententiam protulit. Sed usque xx dies post Nativitatem Domini non esse publicandam praecepit. Transactis verò xx diebus à Nativitate, tota terra Regis Francorum interdicto subjacuit.* (Duchesne, *Hist. Fr.* V. 43).

D'après ce texte, deux choses sont constantes :

1.° Que ce Concile fut assemblé à Dijon : *APUD DIVIONEM.*

2.° Que ce fut à Dijon, *IN EODEM LOCO*, en présence de tous les Pères du Concile, *ASTANTIBUS*

---

(1) Lacurne de Sainte Palaye, *Acad. inscr. mém.* t. XII, p. 242.

EPISCOPIS UNIVERSIS, que fut décrétée la mise en interdit du royaume.

Aussi tous les historiens de France, Paul Émile, Nic. Gilles, Dutillet, Mezerai, Daniel, Velly, Hénaut, Dreux du Radier, etc., etc., ne parlent-ils que du Concile de Dijon.

Guillaume Le Breton, autre historien contemporain et continuateur de Rigord, parle de ce Concile en ces termes :

Petrus Capuanus, apostolicae sedis legatus, convocato Concilio apud Divionem, *oppidum* Allobrogum, *totum regnum Franciae interdixit, pro eo quod rex uxorem suam non exhibebat et superinductam tenebat; et hoc factum fuit in festo S. Nicolai; sed executio sententiae dilata fuit usque post natalem, et non multò post Philippus rex misit solemnes nuncios ad Papam.* (Duchesne, *loco cit.*)

Suivant ce récit, il est donc également constant que ce fut dans le Concile de Dijon que fut portée la sentence d'interdit sur le royaume de France ; nous remarquerons cependant que cet annaliste appelle Dijon ville des *Allobroges*, qualification qui ne sauroit convenir qu'à Vienne qui en étoit la métropole ; et nous conviendrons qu'entre les mots *DIVIONEM* et *VIENNAM*, il y a bien pu avoir quelque méprise de copiste. Mais Rigord, mais Vincent de Beauvais, mais les autres chroniques n'ont pas fait cette méprise et se sont expliqués clairement sur le lieu où ce Concile fut assemblé. Si l'on admettoit que les termes de Guillaume Le Breton doivent s'appliquer à Vienne, il faudroit accorder aussi que jamais ce Concile n'a été con-

voqué ni assemblé à Dijon, ce qui seroit en opposition manifeste avec ce qu'ont dit les autres contemporains : or, comme l'on ne sauroit récuser leur témoignage, il faut donc considérer l'épithète donnée à Dijon par Guillaume, comme une faute de géographie ou de copiste ; faute évidente qui a cependant été constamment répétée par Sponde dans son Abrégé des *Annales de Baronius*.

Vincent de Beauvais, autre historien contemporain, puisqu'il mourut en 1264 ; Duchesne en son *Histoire des Papes* ; Paris, 1645, in-fol. ; Dattichi en son *Histoire des Cardinaux* ; Paris, 1653, in-fol., ne nomment que Dijon pour lieu du Concile de 1199.

N. Vignier, qui écrivoit vers le milieu du XVI.e siècle, dans sa *Chronique des Affaires de Bourgogne* (Basileæ, 1575, in-4.°), mentionne ce Concile en ces termes : *Cùm Philippus Francorum rex, repudiatâ conjuge, quae Daniae regis soror erat, et aliam superinduxisset,* DIVIONE CONCILIUM EPISCOPORUM, *eâ de causâ hoc anno 1199 habitum est, Petro Capuensi, Papae legato, praeside, cujus decreto, toti Franciae sacris interdictum fuit à feriis luminarium usque ad kalendas augusti. Adeò ut sit in quibusdam annalibus memoriae proditum, toto eo tempore in tabulis et actis publicis Franciae subscribi solitum fuisse :* REGNANTE CHRISTO, *cum antea,* PHILIPPO, *scriberetur.*

Dans tous ces auteurs et autres que nous avons compulsés (1), il n'est toujours question que de la ville de

(1) La chronique de Saint Médard de Soissons qui se termine en 1239 (*Spicileg. d'Acheri*) ;

Celle de l'abbaye de Senone qui finit en 1250 (*Ibid. Spicileg.*)

Dijon pour lieu des séances de ce Concile, qui attira tant de maux sur la malheureuse France.

Qui pourroit donc balancer ou contredire tant et de si graves autorités ?

Une seule pièce qui a vu le jour pour la première fois en 1657, imprimée dans la nouvelle bibliothèque des manuscrits dont le P. Labbe fut éditeur : et il est digne de remarque que dans toutes les collections de conciles imprimées antérieurement à la publication du recueil du P. Labbe, on ne fait mention que du concile de Dijon, tandis que dans les recueils de conciles et actes publiés postérieurement, on trouve la leçon insérée vol. 1.er fol. 295 des Mss. que le P. Labbe a mis au jour.

Odoric Raynaldi en est une preuve évidente, il dit :

Celle de l'abbaye de Cluni (*Thesaur. anecdot.* III-1387.)

Celle de Saint Albin d'Angers, (*nov. bibl. manuscr. Labbei* 275), également contemporaine.

Celle de Robert de Mont, à la suite de celle de Sigebert, finissant en 1210 (*Script. germ.*)

Le grand Bullaire romain (*Romae* 1742 *in-fol.* XII vol.)

D'Auteuil, dans son hist. des Min. d'État, 1667 in-12, à l'art. du cardinal de Champagne, l'un des pères de ce concile, n'en disent PAS UN SEUL MOT.

Nous aurions désiré pouvoir consulter la chronique de Saint Marian d'Auxerre, qui se termine à l'an 1200, celle d'Alberic qui se continue jusqu'à 1241 ; mais ces ouvrages n'ont pas été à notre disposition ; ils ne sont pas dans les bibliothèques publiques de Dijon, Besançon, ni Lyon, où MM. Weisse et Delandine, savans conservateurs de ces dépôts, ont bien voulu, à notre sollicitation, faire des recherches qui nous ont été très utiles.

Cont. Annal. Baronii, Romæ 1646, in-fol. 36.

Petrus sedis apostolicae Legatus, cardinalis S. Mariae in viâ latâ, qui non diu post dimissus è custodiâ DIVIONE OPPIDO BURGUND. *coegit Episcoporum conventum in quo Philippi Regis sacris interdixit propterea quod Ingeburgae justae uxori, Mariam superduxerat filiam Ducis Meraniae.*

Annal. eccles. Romæ 1667, in-fol. tom. 1.

Addunt acta Legatum DIVIONE *concilium coegisse, ut ecclesiasticâ severitate insanis irretitum amoribus Gallorum regem percelleret. Eum verò cum tutò in Philippi ditione tantam rem agitari non posse pertimesceret,* VIENNAM *se contulisse,* INDICTOQUE ALIO CONCILIO *interdicti sententiâ Gallias perculisse.*

Suivant ce que Raynaldi imprime en 1646, dix ans avant la collection publiée par le P. Labbe, il ne fait mention que de Dijon pour siége de ce concile; d'après ce que ce même auteur écrit en 1667, dix ans après la publication du recueil du P. Labbe, il parle d'une translation de ce concile à Vienne :

Cette variation dans le même auteur est frappante : suivant sa dernière version, ce ne seroit pas du concile de Dijon, mais d'un autre concile, convoqué à Vienne, que seroient parties les foudres lancées sur Philippe-Auguste et son royaume; alors les historiens du XIIIe siècle nous en auroient imposé; l'historiographe avoué du règne de Philippe-Auguste se seroit mépris; nous ne devons cependant pas le décider ainsi sans examen.

Deux bourguignons se sont autrefois occupés de ce sujet :

Paul DUMAY, conseiller au parlement, dans son recueil intitulé : *Innocentii III, Pontif. Max. Epistolae cum lucubrationibus.* Paris 1625, in-8.°, a dû parler de ce concile tenu dans sa patrie; nous n'a-

vons pu nous en procurer un exemplaire, ni le faire consulter; il n'existe pas dans les bibliothèques publiques de Dijon, Besançon, ni Lyon.

Jean Bouhier, aïeul du célèbre président de ce nom, avoit composé l'histoire du divorce de Philippe-Auguste avec la reine Ingelburge et l'avoit appuyée de pièces justificatives (*Fontette*, 28,439) : ce Mss. étoit conservé dans la riche bibliothèque de son petit-fils; malheureusement ce précieux dépôt, acheté en 1781 par l'abbaye de Clairvaux, resté dans des caisses jusqu'à la révolution, ayant passé de ce monastère au chef-lieu du département de l'Aube, est perdu pour une province sur l'histoire de laquelle il renfermoit tant de monumens intéressans.

Il nous a donc fallu recommencer le travail auquel s'étoient livrés dans leurs heures de loisir ces deux respectables magistrats; et nous nous sommes fait la question que le dernier n'a certainement pas manqué de se faire : Pourquoi jusqu'en 1657, n'y a-t-il eu qu'une opinion sur le lieu des séances du concile de décembre 1199; et pourquoi depuis cette époque l'opinion est-elle changée? quelle confiance mérite donc le passage sur lequel cette dernière opinion est appuyée?

Ce texte est ainsi conçu :

Anno MCC. Concilium apud Divionem in ecclesiâ istâ convocatum est à D. Petro Capuensi S. Mariae in viâ latâ diacono cardinali apostolicae sedis legato : et interfuerunt ibi Lugdunenses, Rhemenses, Bisuntinenses et Viennenses Archiepiscopi et cum eis XVIII episcopi, et abbates cluniacenses, vezeliacenses, S. Remigii Rhemens., S. Dyonis. Parisiens. et alii quàmplures quo-

rum numerum non expressimus. Et duravit concilium à festo S. Nicolai, quod est mense decembri usque ad VI dies.

Jusques-là cet auteur est en harmonie avec tous les autres; mais il en diffère quand il ajoute :

Post paucos verò dies, praedictus Cardinalis APUD VIENNAM PARTICULARE REVOCAVIT CONCILIUM, *ubi promulgavit sententiam, à D. Papâ Innocente datam, in omni terrâ quae subjacet et obedit Regi Francorum : ità quod in ecclesiis nullum celebraretur officium divinum, praeter baptisma puerorum et pœnitentiam mortuorum, et duravit interdictum* APUD NOS, *à tertiâ die post purific. B. M. usque in vigiliâ exaltationis S. Crucis.*

Le P. Labbe dit avoir tiré ce fragment d'une chronique de Saint-Benigne, intitulée : *Excerpta ex chronico Mss. S. Benigni Divionensis, adscripto in margine, ad Cyclos Paschales*; contenant trois pages in-folio, mentionnées fol. 30 du *Conspectus historicorum Burgundiae*, de Philib. de la Mare, et dans Fontette, n.° 12,352 : l'on s'est empressé d'y ajouter foi, parce qu'on a annoncé ce texte comme émané d'un témoin oculaire, et produit par un antiquaire savant, d'après lequel il n'étoit pas même permis de douter.

Très certainement nous respectons les hautes connoissances, l'étendue du savoir, la grande réputation du P. Labbe, et nous rendons toute justice à son érudition immense et éclairée.

Mais si l'on doit en croire ce que dit M. De Lacurne de Sainte-Palaye, au sujet même des écrivains de l'époque qui nous occupe; « l'Histoire n'est fondée que sur

« le témoignage des auteurs qui nous l'ont transmise;
« il importe donc extrêmement, pour la savoir, de
« bien connoître quels étoient ces auteurs : rien n'est
« à négliger sur ce point, le temps où ils ont vécu,
« leur naissance, leur état, leur patrie, la part qu'ils
« ont eue aux affaires, les moyens par lesquels ils en ont
« été instruits, l'intérêt qu'ils y pouvoient prendre, au-
« tant de circonstances qu'il n'est pas permis d'ignorer :
« de là dépend le plus ou le moins d'autorité qu'ils doi-
« vent avoir, et sans cette connoissance on court risque
« très souvent de prendre pour guide un historien de
« mauvaise foi ou du moins mal informé. » Si, disons-nous, ces principes d'un connoisseur en cette partie, adoptés par la savante Académie des inscriptions (XII-242 *in*-12), sont vrais, nous oserons demander au P. Labbe.

Quel est ce chroniqueur qu'il n'a pas craint de produire? Quelle est sa patrie, son état, le temps où il écrivoit? D'où cette chronique lui est-elle parvenue?

Sur ces différens objets essentiels il ne nous dit absolument rien : il ne nous apprend même pas si c'est lui (le P. Labbe) qui a fait l'extrait de cette chronique; (*excerpta aliquot*, ce sont ses termes dans le sommaire en tête du volume qu'il publie); si cet extrait lui a été fourni tout fait, ou s'il est l'abrégé de la chronique de Jean de Salins, 1.er chroniqueur de Saint-Benigne.

Les réflexions que doit faire naître un aussi profond silence, ne sont déjà point avantageuses au rédacteur de la chronique que j'appelerai *Cyclaire* pour la distinguer des autres; mais ce ne sont pas les seules observations qu'un examen approfondi doive suggérer.

La chronique de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, dit Legendre (*Hist. de Fr.* I-23), fait d'autant plus de plaisir à lire que l'on y voit en abrégé l'histoire sacrée et profane mêlées sans confusion : elle prend depuis 485 à 1152 ; sa continuation par un moine qui écrivoit en 1513 n'est pas du même mérite. (1)

La chronique *Cyclaire* commence en 753 et se termine à 1223 ; le continuateur de Jean de Salins prend depuis 1153 jusqu'en 1513 ; le P. Chifflet Jésuite l'a continuée jusqu'en 1651, et Dom le Roi jusqu'en 1671.

Longueruana I. 98. II-127.

(1) L'abbé de Longuerue n'étoit pas du même sentiment sur cette chronique : elle est, disoit-il, d'un homme inconnu qui vivoit en 1100, et sous ce rapport elle ne vaut pas la peine d'être réfutée (ce qui doit s'entendre toutefois quant aux faits pour lesquels on l'opposoit à Longuerue).

Histoire de Bourgogne. T. 1. 477.

L'abbé Fyot et D. Plancher, réputent pareillement cette chronique anonyme, mais ayant été écrite dans le temps qu'Halynard étoit abbé de ce monastère.

Mem. de Dumoletz. IV-224.

L'abbé Papillon a composé une dissertation exprès pour prouver que l'auteur de cette chronique étoit inconnu ; il accorde seulement qu'il étoit en 1026 moine de cette abbaye.

Si ces historiens eussent pris la peine de recourir à l'original de cette chronique qui étoit jadis à la bibliothèque de Saint Benigne, et actuellement conservé à la bibliothèque publique de Dijon, ils y auroient vu clairement que son auteur se nomme.

Nos Divionensis sacri monasterii, à PARVULO HABITATORES et amatores....., SALINENSES...... aliquanti offerentes filios suos, similiter contulerunt de rebus suis, inter quos PATER MEUS ME OFFERENS, dedit puteum et sedem unius caldariae....

D. Grappin, abrég. 299. ann. jura 160.

Aussi les auteurs franc-comtois l'ont-ils nommé au rang des historiens de leur province, sous le nom de JEAN LE MOINE DE SALINS.

Peignot, Mél. philol. 27.

Si l'on considère en effet que dans le siècle où cette chronique fut écrite, les individus n'étoient connus que par leurs noms de baptême, leurs professions et le nom de leur pays, les

Comment se fait-il qu'aucun des continuateurs de Jean de Salins n'ait parlé de la translation à Vienne du concile de Dijon ; ils devoient tous avoir connoissance de ce qu'avoit écrit, à ce sujet, bien avant eux, le chroniqueur *Cyclaire*. Pourquoi cette chronique *Cyclaire* n'est-elle pas le premier supplément inscrit à la suite de celle de Jean de Salins sur l'original déposé à la bibliothèque publique, puisqu'elle est intermédiaire entre Jean de Salins et le premier de ses continuateurs? Pourquoi n'est-

---

noms patronimiques des familles ne s'étant établis que dans le XIII.[e] siècle, on verra que ce 1.[er] chroniqueur se faisoit assez connoître en disant qu'il s'appeloit JEAN, qu'il étoit MOINE, et natif de SALINS.

Le P. Mabillon et El. Dupin ont cru ce *Jean de Salins* auteur de la Chronique de Bèze; ils ont été réfutés par l'abbé Papillon et M. de Valois, qui ont observé que malgré le commencement absolument pareil de ces deux chroniques, le style, le choix des faits suffisent pour démontrer qu'elles ne sortent pas de la même plume : la chronique de Bèze, disent-ils, n'est qu'une mauvaise compilation tirée, non seulement de Grégoire de Tours et de Fredegaire, mais même de la chronique de Saint Benigne qu'il a mise en pièces suivant sa fantaisie, ce qui est bien différent de l'éloge que font de la chronique de Saint Benigne les savans auteurs du recueil des historiens de France.

L'original de la chronique de Saint Benigne, écrit sur peau de vélin, conservé dans la bibliothèque de Saint Benigne, autrefois riche en manuscrits, en fut enlevé par l'insouciance des moines qui laissoient le libre accès de leur bibliothèque à tout le monde; ils furent assez heureux pour retrouver ce précieux monument de leur histoire à Autun, où ils le firent racheter pour 40 fr.; il existe aujourd'hui à la bibliothèque publique de Dijon, dans l'état où l'a dépeint l'abbé Papillon, gr. in-4.°, écriture gothique, ayant quelques feuillets remplis d'une écriture plus moderne, et terminé par un recueil de chartres relatives aux possessions et droits de l'abbaye. Désormais cette chronique est à

Menagiana, II-96.

Biblioth. de Calomiés, 237.

elle pas imprimée dans le *spicilege*, entre la chronique de Jean de Salins et celle qui continue ses annales ? Ces réflexions suffisent pour prouver qu'en Bourgogne, même à Dijon, même dans l'abbaye de Saint-Benigne, on ne faisoit aucun cas de cette chronique *Cyclaire*, qu'elle étoit considérée comme apocriphe; et elle l'est en effet.

Nous avons déjà fait remarquer que le duché de Bourgogne qui n'obéissoit pas alors au Roi de France,

---

l'abri de se perdre ; D. Luc d'Achery l'a fait imprimer, tom. 1.er p. 353 de son *Spicilege*. Paris, 1723, in-fol. 3 vol.

La chronique de Jean de Salins fut continuée, depuis 1152 jusqu'en 1513, par un moine du même couvent ; mais ce continuateur est peu exact dans les faits, et ne mérite pas de tenir un rang parmi les historiens. L'abbé Papillon, jaloux à l'excès de l'histoire de sa patrie, ne lui passe pas de n'avoir parlé du siége de Dijon par les Suisses en 1513, que comme il auroit parlé du siége de Troyes, ou de quelqu'événement arrivé dans un temps très reculé et dans des pays lointains ; en effet lorsqu'une des brèches faites aux murs de Dijon, étoit ouverte en face et à 30 pas du portail de Saint-Benigne, n'étoit-ce pas à l'annaliste de ce monastère à nous transmettre les particularités d'un siége dont la levée fut d'une si haute importance pour son abbaye, Dijon, la Bourgogne et la France. Cette 1.re suite de la chronique de Saint Bènigne est imprimée après le texte de Jean de Salins au spicilege d'Achery.

Une seconde suite a été ajoutée à cette chronique par le jésuite Pierre-François Chifflet, qui l'a prolongée jusqu'en 1651 ; elle n'existoit qu'en manuscrit. M. de Fontette la mentionne sous le n.° 12,353, et nous apprend qu'une copie en étoit conservée parmi les manuscrits des frères de Sainte Marthe, à la bibliothèque de Saint Magloire, à Paris.

Enfin, Dom Thomas Leroi, d'après les titres originaux conservés aux archives de l'abbaye, a composé une dernière suite à cette chronique qu'il a poussée jusqu'en 1671 ; elle est citée

mais à ses Ducs souverains particuliers, ne dût se ressentir, ni de l'interdit qui ne fut jeté que sur les pays de l'obéissance de Philippe-Auguste, ni des vengeances de ce Monarque sur des ecclésiastiques d'un pays qui n'étoit pas sous sa domination, et sur des peuples qui n'étoient pas ses sujets; ce fait ne sauroit être contesté par personne. Or lorsque le chroniqueur *Cyclaire* dit *Duravit interdictum* APUD NOS, il est clair qu'il n'écrivoit pas en Bourgogne, puisque la Bourgogne n'a pas été à cette époque soumise à l'interdit, mais qu'il

---

par Fontette, sous le n.° 12, 354; elle étoit manuscrite et conservée aux archives du monastère, mais à sa suppression on ne l'y a pas retrouvée; c'est ainsi qu'à la destruction des ordres religieux nous avons perdu des richesses en tous genres qui n'ont profité à personne.

Indépendamment de cette chronique et des trois continuations que nous venons de signaler, M. de Fontette cite encore sous le n.° 12, 347 un manuscrit intitulé : *Chronicon breve S. Benigni Divionensis* conservé dans la bibliothèque de cette abbaye et dans celle du président Bouhier. Nous n'avons pu en avoir aucune connoissance ni savoir ce qu'elle étoit devenue.

Guichenon, dans la liste des manuscrits où il a puisé pour son histoire de Bresse et Bugey, cite une chronique intitulée *Chronicon Benignianum Divionense* portant le nom de Charles Fêvret. Papillon avoue que personne n'a pu l'instruire de cette chronique et qu'il ne sait ce que c'est. Nous n'avons pas été plus heureux, mais nous ajouterons que lorsque M. Fevret de Fontette, descendant de Charles Fêvret, ne nomme même pas cette chronique dans le savant catalogue qu'il a donné avec le plus grand détail, des ouvrages qui pouvoient intéresser la ville de Dijon et la province de Bourgogne; c'est la plus grande présomption que cette chronique n'existoit pas, qu'elle n'est pas de Charles Fêvret, et que le nom de Fêvret n'y figure que comme celui du possesseur d'une copie de la chronique de Saint Benigne, copie que Ch. Fêvret aura pu communiquer à Guichenon.

rédigeoit sa chronique en France, sur laquelle cet interdit pesa si long-temps. Cet écrivain n'étoit donc pas un des chroniqueurs de Saint-Benigne.

Ce chroniqueur *Cyclaire* fait encore preuve d'inexactitude lorsqu'il dit que cet interdit dura jusqu'à la veille de l'exaltation de la Sainte-Croix, c'est-à-dire, jusqu'au 13 septembre, tandisqu'il fut levé, comme nous l'avons dit, aux kalendes d'août qui correspondent au 16 de juillet : il donne deux mois de plus à sa durée qui, d'après Mezerai, ne fut que de 7 mois. Ce ne fut point non plus trois jours après la Chandeleur que le service divin fut suspendu en France, mais xx jours après Noël, ou dès le 15 de janvier, *transactis xx à nativitate*.

Si dans une ligne, nous relevons trois erreurs matérielles de ce chroniqueur *Cyclaire*, quelle confiance pouvons-nous prendre en lui lorsque nous le voyons rester seul contre Rigord et tous les contemporains? Car de ce que le P. Labbe et, d'après lui, plusieurs autres, auront répété que le concile de Dijon fut transféré à Vienne; ce n'en est pas moins une opinion isolée provenant du chroniqueur *Cyclaire*, puisée dans un auteur inconnu, ignoré, démontré inexact, non avoué du monastère dont il écrit les annales, n'y demeurant même pas, et cette assertion fût-elle mille fois réimprimée, n'en acquerroit pas plus de valeur; ce ne seroit toujours qu'une seule et même opinion.

Cependant nous trouvons encore un autre annaliste, digne en tous points d'être accolé au chroniqueur *Cyclaire*, aussi inconnu que lui, sans garantie, ignoré jusqu'en 1682, et toujours produit postérieurement à 1657 : c'est l'auteur des gestes d'Innocent III imprimés

en tête des lettres de ce Pape dans l'édition donnée par Baluze, Paris 1682. In-fol. Il dit pag. 21 :

Congregato igitur APUD DIVIONEM *archiepiscoporum necnon abbatum et aliorum multorum concilio, Rex praesentiens quod idem legatus vellet procedere contrà ipsum, per nuncios suos fecit ad sedem apostolicam appellari. Legatus autem, non ut appellationi deferret, sed ut differret ad tempus quatenus alibi mandatum apostolicum commodiùs adimpleret, tandem* APUD VIENNAM, MULTIS ARCHIEPISCOPIS CONVOCATIS, *inter quos quidam de regno Francorum fuere presentes, interdicti sententiam promulgavit.*

Le mot *Convocatis* fait ici toute la différence : si on le supprime, ou si on le remplace par celui *Adstantibus*, cet annaliste sera conforme à Rigord et autres contemporains, car il est vrai que la sentence d'interdit portée au concile de Dijon, ne fut promulguée qu'à Vienne; si l'on conserve ce mot *Convocatis*, alors l'auteur des gestes rentre dans la narration du chroniqueur *Cyclaire*, parce qu'il pose en fait la convocation à Vienne d'un nouveau ou d'un 2.e concile.

Au surplus, l'auteur des gestes n'offre pas plus de garantie que le chroniqueur *Cyclaire*; on le dit contemporain, mais on ne le prouve pas; on ne fait connoître ni son nom, ni son âge, ni son pays, ni sa profession; et les mêmes reproches que nous avons faits au chroniqueur *Cyclaire*, nous sommes en droit de les adresser à l'auteur des gestes.

Suffira-t-il donc de la découverte d'un manuscrit, dont on ne connoît ni l'auteur, ni la date, ni le lieu où il a été rédigé, ni le degré de croyance qu'il mérite, pour renverser ce qu'ont écrit, l'on pourroit dire

officiellement, les historiographes avoués de nos Rois, les écrivains dont on connoît le nom, l'âge, le pays, la profession, dont l'authenticité et la véracité sont certaines ? Que penserions-nous aujourd'hui de celui qui prétendroit réformer l'histoire d'Henri IV, d'après ce qu'auroient écrit, en pays étranger, quelques ligueurs obscurs, sur le compte de ce monarque ?

Quel intérêt avoient donc Rigord et ses continuateurs pour ne nommer que Dijon et ne pas parler de Vienne, au sujet de l'interdit porté contre Philippe-Auguste et son royaume ? Peu devoit leur importer de quelle ville émanât ce décret ; en quelque lieu qu'il eût été rendu, ses effets n'en étoient pas moins les mêmes ; Dijon et Vienne étoient des villes alors étrangères à la France. Ces auteurs auront nommé Dijon, comme nous citons un décret de *Schoenbrunn*, *Berlin* ou *Madrid*, quoiqu'il n'ait été promulgué qu'à *Paris* ; et c'est précisément l'hypothèse où nous sommes au sujet de ce Concile, dont nous voyons ajourner la promulgation, pour donner le temps au légat et aux évêques qui le composoient, de se mettre à l'abri de la colère de Philippe-Auguste.

Mais si la translation du Concile de Dijon à Vienne est réelle, non-seulement les chroniqueurs de la Bourgogne et ceux de Dijon, mais encore ceux du Dauphiné et de la ville de Vienne ont dû en parler : nous avons consulté ces derniers, sans y trouver un seul mot du Concile de 1199, quoiqu'ils s'expliquent très au long sur les autres conciles tenus en cette métropole primatiale.

Nous n'avons pu ni recourir à la chronologie des archevêques de Vienne (*citée par Fontette*, n.° 10679), se terminant à 1239, conservée au tome VI des Mss.

du P. Etiennot, qui étoient déposés à l'abbaye de St.-Germain-des-Prés ; ni nous procurer le catalogue imprimé, tom. 2 des opuscules de Pierre de Villars(*idem*, n.° 10681) ; pas même l'histoire de Vienne, par Le Lièvre, 1623, in-8.° : mais nous pouvons affirmer que dans la chronologie des archevêques de Vienne, insérée, pag. 101, tom. 1.er des *Analecta* du P. Mabillon ; que dans l'histoire de Vienne de J. Dubosc (*Joannes à Bosco*), insérée pag. 109, part. 2.e de la *Bibliotheca Floriacensis*; que dans les Antiquités de Vienne, par Chorier, Lyon, 1659, in-12, il n'est fait aucune mention du Concile de 1199.

Nous ne nous étonnerons pas de trouver ce Concile mentionné par les historiens de Vienne, postérieurs à 1657, de même qu'il est cité dans toutes les éditions des conciles postérieurs à cette date ; tout cela part de la même source, le chroniqueur *Cyclaire* tiré de la poussière, et produit au grand jour sous la protection du P. Labbe ; aussi Charvet, dans son Histoire de Vienne, Lyon, 1761, in-4.°, docile à la leçon du jésuite, dit-il :

« Innocent III envoya le cardinal de Capoue, qui « tint Concile à Dijon. La question du divorce y fut « discutée, et prit un tour peu favorable aux sentimens « de Philippe, qui, pour prévenir l'excommunication « dont il étoit menacé et la cassation de son mariage, « fit déclarer au Concile qu'il en appeloit au Pape. Le « légat ne jugea point à propos de pousser les choses « plus loin dans un pays où le roi de France pouvoit « parler en maître ; mais s'étant transporté à Vienne, « qui relevoit alors de l'empire, il assembla un autre

« CONCILE, et jeta un interdit sur tous les pays de « l'obéissance de Philippe. »

Les motifs de Charvet reposent principalement sur ce que le *légat craignit de pousser les choses plus loin dans un pays où le Roi de France pouvoit parler en maître :* mais Charvet auroit-il donc ignoré qu'à l'époque dont il parle, le duché de Bourgogne n'étoit pas plus que Vienne sous la dépendance des Rois de France? Eudes III étoit alors Duc souverain de cette province: Eudes III dont la haute vaillance contribua si puissamment, en 1214, au succès de la bataille de Bouvines. Il est à présumer que ce n'auroit point été sans l'agrément de ce Prince qu'on auroit convoqué un Concile dans la capitale de ses états; que ce Duc ayant consenti à cette assemblée, n'auroit point donné les mains à en laisser maltraiter les pères; que ce fut la qualité de pays indépendant qu'avoit alors le duché de Bourgogne qui en fit choisir la ville capitale pour le lieu de la réunion du Concile : mais nous consentons d'admettre que l'indépendance de la Bourgogne ne rassuroit point assez le Légat contre le caractère altier et impétueux de Philippe-Auguste ; qu'on n'avoit point encore oublié que quinze ans auparavant, ce Monarque étoit entré en Bourgogne avec une puissante armée pour y soutenir les droits du sire de Vergy en révolte ouverte contre le duc Hugues III, père du duc régnant; que Pierre de Capoue aura cru prudent de se placer sous l'égide d'un plus puissant souverain que le Duc de Bourgogne; ces concessions ne conduiront pas à admettre la convocation, ni la tenue d'un autre Concile dans la ville de Vienne.

Ces considérations auroient seulement milité en fa-

veur du délai de vingt jours, mis par le Légat, entre la clôture du Concile de Dijon, et la promulgation de ses décrets : le Légat, pour s'en retourner de Dijon près du Saint-Père, a dû passer nécessairement par Vienne ; il aura dû être accompagné dans sa route des archevêques de Lyon et de Vienne, des évêques et abbés des provinces méridionales : arrivé à Vienne, qui depuis le diplôme de Barberousse de 1153, étoit sous la juridiction immédiate des Empereurs d'occident (*Chorier*, p. 35), le Légat aura trouvé la protection et la sauve-garde qu'il désiroit, et là, encore assisté de plusieurs pères du Concile qui avoient tenu la même route que lui, il aura promulgué les décrets qui mettoient en interdit le roi Philippe et les terres de son obéissance (1).

De cette manière s'expliqueroit naturellement ce qu'ont écrit Rigord et Guill. Lebreton, avec ce qu'ont retenu le chroniqueur *Cyclaire* et l'auteur des gestes d'Innocent III : l'interdit aura été porté par le Concile de Dijon ; ce Concile n'aura point été transféré à Vienne ; mais plusieurs des Pères s'y seront trouvés réunis, et là, à l'abri des vengeances de Philippe-Auguste, ils auront promulgué les décisions du Concile de Dijon.

C'est ainsi que l'explique très judicieusement, d'a-

---

(1) Rodolphe de Dicet, chanoine de Londres, dans sa chronique insérée tom. XVII, pag. 659 du recueil des hist. de France, en parlant de ce concile tenu à *Diguм in Burgundiâ*, sous la présidence du Cardinal Pierre de *Chapes*, nous apprend que cette excommunication fut fulminée par l'Archevêque de Rouen et l'Évêque de Poitiers, par l'ordre exprès du Souverain Pontife.

près Oderic Rainald, Louis Doni d'Attichi, en son histoire des Cardinaux. Paris, 1661, in-fol.

Petrus Capuensis, in eodem loco (DIVIONE), ASTANTIBUS EPISCOPIS UNIVERSIS, sententiam interdicti protulit, quam tamen usque ad XX dies, prudenti ductus Concilio, promulgari noluit, scilicet ut mandatum apostolicum alibi commodiùs adimpleret, hoc est VIENNÆ ALLOBROGUM, remotius ab ipsius regis potentiâ et extrà illius ditionem. — Quod si praedicti autores solius Divionensis synodi meminere, id inde factum verisimiliter admodùm, quod Viennensis synodus cœptae potiùs Divionensis complementum, quam novum Concilium videri potuit.

En effet les actes d'un concile, comme ceux de toute autre autorité, ne sont rien tant qu'ils sont tenus secrets; mais ils acquièrent toute leur force par la promulgation qui en est faite, et c'est en ce sens que le Concile de Dijon aura tiré toute sa force de la promulgation faite à Vienne des décrets rendus à Dijon; et les décrets proposés, discutés, consentis, arrêtés et signés à Dijon, sont bien les actes du Concile de Dijon, quel que soit le lieu où la promulgation en ait été faite.

Rigord et ses continuateurs ont donc eu raison de ne parler que du Concile de Dijon; et nous pensons avoir démontré l'erreur de ceux qui ont supposé la translation de ce Concile à Vienne, ou la convocation dans cette métropole d'un nouveau concile, sur la foi de deux chroniqueurs obscurs, ignorés, sans garantie, dont on n'a même pas assez pesé les termes, ni médité les expressions par eux employées.

Ici se borne notre tâche. Mais nous ne satisferions pas assez le lecteur qui a eu la patience de nous suivre

dans cette discussion, si nous ne lui parlions pas des suites de ce Concile.

Nous avons dit, en commençant, qu'un des effets de l'interdit lancé sur le royaume fut la suspension du service divin dans toutes les églises de France, à part le baptême aux nouveaux nés, et la confession des agonisans; toutes autres fonctions étoient interdites aux prêtres et aux fidèles; aucuns mariages ne furent célébrés; aucuns services, aucunes solennités n'eurent lieu dans les églises; les morts même étoient laissés sans sépulture : cet état de choses dura sept mois.

Philippe-Auguste furieux s'en prit d'abord aux ecclésiastiques qu'il réputa tous complices des actes de sévérité du Concile; il se saisit de leur temporel, pilla et confisqua tous leurs biens. Les évêques furent renvoyés de leurs sièges, les chanoines expulsés de leurs églises, les curés chassés de leurs paroisses; tous furent exilés et bannis hors du royaume. Les laïcs ne furent pas plus épargnés; Philippe se saisit du tiers du revenu des nobles, tourmenta les bourgeois par de nouveaux impôts et des vexations jusqu'alors inouies; il rappela en France les juifs qui par leurs usures s'engraissoient de la misère des pauvres et des malédictions des gens de bien. (*Mezerai*, III. 170.) (*Gr. chron. de St. Denis.*)

La reine Ingelburge fut d'abord réléguée dans l'évêché de Tournay, où Philippe la laissa réduite à la dernière indigence, puis la fit renfermer au château d'Etampes, où elle subit les rigueurs de la plus dure captivité.

Un tel état de choses étoit trop violent pour pouvoir durer long-temps: Philippe sentit que s'il le prolongeoit davantage, il mécontenteroit tous les ordres de l'état, et comprometttroit même ses intérêts: il agit de nouveau

auprès du Pape ; et d'après cette nouvelle démarche, le cardinal d'Ostie fut chargé de lever l'interdit, à condition que dans six mois, six semaines, six jours et six heures (*Dr. du Rad.* II, 444), Philippe reprendroit Ingelburge et feroit vider la cause de son divorce par deux Légats du Saint-Siège, en présence des prélats du royaume et des parens de la reine, dans une assemblée qui seroit convoquée à cet effet.

Cette assemblée s'ouvrit à Soissons vers la mi-carême de l'an 1201. Après quinze jours de discussions, Philippe voyant que sa cause ne prenoit pas une tournure plus favorable à Soissons qu'à Dijon, s'en fut un matin prendre la reine Ingelburge en son logis, et la montant en trousse derrière lui, l'emmena en son palais, faisant dire au Légat qu'il ne se donnât point tant de peine pour savoir si son divorce étoit bon ou mauvais, qu'il emmenoit Ingelburge et ne requéroit plus en être séparé : *quo audito solutum est concilium et absolverunt.* (*Nic. Gill*, 92.) Toutefois Ingelburge ne fut guère mieux traitée que par le passé ; seulement on n'eut pour elle qu'un peu plus d'égards et de civilité.

Agnès de Méranie succomba, dans l'année, à sa douleur de voir dissous le mariage qu'elle avoit solennellement contracté avec Philippe-Auguste. Ingelburge fut renvoyée au château d'Etampes, et Philippe offrit sa main à la fille du Landgrave de Thuringe, s'il pouvoit obtenir la cassation de son mariage avec Ingelburge ; mais Innocent III persista à la refuser.

Enfin Philippe, douze ans après, en 1213, se réunit à sa légitime épouse ; il passa avec elle les dix dernières années de son règne ; après la mort de ce monarque, Ingelburge se retira à Corbeil et y mourut le 29 juillet 1236.

LISTE

Des Membres de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

PROTECTEUR.

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME MONSEIGNEUR LE
DUC DE BOURBON.

BUREAU.

Président : M. ANTOINE, Docteur-Médecin.
Vice-président : M. NAULT, Avocat-général.
Secrétaire : M. VALLOT, Docteur-Médecin.
Secrétaire adjoint : M. MATHIEU, Ecuyer.
Bibliothécaire : M. GIRAULT, Avocat.
Conserv. de la Col. d'Hist. nat. : M. MASSON, Pharm.
Trésorier : M. GUICHARD, Pharmacien.

ACADÉMICIENS HONORAIRES REGNICOLES.

M. le Marquis DE COURTIVRON, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel de cavalerie, rue Docteur Marêt. *14 mars* 1782.

M. le Comte DE LACÉPÈDE, Membre de l'Institut, Grand croix de l'ordre royal de la légion d'honneur, à Paris. 2 *décembre* 1779.

M. RANFER DE MONCEAU, Premier Président de la Cour royale, Chevalier de la Légion d'honneur, rue Vannerie. 24 *janvier* 1816.

M. RIAMBOURG, Président à la Cour royale, place St.-Michel. 24 *janvier* 1816.

M. le Comte de Tocqueville, Préfet du département de la Moselle. *6 mars* 1816.

ACADÉMICIENS-HONORAIRES ÉTRANGERS.

S. A. R. le DUC DE SUSSEX, à Londres. *13 mai* 1818.

Lord Holland, à Londres. *28 janvier* 1818.

Sir Joseph Banks, Président de la Société royale de Londres. *6 mai* 1818.

ACADÉMICIENS RÉSIDENS.

M. Renaud, Inspecteur de l'Académie royale de l'Université, rue des Singes. *16 juillet* 1778.

M. Tartelin, Pharmacien et Démonstrateur de Botanique, rue du Collége. *19 août* 1778.

M. Volfius, Évêque démissionnaire, rue du Tillot. *30 novembre* 1784.

M. Durande, Docteur en médecine, Chevalier des Ordres de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, place Saint-Jean. *16 juin* 1785.

M. Jacotot, ancien Recteur de l'Académie royale, rue du Petit-Potet. *15 décembre* 1785.

M. Antoine, Docteur en médecine, Professeur à l'instruction médicale, rue Piron. *21 déc.* 1786.

M. Girault, ancien Conseiller-Auditeur à la Chambre des Comptes, Avocat à la Cour royale, place Charbonnerie. *23 juillet* 1789.

M. Vallot, Docteur en médecine, rue des Prisons. *26 janvier* 1792.

M. Bonnet-Coquerau, Propriétaire, rue Condé. *14 prairial an 6* (2 juin 1798).

M. Brenet, Docteur en médecine, Chevalier de la Lég. d'hon., rue au Comte. *14 prairial an 6* (2 juin 1798).

M. Dézé, ancien Avocat-général à la Cour royale,

Chevalier de la Légion d'honneur, rue Buffon. *15 messidor an 6* (3 juillet 1798).

M. Degouvenain, Propriétaire, rue des Champs. *15 messidor an 6* (3 juillet 1798).

M. Morland, Docteur en médecine et Professeur d'anatomie, rue au Change. *10 frimaire an* 7 (30 novembre 1798).

M. Charbonnier, Avoué au Tribunal de première instance, rue Berbisey. *10 nivôse an 7* (30 décembre 1798).

M. Amanton, Conseiller de Préfecture, Avocat à la Cour royale, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, rue Charbonnerie. *10 frimaire an 8* (2 décembre 1799).

M. Berthet, Mécanicien, employé dans les Ponts et Chaussées, rue des Forges. *15 germinal an 8* (5 avril 1800).

M. Poncet, Professeur de la Faculté de Droit, rue porte au Fermerot. *3 therm. an 10* (22 juillet 1802).

M. Naigeon, Professeur de Dessin à l'école des beaux arts, place Saint-Vincent. *11 frimaire an 11* (2 décembre 1802).

M. le Comte Charbonnel, Lieutenant-général d'Artillerie, Grand-Officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur et Chevalier de Saint-Louis; rue Saint-Pierre. 1.er *floréal an 11* (21 avril 1803).

M. Berthot, Recteur de l'Académie royale de l'Université, rue Sainte-Anne. *18 messidor an 11.* (7 juillet 1803).

M. Protat, Docteur en médecine, rue d'Enghien. *18 messidor an 11* (7 juillet 1803).

M. Maret (Jos.-Ph.), Propriétaire, place St.-Jean. *19 floréal an 12* (9 mai 1804).

M. Devosges, Directeur de l'École des beaux arts, Professeur de Peinture, rue du Petit-Potet. *11 mars* 1806.

M. Guichard, Pharmacien, rue de la Madeleine. *21 janvier* 1807.

M. Proudhon, Doyen de la Faculté de Droit, rue Vieux-Marché. *17 juin* 1807.

M. Couturier, Professeur de Rhétorique au Collége royal, rue du Petit-Potet. *8 juin* 1808.

M. Masson-Four, Pharmacien de S. A. S. Mg[r]. le Prince de Condé, rue Charrue. *12 avril* 1809.

M. Travisini, Maître de Chapelle à la Cathédrale, rue de la Prévôté. *14 juin* 1809.

M. Mathieu, Ecuyer, Ingénieur-Architecte, rue Pouffier. *7 avril* 1812.

M. Peignot, Proviseur du Collége royal. *8 déc.* 1813.

M. Bornier, Professeur de Sculpture à l'école des beaux arts, rue des Forges. *6 septembre* 1815.

M. Gueneau-d'Aumont, Professeur de Physique à la faculté des Sciences, rue du Tillot. *24 janv.* 1816.

M. Gueneau de Mussy, Inspecteur de l'Académie royale, Chevalier de la Légion d'honneur; rue Cazotte. *31 janvier* 1816.

M. Nault, 1.[er] Avocat-général à la Cour royale, rue Vannerie. *21 février* 1816.

ACADÉMICIENS NON RÉSIDENS.

M. Balbis, Docteur en médecine, Professeur de Botanique à la faculté de médecine de Turin, président de la Société d'Agriculture, etc.; à Turin. *8 avril* 1807.

M. Bastard, Professeur de Botanique à Angers. *24 février* 1813.

M. Beauvais de Préaux, Docteur en médecine, ancien Secrétaire perpétuel de la Société physique d'Orléans. A Paris, *12 février* 1784.

M. Bertholet (le Comte), Pair de France, membre de l'Institut à Paris. *15 messidor an 6* (3 juillet 1798.

M. Bertholon (l'abbé), Professeur de Physique expérimentale, des Académies de Béziers, Montpellier, Lyon, etc. A Montpellier, *12 décembre* 1776.

M. Bosc, Membre de l'Institut, à Paris. *15 messidor an 6* (3 juillet 1798).

M. Bouillet de la Faye, ancien Trésorier de France au bureau des finances de Bourgogne, de l'Acad. de Béziers; à Paray-le-Monial. *2 mars* 1786.

M. Bouvier, Docteur en médecine, administrateur des hospices, à Paris. *5 fruct. an 6* (22 août 1798).

M. Brissac (le duc de), Pair de France, anc. préfet de la Côte-d'Or. *24 juin* 1812.

M. Buissard, Avocat, de l'Académie d'Arras, etc., à Arras. *27 juin* 1781.

M. Caillet, ancien Professeur de poésie au Collége de Dijon, etc., à Beaune. *15 février* 1781.

M. Carnot, Conseiller à la Cour de cassation, Chevalier de la Légion d'honneur, etc.; à Paris. *23 juin* 1813.

M. le Chev. Cauchy, Garde des Archives de la Chambre des Pairs, etc.; à Paris. *24 juin* 1812.

M. Chabot de l'Allier, Conseiller à la Cour de cassation, Inspecteur général de l'Université, Chevalier de la Légion d'honneur; à Paris, *11 août* 1813.

M. Chaptal (le Comte), membre de l'Institut, grand

officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, ancien Professeur de Chimie, etc.; à Paris. *19 juin* 1784.

M. Chaussier, Professeur à la Faculté de médecine de Paris, correspondant de l'Institut, des Académies et Sociétés royales de Montpellier, Toulouse, Nismes, etc. à Paris. *14 novembre* 1776.

M. Choiseul d'Aillecourt (le Comte de), Chevalier de Malte et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, Préfet du Loiret, Membre de l'Institut, et ancien Préfet de la Côte-d'Or; à Orléans. *13 septembre* 1815.

M. Coste, Inspecteur général des hôpitaux militaires, Médecin en chef de l'hôtel royal des Invalides; à Paris. *18 novembre* 1779.

M. Coste, Avocat, Bibliothécaire de la ville et Secrétaire de l'Académie, à Besançon. *26 juill.* 1809.

M. de la Coudraye (le chev.), ancien Lieutenant des vaisseaux du Roi, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St. Louis, etc.; aux Sables d'Olonne. *18 août* 1785.

M. Desfontaines, membre de l'Institut, Professeur de Botanique, etc.; à Paris. *15 messidor an 6* (3 juillet 1798).

M. Delandine, Avocat, Bibliothécaire de la ville de Lyon, de l'Académie des Sciences de la même ville, etc.; à Lyon. 22 *juin* 1780.

M. Denon, Membre de l'Institut, ancien Directeur du Musée, etc., à Paris. *21 germinal an 12* (11 avril 1804.)

M. Desgenettes, Inspecteur général des hôpitaux militaires, Commandeur de la Légion d'honneur; à Paris. *14 mars* 1810.

M. Duchanoy, Docteur régent de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, administrateur des hospices, etc., à Paris. *11 mars* 1779.

M. Fabre, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Membre de l'Institut; à Paris. 11 *janv.* 1815.

M. de la Fare (l'abbé), évêque de Nancy, premier aumônier de S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême; à Paris. *14 janvier* 1779.

M. François de Neufchateau (le Comte), membre de l'Institut, président de la Société d'Agriculture de Paris; des Académies de Marseille, Lyon, Nancy et Paris. *18 janvier* 1765.

M. Fremyet, à Bruxelles. 4 *mai* 1805.

M. Gatey, ancien Avocat au parlement de Normandie, à Rouen. *31 juillet* 1783.

M. Gibelin, Docteur en médecine et Secrétaire perpétuel de la Société des Sciences, à Aix. 22 *novembre* 1809.

M. Gosse, Pharmacien, correspondant de l'Institut, etc., à Genève. 22 *novembre* 1809.

M. Grouvel, anc. Secrétaire des commandemens de S. A. S. Mg[r]. le Prince de Condé, à Paris. *14 juin* 1784.

M. Guillemot, anc. Ingénieur des ponts et chaussées; à Châlon-s.-Saône. *15 messidor an 6* (3 juillet 1798).

M. Hausmann, Négociant et Manufacturier à Logbenbach près Colmar. *7 pluv. an 11* (3 janv. 1803.)

M. Hemmer (l'abbé), Chanoine de Heimsberg, Secrétaire perpétuel de la Société météorologique, etc., à Manheim. *13 novembre* 1783.

M. Hernandez, Professeur à l'Ecole de médecine navale, à Toulon. *4 janvier* 1809.

M. Herschel, Ecuyer, de la Société royale de Londres ; à Londres. *17 juin* 1786.

M. Huet de Froberville, Secrétaire perpétuel de la Société physique, à Orléans. *28 juillet* 1785.

M. Huzard, membre de l'Institut, artiste vétérinaire, etc. ; à Paris. *5 fruct. an 6* (22 août 1798).

M. Jacotot, Professeur de littérature française à l'Université de Louvain. *5 fructid. an 6* (22 août 1798).

M. Kuhn, Docteur en médecine et Professeur d'anatomie, à Leipsick. *26 janvier* 1792.

M. Landriani (le Chevalier), de la Société patriotique de Milan, etc., à Milan. *21 juillet* 1785.

M. Lasalette, anc. Inspecteur d'artillerie, président de la Soc. des Scienc., à Grenoble. *1.er mars* 1815.

M. Lesage, Inspecteur des ponts et chaussées, etc. ; à Paris. *21 janvier* 1807.

M. Lesueur, maître de chapelle de la musique du Roi, à Paris. *26 juillet* 1809.

M. Maret (le Comte), ancien Conseiller - d'État, à Paris.

M. Martin, Docteur en médecine, président de l'Académie des Sciences, à Lyon. *19 février* 1812.

M. Masuyer, Professeur de Chimie à la Faculté de médecine, etc., à Strasbourg. *23 décembre* 1784.

M. Mermet (l'abbé), Professeur émérite, ancien Censeur des études, etc., à Saint-Claude. *29 avril* 1812.

M. Mollerat de Souhey, propriétaire, anc. Médecin du Roi par quartier, à Souhey. *28 février* 1782.

M. Lepelletier de Rosambeau, ancien président à mortier au parlement de Paris ; à Paris. *30 décembre* 1784.

M. Petitot, Secrétaire général de la Commission d'instruction publique, Chévalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, à Paris. *27 nivôse an 12* (18 janvier 1804).

M. Planche, Pharmacien, etc., à Paris. *24 fév.* 1813.

M. Radet, homme de lettres, etc. , à Paris. *27 brumaire an 11* (18 novembre 1802).

M. Riboud, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation de Paris, à Bourg. *18 janvier* 1781.

M. Roquefort, de l'Acad. de Lyon, etc. à Grenoble. *7 avril* 1812.

M. Rose (l'abbé), Bibliothécaire du conservatoire royal, à Paris. *26 juillet* 1809.

M. Saissy, Docteur en médecine, à Lyon. *20 nov.* 1811.

M. Samoilowitz, Docteur en médecine de la Société royale d'Édimbourg, etc., à Cherson. *15 août* 1782.

M. Suremain de Missery, anc. Officier d'artillerie, à Beaune. *23 juillet* 1789.

M. Tessier, membre de l'Institut, et de la Société d'Agricult., à Paris. *15 messid. an 6* (3 juillet 1798).

M. Thiébaud de Bernéaud, sous-bibliothécaire de de la bibliothèque mazarine, à Paris. *4 janv.* 1815.

M. Thouin, membre de l'Institut et Professeur d'Agriculture, etc., à Paris. *15 messid. an 6* (3 juil. 1798).

M. Tingry, Démonstrateur d'histoire naturelle, à Genève. *21 août* 1788.

M. Valentin, Docteur en médecine, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, à Nancy. *27 nivôse an 12* (18 janvier 1804).

M. Van Mons, Pharmacien et Professeur de Chimie, à Bruxelles. *27 nivôse an 12* (18 janvier 1804).

M. VAUCHER, Ministre du Saint-Evangile et Professeur de Botanique, à Genève. (*6 décemb.* 1809).

M. VAUQUELIN, membre de l'Institut, Professeur de Chimie à la Faculté de médecine de Paris ; à Paris. *11 frimaire an 11* (2 décembre 1802).

ASSOCIÉS CORRESPONDANS.

M. AIKIN (*Arthur*), membre de la société linnéenne, etc., à Londres. *18 mai* 1818.

M. AMOREUX, Docteur en médecine, à Montpellier. *15 juillet* 1790.

M. ARNAUD aîné, D. M. au Puy. 1.er *avril* 1818.

M. ARTHAUD, Directeur du Musée, à Lyon. *13 janvier* 1808.

M. AUDIBERT-CAILLE, Docteur en médecine, ancien médecin des armées, à Bargemont. *28 juin* 1809.

M. BAUMES, Professeur de médecine à la Faculté de Montpellier. *23 janvier* 1783.

M. BEYRIAT-SAINT-PRIX, à Grenoble. 1.er *mai* 1811.

M. BÉZILES (l'abbé), prêtre de la ci-devant congrégation de l'Oratoire, à Châlon-sur-S. *14 août* 1788.

M. BINELLY, Ingénieur des Mines, à Grenoble. *1.er juillet* 1780.

M. BRUGMANN, Docteur en Philosophie, à Groningue. *27 mars* 1783.

M. BRUNEL, Directeur de l'Académie de Béziers ; à Béziers. 1.er *mars* 1792.

M. BRUNOT, homme de lettres. *23 thermidor an 11* (1.er août 1803.)

M. BURARD, Ingénieur des mines du Palatinat, etc. ; à Paris. *27 brumaire an 11* (18 novembre 1802).

M. CADET DE VAUX, de la Société d'Agricult. à Paris. *16 nivôse an 11* (6 janvier 1803).

M. Champollion-Figeac, Secrétaire de la Société des sciences, à Grenoble. *13 avril* 1808.

M. Coindet, D. M., à Genève; *18 février* 1818.

M. Colby, membre de la société royale d'Edimbourg. *18 mai* 1818.

M. Collyer, membre de la Société philosophique de Londres. *28 janvier* 1818.

M. Curwen, membre du Parlement d'Angleterre, *18 mai* 1818.

M. Daru (le comte), Commandeur de la Légion d'honneur, à Paris. *21 germ. an 12* (11 *av.* 1804).

M. Delamartine, propriét. à Mâcon. *4 août* 1791.

M. Deluc, à Genève. *24 juin* 1818.

M. Desgranges, Docteur en médecine, à Lyon. *18 août* 1791.

M. Désormes-Duplessis, propriétaire, manufacturier à Verberies. *26 prairial an 8* (14 juin 1800).

M. Desprez, Secrétaire du Conseil d'agriculture de la Société philotechnique, à Paris. *11 frimaire an 11* (2 décembre 1802).

M. Dodwell, à Londres, *14 janvier* 1818.

M. Dubois, Chef de division au ministère de l'intérieur, à Paris. *5 fructidor an 6* (22 août 1798).

M. Duhamel, Ingénieur à l'école des mines, à Paris. 27 *brumaire an 11* (18 novembre 1802.)

M. Dupasqui. *8 avril* 1807.

M. Feron, Docteur en médecine à Paris. 22 *mai* 1816.

M. Feyton, Bibliothécaire de la ville de Langres, à Langres. *18 août* 1785.

M. François, ancien Chirurgien de la marine, à Auxerre. *14 août* 1788.

M. Gallot, Docteur en médecine, ancien député aux

états-généraux ; à Saint-Maurice-le-Girard. *29 janvier* 1789.

M. Gastellier, Docteur-Médecin, à Paris. *16 août* 1782.

M. Goulet, Architecte à Paris. *2 thermidor an 11* (21 juillet 1803).

M. Goy, Sculpteur au Palais des Arts, à Paris. *2 thermidor an 11* (21 juillet 1803).

M. Grégory, (*Olinthus*), membre de la société philosophique de Londres; à Woolwich. *28 janv.* 1812.

M. Groffier, Docteur en médecine et Médecin de l'hôpital civil, à Châlon-sur-Saône. *13 janvier* 1808.

M. Grunwald, Docteur en médecine, à Bouillon. *11 avril* 1782.

M. Haldat, Docteur en médecine et Professeur de Chimie, à Nancy. *3 prairial an 12* (23 mai 1804).

M. Hurtrel-d'Arboval, Artiste vétérinaire amateur, à Boulogne-sur-mer. *1.er mai* 1816.

M. Lacoste de Plaisance, Professeur d'histoire naturelle, à Clermont-Ferrand. *22 avril* 1807.

M. Lamoureux (Justin) Docteur en médecine, à Bruxelles. *24 août* 1808.

M. Lavallée, Secrétaire du Musée, à Paris. *21 germinal an 12* (11 avril 1804).

M. Lebarbier l'aîné, peintre, à Paris. *21 germinal an 12* (11 avril 1804).

M. Lefebvre. *30 floréal an 7* (19 mai 1799.)

M. Legrand, Colonel du Génie, à Nuits. *7 frimaire an 13* (28 novembre 1804).

M. Lemaitre, Inspecteur des poudres et salpêtres, à Paris. *27 brumaire an 11* (18 novembre 1802).

M. Lesbure, anc. Avocat au parlement de Bourgogne, à Autun. *13 janvier* 1785.

M. Lombard, propriétaire, de la Société d'Agriculture, à Paris. *16 nivôse an 11* (6 janvier 1803).

M. Mallet Butini, Homme de Lettres, à Genève. 15 juillet 1790.

M. Mandel, Pharmacien et Professeur de Chimie, à Nancy. *1.er floréal an 11* (21 avril 1803).

M. Marchand, Docteur en médecine, Médecin du dépôt de mendicité, à Besançon. *5 floréal an 8* (25 avril 1800).

M. Mayeur, Artiste vétérinaire, à Nancy. *15 pluviôse an 8* (4 février 1800).

M. Mazard de Cazelles, Docteur en médecine, à Toulouse. *7 janvier* 1790.

M. Mollevaut, à Nancy.

M. Montigny, Homme de Lettres, à Paris. *12 messidor an 10* (1.er juillet 1802).

M. Moreau (*César*), élève vice-consul de France en Angleterre, à Londres. *12 novembre* 1817.

M. Moreau de Jonnès, Correspondant de l'Institut, etc., à Paris, *26 novembre* 1817.

M. Nicolas, Professeur de Chimie, à Nancy. *19 août* 1778.

M. Noël de la Morinière, Correspondant de la Société philomatique, à Rouen. *30 floréal an 7* (19 mai 1799).

M. Opoix, Pharmacien, à Provins. *9 avril* 1780.

M. Pérolle, Professeur d'Anatomie, à Toulouse. *19 juillet* 1792.

M. Petitot, Sculpteur, à Paris. *2 nivôse an 11* (23 décembre 1802).

M. Pettigrew, membre de la Société philosophique de Londres. *28 janvier* 1818.

M. Piquet, Docteur en médecine, à Saint-Claude. *21 frimaire an 13* (12 décembre 1804).

M. Ponce, Graveur, à Paris. *2 thermidor an 11* (21 juillet 1803).

M. Potot, Notaire royal à Missery. *21 décembre* 1808.

M. Richard Powell, membre du collége royal de médecine, à Londres. *18 mai* 1818.

M. Poyet, Architecte et Voyer de la ville de Paris, à Paris. 9 juillet 1789.

M. Ramet, Sculpteur à Paris. *24 août* 1808.

M. Raymond, Principal du Collége, à Chambéry. *17 juin* 1807.

M. Regnier, Conservateur du dépôt central d'artillerie, à Paris. *18 pluviôse an 12.* (8 fév. 1804).

M. Révolat, Docteur en médecine, et médecin de l'hôpital militaire, à Nice. *16 mars* 1808.

M. Richard de la Prade, Docteur en médecine à Montbrison. *10 août* 1808.

M. Rochet, Propriétaire, à Villey-sur-Tille. *10 frimaire an 7* (30 novembre 1798).

M. Rouhier, Instituteur des sourds et muets, à Baigneux-les-Juifs.

M. Rozières, Secrétaire de la Société de Valence, à Valence. *26 août* 1792.

M. Salverte (Eusèbe), Homme de Lettres, à Paris. *15 thermidor an 9* (3 août 1801).

M. Silvestre, Secrétaire de la Société philomatique. *15 juillet* 1790.

M. Sylvestre, Secrétaire de la Société royale et cen-

trale d'Agriculture, à Paris. *5 ventose an 11* (8 janvier 1803.)

M. Thomassin, Docteur en médecine, anc. Chirurgien en chef des armées, à Besançon. *21 août* 1783.

M. Toromberg.

M. Tournon, Docteur en médecine à Toulouse. 29 *avril* 1812.

M. Waysse, Inspecteur des postes aux chevaux; à Paris. *23 novembre* 1808.

M. Zompi-Bitonte, Docteur en médecine, de la Société de médecine pratique de Montpellier; à *18 août* 1814.

N. B. L'Académie invite MM. les associés non-résidens, et MM. les membres correspondans qui n'ont point encore accusé la réception des notices qui leur ont été envoyées précédemment, à accuser la réception de celle-ci. Ils sont priés d'adresser leur réponse *franc de port*, au secrétaire de l'Académie, en y joignant leurs titres académiques et autres, et l'indication de leur résidence actuelle.

Cette mesure est nécessaire pour donner à l'Académie la faculté de dresser une liste plus exacte de ses membres.

ERRATUM.

P. 63. Langouium, *lisez :* Langodium.

TABLE
DES MATIERES.

